

ASSEMBLÉE NATIONALE



**RÈGLEMENT
DES COMPTES
DE
L'EXERCICE
2013**



**RAPPORT DU COLLÈGE DES QUESTEURS
A LA COMMISSION SPÉCIALE
CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES
COMPTES**

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Synthèse	5
Première partie : OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN 2013	8
I - L'exécution du budget.....	9
<i>A - La section d'investissement</i>	<i>12</i>
<i>B - La section de fonctionnement</i>	<i>23</i>
<i>C - Les recettes diverses.....</i>	<i>66</i>
II - Le compte de résultat	70
III - Le bilan	74
Deuxième partie : OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES COMPTABILITÉS ANNEXES ET LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN EN 2013	80
I - La Caisse de pensions des anciens députés.....	81
II - La Caisse de retraites du personnel.....	83
III - Le Fonds de sécurité sociale des députés	85
IV - Le Fonds de sécurité sociale du personnel	90
V - Le Fonds de garantie de ressources des anciens députés	95
VI - Les comptes des représentants au Parlement européen.....	96
Troisième partie : LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU BUDGET INITIAL DE 2013	98

Introduction

Dans l'appréciation de l'exécution du budget de l'Assemblée nationale pour 2013, il faut observer qu'il y a une grande différence entre l'année 2012, pendant laquelle les campagnes et les consultations électorales ont conduit à la suspension des travaux parlementaires et ont diminué corrélativement la pression sur nombre de postes de dépenses et l'année 2013, où le Parlement a de nouveau exercé sans discontinuer son rôle institutionnel de législation et de contrôle.

Considérée en elle-même, l'exécution budgétaire de 2013 est, à certains égards, exceptionnelle. Non seulement, en effet, l'Assemblée nationale a repris ses activités, mais le travail législatif a été particulièrement soutenu tout au long de la session. La durée cumulée des séances tenues au cours de l'année est de 1 440 h 05, environ quatre cents heures de plus qu'en 2008 et deux cent cinquante heures de plus qu'en 2003, dernières années d'après renouvellement. Elle n'a jamais été aussi élevée depuis 1958.

Comme on pourra le constater, cette intense activité parlementaire s'est répercutée sur de nombreux postes, dont elle a accru fortement les dépenses : frais de production des images télévisées (retransmission des réunions de commissions et de la séance publique), éléments variables des rémunérations du personnel, frais de transport et d'hébergement des députés par exemple. Elle s'est également fait sentir dans la reprise des dépenses institutionnelles telles que l'activité internationale de l'Assemblée, mais aussi, dans celle des dépenses de fonctionnement courantes telles que la consommation d'électricité ou la maintenance des matériels informatiques.

Cependant, les dispositions prises pour mieux encadrer la gestion de certaines catégories de dépenses (affranchissement du courrier, forfait téléphonique, documents parlementaires), la poursuite de la diminution des effectifs de fonctionnaires, la poursuite de la substitution de la transmission numérisée au support papier ont permis de contenir la progression globale des charges de fonctionnement.

Quant aux dépenses d'investissement, leur évolution ne peut être appréciée sans rappeler que l'année 2013 a constitué la première année de mise en œuvre du nouveau schéma directeur informatique et succédé à une année 2012 marquée par la réalisation d'un programme de rénovation immobilière de très grande ampleur.

La première partie de ce rapport présente des observations générales sur les comptes de l'Assemblée nationale en 2013, consacrées à l'exécution de son budget (I), à l'évolution de son compte de résultat (II) et à son bilan (III).

La deuxième partie présente des observations générales sur les comptabilités annexes (Caisses de pensions et de retraites, Fonds de sécurité sociale et Fonds de garantie de ressources des anciens députés) et sur les comptes des représentants au Parlement européen en 2013.

La troisième partie présente les modifications apportées en cours d'exercice à la répartition initiale des crédits de 2013.

*Ce rapport est consacré à l'explication des seuls **comptes détaillés** ; les comptes agrégés (bilan, compte de résultat et annexe) établis en application du nouveau référentiel comptable et soumis à l'examen de la Cour des comptes dans le cadre de sa mission de certification fixée par la Convention du 23 juillet 2013 feront l'objet d'une publication distincte.*

<p><i>Remarque méthodologique générale : dans le présent rapport, les comparaisons servant à exprimer les variations en pourcentage de dépenses ou de recettes sont faites à partir des valeurs complètes inscrites dans la comptabilité et non des valeurs arrondies.</i></p>
--

SYNTHÈSE

I. — L'Assemblée nationale

Conformément à la prévision, l'exécution du budget 2013 a été assurée grâce au recours à un prélèvement sur les disponibilités de l'Assemblée nationale, à un niveau cependant inférieur aux évaluations initiales.

- D'après ces *évaluations*, le montant des crédits budgétaires devait s'élever à **537,82** millions d'euros, dont 521,63 millions d'euros de crédits de fonctionnement et 16,19 millions d'euros de crédits d'investissement.

Les recettes avaient été, quant à elles, évaluées selon la répartition prévisionnelle suivante :

- dotation de l'Etat : 517,89 millions d'euros ;
- recettes diverses : 4,46 millions d'euros ;
- prélèvement sur disponibilités : 15,48 millions d'euros.

- *L'exécution effective des autorisations budgétaires* fait apparaître un montant total de dépenses en 2013 de **530,62 millions d'euros** soit un réalisé inférieur de 7,21 millions d'euros à la prévision initiale. Le total des dépenses constatées en 2013 est inférieur de 2,04 % au total de 2012. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 518,31 millions d'euros en 2013 (contre 520,10 millions d'euros en 2012) et les dépenses d'investissement à 12,31 millions d'euros (contre 21,59 millions d'euros en 2012).

Le montant constaté des recettes diverses, de 7,41 millions d'euros, est supérieur de 1,27 million à celui de 2012.

- Compte tenu de ces éléments, le prélèvement sur les disponibilités nécessaire pour équilibrer les dépenses et les recettes, s'élève à **5,32 millions d'euros en 2013**.

- Le *résultat comptable* s'élève à 2,34 millions d'euros, il reste excédentaire pour la quatrième année consécutive (2011 : 20,56 millions d'euros ; 2012 : 4,25 millions d'euros).

II. — Les comptabilités annexes

L'équilibre des comptes de la **Caisse de pensions des anciens députés** a été obtenu par le versement d'une subvention de 43,38 millions d'euros (contre 41,78 millions d'euros en 2012) et celui des comptes de la **Caisse de retraites du personnel**, par le versement d'une subvention d'un montant de 28,19 millions d'euros (contre 26,76 millions d'euros en 2012).

Le **Fonds de sécurité sociale des députés** demeure excédentaire, de 0,33 million d'euros (au lieu de 1,64 million d'euros en 2012). En revanche, le **Fonds de sécurité sociale du personnel** est déficitaire de 43 425 euros, alors que son résultat comptable était excédentaire, de 0,62 million d'euros, en 2012.

Il est rappelé que le **Fonds de garantie de ressources des anciens députés** a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2012, date à laquelle la gestion des prestations relatives à l'assurance mutuelle, différentielle et dégressive de retour à l'emploi a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations (décision du Bureau du 6 avril 2011).

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Solde 2013	Variations 2013/2012	
					Δ absolu	Δ %
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Total de la section	520 101 445	521 631 666	518 309 790	3 321 876	-1 791 655	-0,34%
60 Achats de biens et fournitures	7 772 530	7 913 500	7 339 892	573 608	-432 639	-5,57%
61-62 Services extérieurs	32 529 777	37 739 500	33 474 668	4 264 832	944 892	2,90%
63 Impôts et taxes	3 850 525	3 791 000	4 202 917	-411 917	352 392	9,15%
64 Charges de personnel	170 081 298	174 217 000	183 510 002	-9 293 002	13 428 705	7,90%
<i>dont Charges de rémunération</i>	<i>123 927 488</i>	<i>126 708 600</i>	<i>135 398 491</i>	<i>-8 689 891</i>	<i>11 471 004</i>	<i>9,26%</i>
<i>Charges sociales et diverses</i>	<i>46 153 810</i>	<i>47 508 400</i>	<i>48 111 511</i>	<i>-603 111</i>	<i>1 957 701</i>	<i>4,24%</i>
65 Charges parlementaires	305 725 967	297 540 666	289 455 299	8 085 367	-16 270 668	-5,32%
<i>dont Indemnités parlementaires</i>	<i>49 265 419</i>	<i>50 172 719</i>	<i>50 111 426</i>	<i>61 293</i>	<i>846 007</i>	<i>1,72%</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>62 410 448</i>	<i>66 187 060</i>	<i>63 634 145</i>	<i>2 552 915</i>	<i>1 223 697</i>	<i>1,96%</i>
<i>Secrétariat parlementaire</i>	<i>177 110 998</i>	<i>161 129 087</i>	<i>158 087 836</i>	<i>3 041 251</i>	<i>-19 023 162</i>	<i>-10,74%</i>
<i>Voyages et déplacements</i>	<i>6 731 884</i>	<i>8 568 000</i>	<i>7 720 755</i>	<i>847 245</i>	<i>988 871</i>	<i>14,69%</i>
<i>Charges de représentation</i>	<i>3 535 628</i>	<i>5 553 800</i>	<i>4 432 142</i>	<i>1 121 658</i>	<i>896 514</i>	<i>25,36%</i>
<i>Autres charges</i>	<i>6 671 590</i>	<i>5 930 000</i>	<i>5 468 994</i>	<i>461 006</i>	<i>-1 202 596</i>	<i>-18,03%</i>
67-69 Charges exceptionnelles et imprévues	141 348	430 000	327 012	102 988	185 664	131,35%
B - SECTION D'INVESTISSEMENT	21 592 079	16 193 100	12 308 004	3 885 096	-9 284 075	-43,00%
C - DEPENSES BUDGETAIRES TOTALES (A+B)	541 693 524	537 824 766	530 617 794	7 206 972	-11 075 730	-2,04%
D - RECETTES BUDGETAIRES PROPRES ET DOTATION DE L'ÉTAT	524 029 382	522 348 195	525 297 074	2 948 879	1 267 691	0,24%
E - DEPENSES TOTALES FINANÇÉES PAR PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITÉS (C-D)	17 664 142	15 476 571	5 320 720	10 155 851	-12 343 422	-69,88%
F - RÉSULTAT BUDGÉTAIRE (D-C)	-17 664 142		-5 320 720		12 343 422	-69,88%
G - CHARGES EXTRABUDGETAIRES	28 167 542		28 507 595		340 053	1,21%
H - PRODUITS EXTRABUDGETAIRES	28 490 961		23 859 959		-4 631 002	-16,25%
E - SECTION D'INVESTISSEMENT	21 592 079		12 308 004		-9 284 075	-43,00%
I - RÉSULTAT COMPTABLE (F-G)+(H+E)	4 251 356		2 339 648		-1 911 708	-44,97%

PREMIÈRE PARTIE :

*OBSERVATIONS GÉNÉRALES
SUR LES COMPTES DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN 2013*

I - L'EXÉCUTION DU BUDGET

1. Ouvertures de crédits et recettes prévisionnelles

La dotation inscrite, en 2013, au budget général de l'Etat pour financer le budget de l'Assemblée nationale, s'élève à 517,89 millions d'euros. Conformément à l'orientation annoncée par le Président de l'Assemblée nationale le 25 septembre 2012, son montant ne doit pas être modifié avant la fin de la législature. Compte tenu de l'inflation constatée en 2013 (+0,9 %), cette stabilisation en valeur correspond à une diminution en volume de 4,66 millions d'euros de l'effort budgétaire demandé à l'Etat.

Le budget de l'exercice 2013 prévoyait de compléter les ressources provenant de la dotation de l'Etat par **des ressources propres d'un montant de 19,94 millions d'euros**, incluant un prélèvement prévisionnel sur les disponibilités de 15,48 millions d'euros.

Les crédits budgétaires initialement ouverts pour 2013 s'élevaient à 537,82 millions d'euros, dont 16,19 millions d'euros pour l'investissement (3,01 % du budget) et 521,63 millions d'euros pour le fonctionnement (96,99 % du budget).

Ces évaluations n'ont donné lieu à aucune révision au cours de l'exercice.

2. Résultats d'exécution budgétaire

L'exécution du budget 2013, se traduit, par comparaison avec le réalisé 2012, par une diminution de 2,04 % (soit 11,08 millions d'euros) des dépenses, qui atteignent au total 530,62 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement connaissent une légère diminution, passant de 520,10 millions d'euros à 518,31 millions d'euros. L'exécution budgétaire ne ressent pratiquement plus l'impact direct du renouvellement de l'Assemblée nationale, même si elle enregistre les effets en année pleine de certaines évolutions qui lui sont liées, notamment l'accroissement du nombre d'affiliés à la caisse de pensions des députés. De surcroît, elle a été nettement infléchie par le niveau élevé, tout au long de la session, de l'activité législative, dont atteste l'évolution du nombre d'heures de séances. Le maintien de cette activité à un niveau supérieur à celui constaté tant en 2003 qu'en 2008 s'est ressenti immédiatement dans l'accroissement de certaines catégories de dépenses, dont, bien entendu, les frais liés à l'activité législative et de contrôle, et aussi les éléments variables de la rémunération des personnels de l'Assemblée ou diverses dépenses matérielles (production des images de la séance publique et des commissions, électricité, hébergement). Compensant pour partie l'effet de la hausse de ces charges, des économies ont été réalisées sur d'autres postes de dépenses (traitements fixes des personnels titulaires, papeterie, affranchissement, etc.).

Les dépenses d'investissement décroissent, passant de 21,59 millions d'euros en 2012 à 12,31 millions en 2013. La baisse ainsi constatée est imputable au ralentissement de l'activité de travaux immobiliers, venant après l'exécution d'opérations lourdes à la faveur de la période électorale. En revanche, la mise en application du schéma directeur adopté par le Bureau de l'Assemblée nationale a maintenu le niveau de la dépense d'investissement informatique.

L'exécution du budget 2013 est ainsi caractérisée par une consommation des crédits de fonctionnement extrêmement proche (99,36 %) de l'évaluation initiale. En revanche, les crédits d'investissement n'ont été consommés qu'aux trois quarts (76,01 %). Globalement, le taux de consommation des crédits budgétaires est cependant, une nouvelle fois, supérieur à celui de l'année précédente (98,66 % en 2013 au lieu de 98,18 % en 2012).

Le montant global des dépenses de l'Assemblée nationale reste ainsi inférieur à 550 millions d'euros pour le sixième exercice consécutif. Elles continuent d'évoluer moins vite que l'inflation moyenne (ensemble des prix) sur l'année.

	DEPENSES TOTALES	INFLATION
Années	Evolution (%)	Evolution (%)
2013/2012	-2,04%	+0,9%
2012/2011	+2,81%	+ 2,0%
2011 / 2010	+ 0,08%	+ 2,1 %
2010 / 2009	- 0,96%	+ 1,5 %
2009 / 2008	- 3,07%	+ 0,1 %
2008 / 2007	- 8,35%	+ 2,8 %

Compte tenu d'un montant de recettes diverses de 7,41 millions d'euros, le déficit budgétaire constaté en 2013 (5,32 millions d'euros) représente moins de 35 % (34,38 %) de la prévision initiale (15,48 millions d'euros).

(en millions d'euros)

Années	Solde budgétaire (a)
2013	-5,32
2012	-17,66
2011	+ 11,45
2010	+ 12,59
2009	+ 7,41
2008	- 10,26

(a) Solde budgétaire = [dotation de l'Etat + recettes diverses] – [dépenses effectives].

ÉQUILIBRE DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Prévisions	Résultats
Dépenses (I)	537,82	530,62
Ressources (II) :	522,35	525,30
dont :		
Dotation de l'Etat	517,89	517,89
Produits divers	4,46	7,41
Solde (II – I)	- 15,48	- 5,32

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement de l'Assemblée nationale s'établissent en 2013 à 12,31 millions d'euros en nette diminution (-43 %) par rapport au réalisé de l'exercice 2012 (21,59 millions d'euros).

Cette baisse conséquente affecte en premier lieu les crédits d'investissements gérés par le service des Affaires immobilières et du patrimoine qui constituent plus des deux tiers de la section d'investissement en 2013 (8,47 millions d'euros) et sont inférieurs de près de moitié (48,91 %) au réalisé de 2012 (16,57 millions d'euros).

La diminution des dépenses d'investissement affecte également, dans une moindre mesure, les dépenses gérées par le service des Systèmes d'information qui, avec 3,22 millions d'euros constituent 26 % de la section d'investissement. Leur baisse de près de 19 % en 2013 par rapport à 2012 (3,97 millions d'euros) doit s'apprécier au regard de l'achat exceptionnel, en 2012, de matériels informatiques destinés à équiper les députés de la nouvelle législature. Si l'on ne tient pas compte de cette dépense (0,85 million d'euros), l'engagement du nouveau schéma directeur informatique pour la période 2013-2015 conduit les investissements informatiques à augmenter légèrement en 2013.

Les autres dépenses d'investissement (gérées par la division des transports, les services de la communication, de la bibliothèque et de la logistique parlementaire) représentent comme en 2012 moins de 6 % des acquisitions de l'Assemblée ; elles s'établissent à 0,62 million d'euros en 2013.

1) Les crédits gérés par le service des Affaires immobilières et du patrimoine (SAIP)¹

Les dépenses d'investissement réalisées sous la responsabilité du service des Affaires immobilières et du patrimoine s'élèvent, en 2013, à 8,47 millions d'euros. Elles diminuent de 48,91 % et de 8,11 millions d'euros par rapport au réalisé de l'exercice 2012 (16,57 millions d'euros).

A la faveur de la suspension des travaux parlementaires, d'importants travaux de rénovation ont été effectués, en particulier au Palais-Bourbon : modernisation de la régie vidéo de l'hémicycle (2,72 millions d'euros), rénovation de la salle opérationnelle (2,22 millions d'euros), réfection du parc de stationnement (1,84 million d'euros), etc.

En 2013, l'importance de l'activité législative n'a pas été propice à la mise en œuvre de projets de grande ampleur. Contrairement à 2012, aucune opération excédant un million d'euros n'a été réalisée et seules quatre opérations d'un montant supérieur à 450 000 euros ont été effectuées pour un coût total de 2,45 millions d'euros².

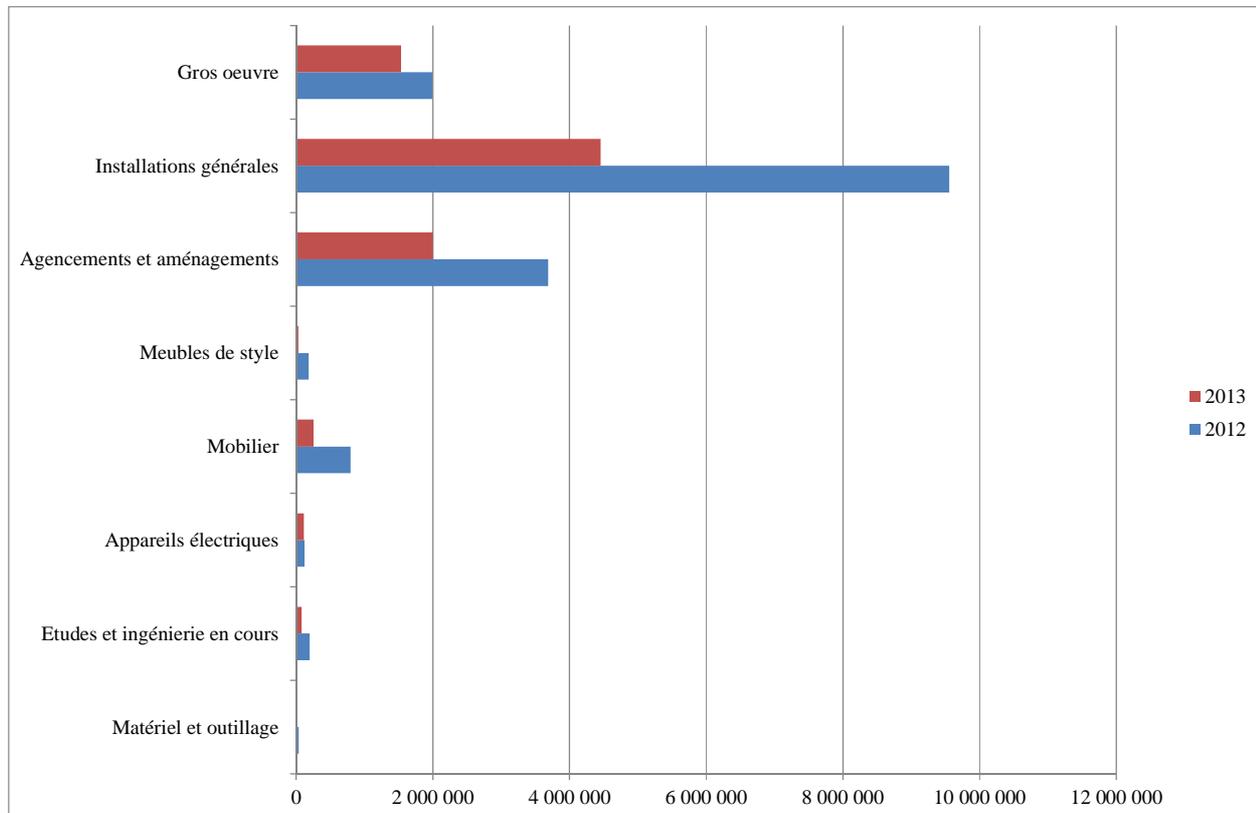
¹ Ces investissements comprennent les dépenses de construction (chapitre 213) hors installations téléphoniques, les acquisitions de matériel et outillage de l'article 2151, certaines des dépenses relatives aux collections (meubles de style – article 2162 et autres œuvres et objets d'art – article 2165), les acquisitions de mobilier (article 2184) et d'appareils électriques (article 2185) ainsi que les études et ingénieries en cours (article 2341).

² Restauration des murs d'enceinte de la zone hémicycle (0,89 million d'euros) ; Rénovation des onduleurs (0,58 million d'euros) ; achèvement de la rénovation de la salle opérationnelle (0,50 million d'euros) ; travaux de rénovation des terrasses de l'immeuble du 233 boulevard Saint-Germain (0,48 million d'euros).

Les opérations inférieures à 450 000 euros, qui constituent l'essentiel des travaux réalisés (69,33 % des dépenses de construction), ont été surtout réalisées au Palais-Bourbon et dans l'immeuble du 233 boulevard Saint-Germain. Les travaux ont permis la modernisation des dispositifs de sécurité incendie, la réfection et la mise aux normes d'ascenseurs, la rénovation de circulations et de couverts, et l'amélioration des dispositifs de sûreté.

En conséquence, le taux de consommation des crédits d'investissements immobiliers inscrits au budget (11,21 millions d'euros) a sensiblement diminué en 2013 (75,54 %) par rapport à 2012 (97,83 % pour un budget initial de 16,94 millions d'euros) mais reste supérieur à celui des années 2008 à 2011.

Le graphique suivant détaille, par article, l'évolution 2013/2012 des dépenses d'investissements immobiliers :



	Réalisé 2012	Réalisé 2013
Gros œuvre	1 991 932	1 534 580
Installations générales	9 555 258	4 453 484
Agencements et aménagements	3 684 908	1 999 797
Meubles de style	185 384	30 238
Mobilier	798 680	256 996
Appareils électriques	123 169	111 595
Etudes et ingénierie en cours	198 497	81 755
Matériel et outillage	36 337	0
TOTAL	16 574 165	8 468 445

(en euros)

- **Les principales opérations d'investissement :**

Les dépenses de travaux *stricto sensu* (chapitres 213 et 233) se sont élevées à 7,99 millions d'euros, en diminution de 47,56 % et de 7,24 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (15,23 millions d'euros).

Comme en 2012, l'essentiel des travaux a été réalisé dans les immeubles « historiques » de l'Assemblée¹ (6,41 millions² d'euros en 2013 contre 13,54 millions en 2012), et dans l'ensemble immobilier du boulevard Saint-Germain (1,18 million d'euros contre 0,76 million en 2012). Dans les autres bâtiments (immeuble Chaban-Delmas, aile du Midi du château de Versailles etc.), les travaux d'entretien et de rénovation ont été plus limités (2012 : 0,93 million d'euros ; 2013 : 0,40 million d'euros).

Trois opérations d'un montant supérieur à 450 000 euros ont ainsi été réalisées au Palais-Bourbon en 2013, pour un total de 1,97 million d'euros :

- la restauration des murs d'enceinte de la zone hémicycle (0,89 million d'euros). Ces travaux ont permis de restaurer l'ensemble des façades en pierre de taille ouvragées qui ceinturent l'hémicycle ;
- la poursuite du programme de modernisation des ondulateurs du Palais-Bourbon (0,58 million d'euros) ;
- l'achèvement de la rénovation de la salle opérationnelle (0,50 million d'euros).

En outre 2,76 millions d'euros ont été affectés à diverses autres opérations : la rénovation de locaux et du système de détection incendie à l'Hôtel de la Questure (0,39 million d'euros), la mise aux normes et la rénovation des escaliers I et AN au Palais-Bourbon (0,36 million d'euros), la mise en conformité de l'ascenseur dit « de la presse » au Palais-Bourbon (0,33 million d'euros), la création de refuges pour personnes à mobilité réduite (0,27 million d'euros), la rénovation de circulations de la zone Colbert (0,23 million d'euros), etc.

Divers travaux de réaménagement et d'agencement ont également été réalisés pour un montant total de 1,68 million d'euros. Ils ont notamment permis la rénovation de salles de réunion et de bureaux, et la création d'une salle de conférences de presse attenante au salon des Quatre Colonnes, ainsi que la modernisation du système de sécurité incendie (réseaux RIA et détection incendie).

Au 233-235 boulevard Saint-Germain, les travaux réalisés (1,18 million d'euros en 2013) ont notamment permis :

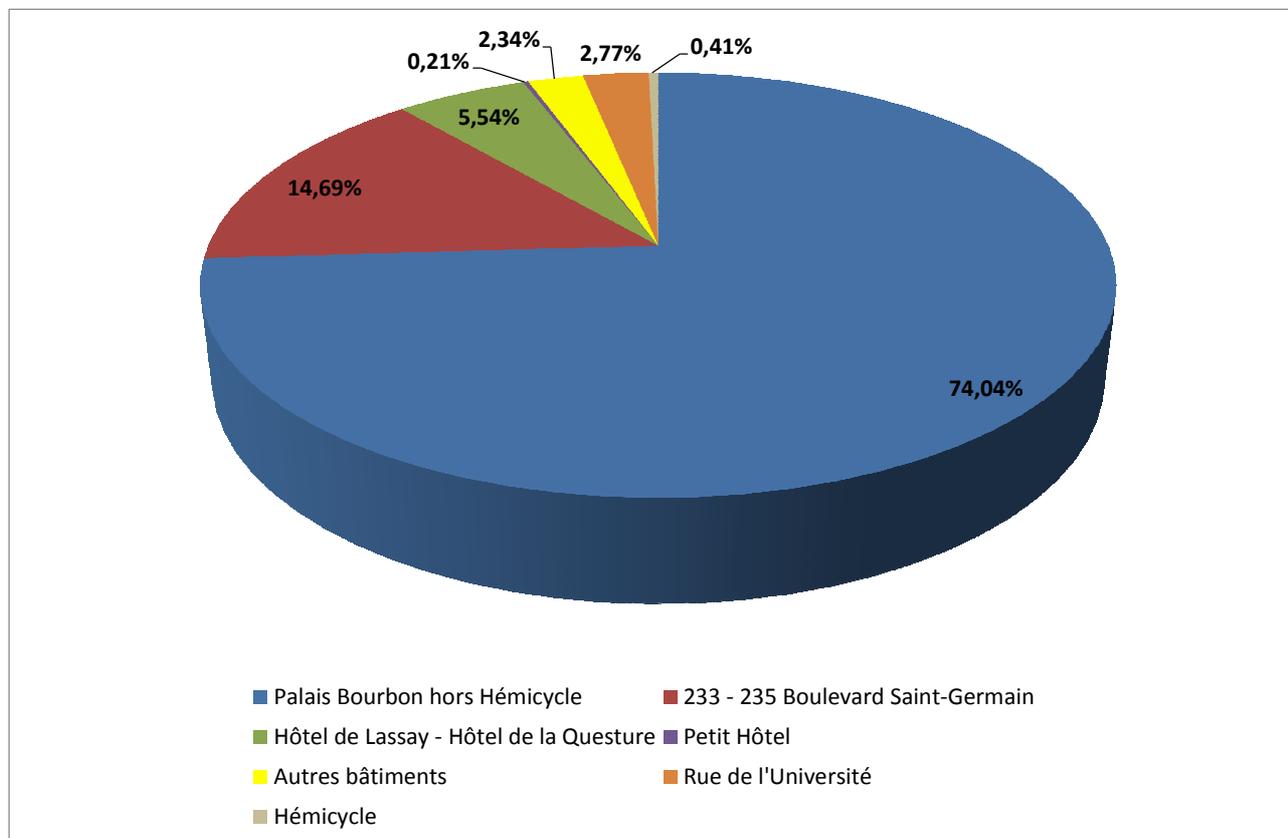
- la rénovation des terrasses (0,48 million d'euros) ;
- la rénovation d'un ascenseur et de locaux techniques (0,41 million d'euros) ainsi que la modification des accès (0,11 million d'euros).

Les travaux réalisés dans les autres locaux appartenant à l'Assemblée se sont élevés globalement à 0,40 million d'euros. Ils ont notamment porté sur la modernisation et la sécurisation des accès, ainsi que sur des réfections ponctuelles de bureaux.

¹ Palais-Bourbon, Petit Hôtel, Hôtel de Lassay et Hôtel de la Questure.

² Ces investissements comprennent les dépenses de construction (chapitres 213 et 233) hors installations téléphoniques.

La répartition du coût des travaux par immeuble en 2013

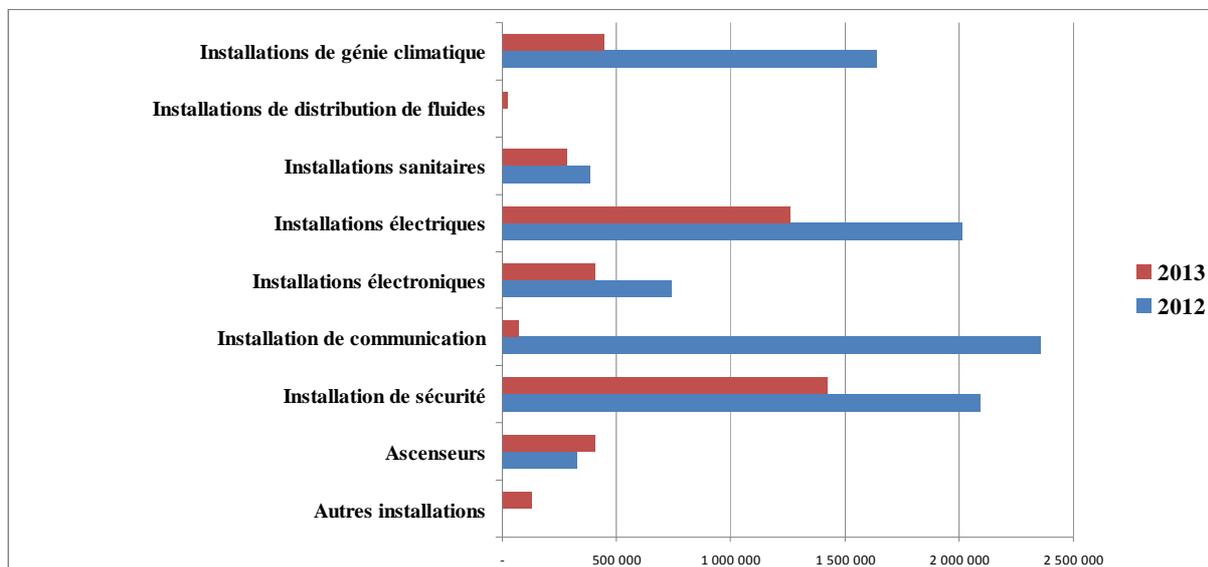


- **Analyse des dépenses par article budgétaire**

◆ Les dépenses de *gros œuvre* (articles 2131 et 2331) diminuent de 22,96 % par rapport à 2012 (2012 : 1,99 million d'euros ; 2013 : 1,53 million d'euros). Aucune opération de grande ampleur (supérieure à 1 million d'euros), n'a été réalisée en 2013. Les deux tiers des crédits (1,03 million d'euros, soit 66,88 %) ont permis de financer les travaux de maçonnerie et de couverture réalisés dans le cadre de la restauration des murs d'enceinte de la zone hémicycle (0,77 million d'euros) et la rénovation des terrasses de l'immeuble du 233 boulevard Saint-Germain (0,25 million d'euros). Le solde (0,51 million d'euros) correspond à diverses opérations, dont le traitement d'infiltrations d'eau dans l'escalier I du Palais-Bourbon.

◆ Les dépenses effectuées au titre des *installations générales* (articles 2135 et 2335) constituent, comme en 2012, plus de la moitié des dépenses de travaux (4,45 millions d'euros soit 55,75 % des chapitres 213 et 233) ; elles diminuent fortement par rapport à l'exercice 2012 (9,55 millions d'euros) comme le montre le graphique suivant qui détaille le coût des travaux par type d'installations :

Dépenses 2013 relatives aux installations générales



Les dépenses relatives aux *installations de sécurité* représentent avec 1,42 million d’euros le premier poste de dépenses d’installations en 2013 (31,97 % des articles 2135 et 2335). Les travaux financés comprennent, pour 0,76 million d’euros, la rénovation des dispositifs de sûreté (réfection de la salle opérationnelle, déploiement des clefs électroniques, sécurisation des accès) et, pour 0,52 million d’euros, la modernisation de dispositifs de sécurité incendie au Palais-Bourbon (réseau de robinets d’incendie armés – RIA –, et dispositifs de détection incendie).

La poursuite en 2013 des travaux de rénovation des onduleurs et de réfection de plusieurs tableaux divisionnaires au Palais-Bourbon a conduit à une consommation à hauteur de 1,26 million d’euros (contre 2,01 millions d’euros en 2012) des crédits *d’installations électriques* qui représentent en 2013, 28,37 % des investissements réalisés au titre des installations.

En revanche les dépenses *d’installations de communication*, qui avaient été fortes en 2012 en raison de la rénovation de la régie vidéo de l’hémicycle, représentent, en 2013, avec 0,07 million d’euros, moins de 2 % des dépenses d’installations générales. La principale dépense correspond à la poursuite du déploiement du réseau WiFi à l’Assemblée.

Les dépenses relatives aux *installations de génie climatique* atteignent 0,44 million d'euros (1,64 million d'euros en 2012) soit 9,98 % des dépenses d'installations générales. Pour près des trois cinquièmes de ce montant, elles sont imputables aux travaux de plomberie et chauffage nécessités par la création de refuges pour personnes à mobilité réduite au Palais-Bourbon (0,16 million d'euros) et à la rénovation des terrasses de l'immeuble du 233 boulevard Saint-Germain (0,10 million d'euros).

Seules les dépenses relatives aux *ascenseurs* augmentent en 2013 (2012 : 0,33 million d'euros ; 2013 : 0,41 million d'euros) : remplacement d'un ascenseur situé dans l'immeuble du 233 boulevard Saint-Germain (0,18 million d'euros) et mise en conformité de l'ascenseur dit « de la presse » au Palais-Bourbon (0,20 million d'euros).

La mise à niveau technique de trois locaux de communication pour permettre la distribution de courants faibles de type VDI (voix, données, images) explique près de la moitié des dépenses relatives aux *installations électroniques* en 2013 (2012 : 0,74 million d'euros ; 2013 : 0,40 million d'euros). Ces crédits ont également servi à financer le début des travaux de mise en place de portillons automatiques d'accès à l'immeuble du 233 boulevard Saint-Germain, dont l'achèvement est prévu en 2014.

Enfin le poste *installations sanitaires* continue de diminuer (0,38 million d'euros en 2012 ; 0,28 million d'euros en 2013). En 2013, l'essentiel des dépenses a été consacré au remplacement d'évacuateurs situés cour Montesquieu au Palais-Bourbon et à la mise aux normes des réseaux d'eau au Palais-Bourbon.

◆ Les dépenses *d'agencement et d'aménagement (articles 2136 et 2336)*, diminuent fortement par rapport à l'exercice 2012 (2012 : 3,68 millions d'euros ; 2013 : 2 millions d'euros ou - 45,73 %).

- Les *dépenses d'agencement* stricto sensu ont représenté, en 2013, 1,56 million d'euros contre 2,62 millions d'euros en 2012. Elles ont pour origine de multiples opérations intermédiaires. La réfection de bureaux et locaux divers (0,50 million d'euros) et de circulations (0,28 million d'euros, y compris les ascenseurs), et la rénovation d'escaliers (0,22 million d'euros) constituent ensemble près des deux tiers de ces dépenses.
- Les dépenses de *serrurerie et métallerie* ont été réalisées à hauteur de 0,25 million d'euros en 2013 (contre 0,30 million d'euros en 2012). Près de la moitié de ce montant est imputable à l'acquisition d'éléments métalliques (trappes, marquises, gardes corps et cornières) dans le cadre de la sécurisation des accès aux toitures au Palais-Bourbon, la rénovation des terrasses de l'immeuble du 233 boulevard Saint-Germain et la sécurisation des accès.

◆ Les dépenses relatives aux *meubles de style (article 2162)*, soit 30 238 euros, correspondent notamment à la restauration de candélabres dans les salons de l'Hôtel de Lassay.

◆ Les dépenses relatives à l'acquisition de *mobiliers* (article 2184), particulièrement élevées en 2012 (798 680 euros) du fait de l'installation des nouveaux députés, ont été ramenées à 256 996 euros en 2013 (soit - 67,82 %). Il s'agit essentiellement de l'acquisition de mobiliers (fauteuils de travail, étagères, et tables) pour équiper les bureaux et les salles de réunion rénovés au Palais-Bourbon (71 650 euros) et dans l'immeuble Chaban-Delmas (50 584 euros).

◆ Les achats d'*appareils électriques* (article 2185) ont atteint 111 595 euros en 2013 (contre 123 169 euros en 2012) : outre les achats courants, 24 877 euros ont permis l'acquisition d'un appareil analyseur et nettoyeur de bandes magnétiques destiné au traitement des archives analogiques et numériques détenues par l'Assemblée nationale. Les autres acquisitions concernent essentiellement le département audiovisuel (achats de téléviseurs) et le réassortiment d'appareils électroménagers.

◆ Le compte *études en cours* (article 2341) enregistre, depuis l'exercice 2007, les dépenses d'études et d'ingénierie préalables à des travaux immobiliers qui ne sont pas encore terminés. Il s'élève en 2013 à 81 755 euros (contre 198 497 euros en 2012). L'évolution de ce poste est fortement corrélée à la réalisation de projets de grande ampleur. L'essentiel des études réalisées en 2013 a porté sur la mise en place d'équipements destinés aux personnes à mobilité réduite au Palais-Bourbon.

2) Les investissements gérés par le service des Systèmes d'information ¹

Les dépenses d'investissement du service des Systèmes d'information (SSI) s'élèvent en 2013 à 3,22 millions d'euros contre 3,97 millions d'euros l'année précédente (soit - 18,90 %). Le renouvellement général de l'Assemblée nationale a suscité, en 2012, un niveau particulier de dépenses. En 2013, l'exécution budgétaire s'inscrit dans le cadre fixé par le nouveau schéma directeur informatique pour la période 2013-2015, adopté par le Collège des Questeurs et le Bureau de l'Assemblée nationale.

◆ Les dépenses d'acquisition de *logiciels* (chapitre 205) diminuent légèrement en 2013 (2012 : 1,89 million d'euros ; 2013 : 1,67 million d'euros soit - 0,22 million d'euros).

Les acquisitions destinées au *système central et aux applications spécifiques* qui s'élèvent à 1,56 million d'euros en 2013 (2012 : 1,67 million d'euros) ont notamment eu pour objet :

- le **développement de services intégrés** avec le déploiement de nouvelles fonctionnalités au sein du système d'information comptable de l'Assemblée et des applications de paie (0,51 million d'euros) et la refonte et l'intégration de l'application de gestion du patrimoine (GPAO) dans la gestion de la maintenance (GMAO) pour 0,25 million d'euros ;
- la **dématérialisation de divers documents administratifs et législatifs** avec notamment en 2013 la refonte du logiciel de gestion documentaire des textes européens (EURODOC II) pour 0,17 million d'euros ;

¹ Ces investissements comprennent les acquisitions de logiciels (compte 205) et de matériel informatique (compte 2188).

- **l'archivage électronique** : 0,13 million d'euros ont été investis en 2013 dans la mise en œuvre de logiciels de sauvegarde et de stockage de données.

Le solde des crédits (0,60 million d'euros) a été notamment consacré à la fourniture de logiciels de bureautique, à l'évolution des équipements de production informatique et à des développements effectués sur la chaîne intégrée de diffusion des vidéos des débats (portail vidéo grand public).

L'évolution des dépenses réalisées est affectée par une modification de traitement comptable demandée par le certificateur des comptes de l'Assemblée nationale : à partir de l'exercice 2013, la part des frais d'assistance technique fournie par le prestataire lors de l'installation d'un logiciel ou d'un matériel informatique est considérée comme une part du coût d'acquisition de l'actif et non comme une simple charge détachable. L'incidence de cette modification peut être évaluée à 0,17 million d'euros.

◆ Les dépenses d'acquisitions de *matériel informatique (article 2188)* diminuent de 25,60 % passant de 2,08 millions d'euros en 2012 à 1,55 million d'euros en 2013.

La variation constatée comptablement s'explique par l'acquisition exceptionnelle, en 2012, de matériels destinés à l'équipement des députés de la nouvelle législature (2012 : 853 061 euros ; 2013 : aucune dépense constatée de ce chef).

Si l'on neutralise l'effet de cette acquisition, le taux de croissance des achats de matériels est de 26,13 % par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de l'acquisition de matériels *bureautiques pour les services* (2012 : 181 774 euros ; 2013 : 373 332 euros) et pour les *réseaux* (2012 : 676 841 euros ; 2013 : 783 703 euros) tandis que les dépenses d'équipement du *système central et périphérique* diminuent légèrement (2012 : 368 014 euros ; 2013 : 343 051 euros).

Le schéma directeur informatique a fixé un objectif de consolidation des infrastructures conduisant à prévoir le remplacement et le déploiement de 1 100 postes informatiques sur trois ans. En conséquence, l'Assemblée a procédé en 2013 à l'achat de postes informatiques à hauteur de 366 080 euros pour remplacer des matériels obsolètes déployés dans les services.

Les dépenses relatives aux *réseaux* (783 703 euros) ont notamment été employées à la sécurisation des serveurs et à l'acquisition de commutateurs pour ces mêmes serveurs afin de répondre à l'objectif de consolidation des infrastructures énoncé par le schéma directeur informatique 2013-2015. Elles ont également permis le remplacement de contrôleurs d'antennes WIFI et l'acquisition de matériels dans le cadre de la refonte du dérouleur du service de la séance.

L'effet de la modification de traitement comptable évoquée plus haut à propos des logiciels, et qui s'applique aussi aux acquisitions de matériels, peut être évalué à 0,14 million d'euros sur l'article 2188.

3) Les dépenses d'investissement des autres services

◆ Les acquisitions de *matériels du service de la Logistique parlementaire (article 2152)* qui regroupent l'ensemble des achats de matériels de cuisine (compresseurs, électroménager, etc.) ainsi que les matériels d'impression et de reliure destinés aux ateliers de reprographie de l'Assemblée, s'établissent en 2013 à 96 474 euros (2012 : 104 948 euros). L'acquisition la plus significative porte sur quatre armoires froides destinées aux cuisines de l'ensemble immobilier Chaban-Delmas et du Petit Hôtel, pour un montant de 52 347 euros.

◆ Les dépenses relatives aux *achats de livres (article 2164)*, soit 36 795 euros, correspondent aux acquisitions de livres du fonds moderne de la Bibliothèque.

◆ Les crédits inscrits à l'article 2163 - *livres et objets anciens* ont été utilisés, en 2013, pour l'acquisition d'un insigne de Représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848 (1 116 euros).

◆ Sur l'*article 2182 (matériel de transport)*, l'exécution du plan de renouvellement annuel du parc automobile a conduit à acquérir, en 2013, 7 véhicules hybrides et un utilitaire, pour un coût total de 208 697 euros, soit un montant légèrement inférieur à l'exercice précédent (217 810 euros). Avec les achats de matériel et d'outillage, la dépense globale, sur cet article, atteint, en 2013, 212 840 euros contre 219 611 euros en 2012.

◆ Les dépenses de *matériel de bureau (article 2183)* s'établissent à 196 205 euros soit un niveau sensiblement inférieur à celui observé en 2012 (239 004 euros). Les crédits inscrits sur l'article étant essentiellement destinés à l'acquisition de copieurs, les dépenses réalisées dépendent étroitement du rythme de renouvellement des matériels en service. En 2013, ont été acquis un photocopieur haut volume pour les ateliers de reprographie, pour un montant de 19 772 euros, et 28 copieurs.

◆ Enfin les achats de matériels de *bureautique des groupes (article 2186)*, dont le montant atteignait 426 172 euros en 2012, du fait de l'équipement des groupes constitués après le renouvellement de l'Assemblée nationale, diminuent de 87 % pour s'établir à 54 206 euros.

**BUDGET D'INVESTISSEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)**

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde budgétaire 2013	Variations 2013/2012	
	2012	2013	2013		Δ absolu	Δ %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 888 965	2 076 800	1 671 378	405 422	-217 587	-11,52%
205 LOGICIELS	1 888 965	2 076 800	1 671 378	405 422	-217 587	-11,52%
2051 Logiciels systèmes d'information	1 888 965	2 076 800	1 671 378	405 422	-217 587	-11,52%
2054 Logiciels information-multimédia	0	0	0	0	0	NS
21/23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 703 115	12 916 300	10 636 626	2 279 674	-9 066 489	-46,02%
213 CONSTRUCTIONS	15 232 099	8 870 000	7 987 861	882 139	-7 244 238	-47,56%
2131 et 2331 Gros œuvre*	1 991 932	790 000	1 534 580	-744 580	-457 352	-22,96%
2135 et 2335 Installations générales*	9 555 258	6 280 000	4 453 484	1 826 516	-5 101 774	-53,39%
2136 et 2336 Agencements et aménagements*	3 684 908	1 750 000	1 999 797	-249 797	-1 685 112	-45,73%
2137 Installations téléphoniques	0	50 000	0	50 000	0	NS
215 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	152 971	264 300	119 415	144 885	-33 556	-21,94%
2151 Matériel et outillage du SAIP	36 337	30 000	0	30 000	-36 337	-100,00%
2152 Matériel du service de la Logistique	104 948	220 000	96 474	123 526	-8 474	-8,07%
2153 Matériel Labo Photo	5 099	4 300	22 941	-18 641	17 842	NS
2154 Matériel médical soins et prévention	6 587	10 000	0	10 000	-6 587	-100,00%
216 COLLECTIONS	232 629	105 000	68 150	36 850	-164 479	-70,70%
2161 Œuvres d'art	0	0	0	0	0	NS
2162 Meubles de style	185 384	50 000	30 238	19 762	-155 146	-83,69%
2163 Livres, manuscrits et objets anciens	0	10 000	1 116	8 884	1 116	NS
2164 Autres livres de la Bibliothèque	47 245	45 000	36 795	8 205	-10 449	-22,12%
2165 Autres œuvres et objets d'art	0	0	0	0	0	NS
218 AUTRES IMMOBILISATIONS	3 886 919	2 487 000	2 379 445	107 555	-1 507 474	-38,78%
2182 Matériel de transport	219 611	225 000	212 840	12 160	-6 771	-3,08%
2183 Matériel de bureau	239 004	325 000	196 205	128 795	-42 799	-17,91%
2184 Mobilier	798 680	700 000	256 996	443 004	-541 684	-67,82%
2185 Appareils électriques	123 169	420 000	111 595	308 405	-11 574	-9,40%
2186 Bureautique des groupes	426 172	170 000	54 206	115 794	-371 965	-87,28%
2187 Matériel information-multimédia	593	4 000	414	3 586	-178	-30,11%
2188 Matériel informatique	2 079 691	643 000	1 547 188	-904 188	-532 503	-25,60%
234 ETUDES ET INGENIERIE EN COURS	198 497	1 190 000	81 755	1 108 245	-116 742	-58,81%
2341 Etudes et ingénierie en cours	198 497	1 190 000	81 755	1 108 245	-116 742	-58,81%
29 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	0	0	0	0	NS
299 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	1 200 000	0	1 200 000	0	NS
2992 Autres dépenses imprévues						
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	21 592 079	16 193 100	12 308 004	3 885 096	-9 284 075	-43,00%

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Après la progression (+ 1,81 %) due au renouvellement général de l'Assemblée nationale en juin 2012, les dépenses de fonctionnement, de **518,31 millions d'euros, diminuent de 0,34 % (- 1,79 million d'euros) par rapport à l'exercice précédent**, tout en restant **supérieures (+ 1,46 %) à leur niveau de 2011 (510,86 millions d'euros)**.

Compte tenu d'un taux d'inflation annuel moyen de 0,9 %, elles affichent **une baisse en volume (- 1,24 %) pour le quatrième exercice consécutif**.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses de fonctionnement en valeur et en volume sur une période de six ans.

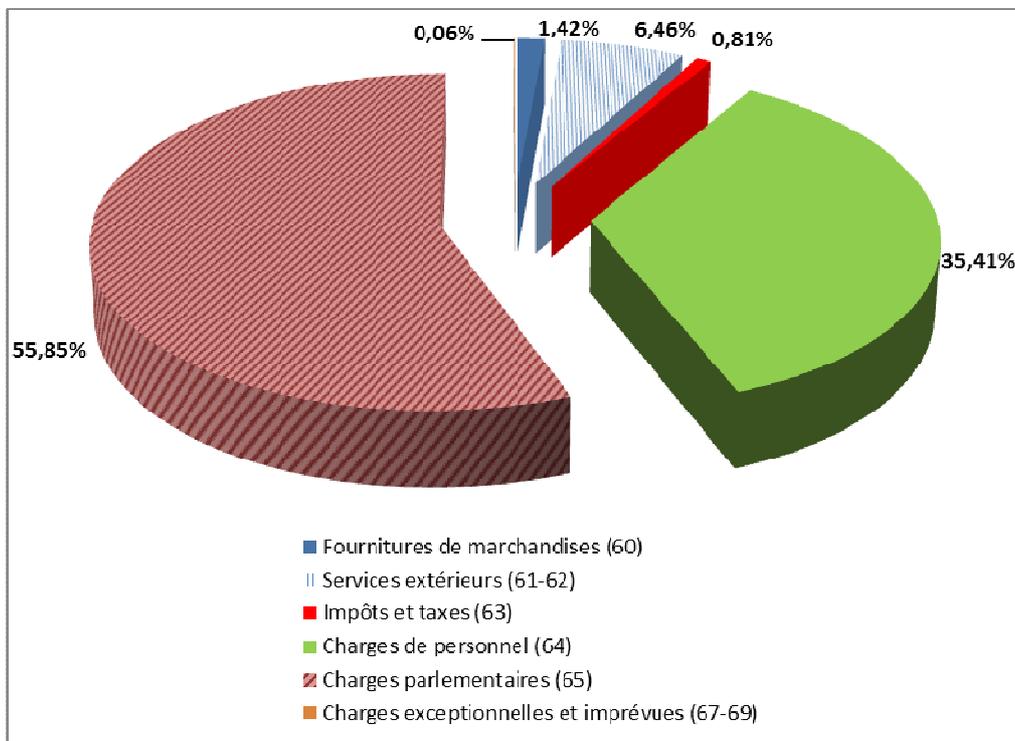
Années	Evolution en valeur	Evolution en volume
2013/2012	- 0,34 %	- 1,24 %
2012/2011	+ 1,81 %	- 0,19 %
2011/2010	+ 0,65 %	- 1,45 %
2010/2009	- 0,92 %	- 2,42 %
2009/2008	+ 0,82 %	+ 0,72 %
2008/2007	+ 0,45 %	- 2,35 %

Dans une structure générale identique à celle des exercices passés, le poids relatif des *charges parlementaires* dans la section de fonctionnement retrouve, avec 55,85 % (289,46 millions d'euros), un niveau comparable à celui des années antérieures (2010 : 56,90 % ; 2011 : 56,62 % ; 2012 : 58,78 %).

Les *charges de personnel* représentent, avec 183,51 millions d'euros (35,41 %), le second poste de la section de fonctionnement, où leur importance s'accroît en proportion tant par rapport à 2012 (32,70 %) qu'à 2011 (33,96 %).

La part des autres postes de dépenses évolue peu d'une année sur l'autre. Les *services extérieurs* s'élèvent en 2013 à 33,47 millions d'euros, soit 6,46 % des dépenses de fonctionnement (6,25 % en 2012). Les *autres charges* (impôts et taxes, achats et charges exceptionnelles) représentent, avec 11,87 millions d'euros, 2,29 % de la section de fonctionnement (2,26 % en 2012).

Répartition des dépenses de fonctionnement par titres en 2013



1 - Les achats de fournitures et de biens (titre 60) :

Après la progression (+ 1,40 %) observée en 2012, les dépenses d'achats de biens et fournitures affichent en 2013 (- 5,57 % à 7,34 millions d'euros) une baisse qui les conduit à **un niveau inférieur à celui de 2011** (7,66 millions d'euros).

L'essentiel des économies réalisées sur le titre 60 en 2013 porte sur les achats de fournitures (- 0,52 million d'euros à 2,15 millions d'euros, soit - 19,46 %). Les dépenses de fluides pour les bâtiments, qui avaient fortement augmenté en 2012 (+ 10,90 %), ont, cette année, progressé très modérément (+ 1,07 % à 4,33 millions d'euros) en dépit des revalorisations tarifaires observées sur les principaux postes (électricité, vapeur et eau glacée).

► **Les achats de fournitures d'ateliers (chapitre 601) s'établissent à 0,57 million d'euros en 2013, en légère hausse (+ 3,45 %) par rapport à 2012.**

Les *achats de fournitures d'ateliers du SAIP* (article 6011) regroupent divers achats au profit des ateliers du service des Affaires immobilières et du patrimoine (lampes, interrupteurs, petits équipements électriques, éléments de tuyauterie, de menuiserie et de vitrerie, quincaillerie, outils de signalétique, etc.). Les dépenses correspondantes (274 492 euros) diminuent de 60 052 euros (- 17,95 %) par rapport au réalisé 2012. Les crédits alloués en 2012 avaient notamment permis la reconstitution du stock des appareils d'éclairage (ampoules à basse consommation, tubes fluorescents, etc.), opération désormais achevée.

Les dépenses de *fournitures pour impressions et reliures de l'article 6012* (papier, étiquettes, reliures et couvertures pour l'atelier de reprographie) augmentent en 2013 (+ 68 579 euros à 222 275 euros, soit + 44,62 %) après la baisse sensible (- 53,42 % à 153 695 euros, soit - 176 265 euros) enregistrée en 2012. La croissance de ces dépenses est, en premier lieu, une des conséquences matérielles de la reprise, à un rythme particulièrement soutenu, des travaux parlementaires, contrastant avec l'interruption liée à l'élection présidentielle et aux élections législatives. Par ailleurs, le prix de la pâte à papier sur les marchés, qui avait fortement diminué au cours de l'année 2012 (- 8,02 %), a connu un rebond significatif (+ 13,84 %) en 2013¹.

Les dépenses de *fournitures audiovisuelles (article 6013)* ont également progressé en 2013 (2012 : 58 086 euros ; 2013 : 68 379 euros, en hausse de 17,72 %) afin de permettre, notamment, le renouvellement du stock du département audiovisuel en matériel d'enregistrement (cassettes audio et digitales).

► **Les acquisitions de *petits équipements (chapitre 602)* diminuent de 4 354 euros à 240 965 euros (- 1,77 %).**

La baisse la plus importante en proportion (- 55,14 %) porte sur les achats de *petit équipement téléphonique (article 6025)* qui diminuent de 12 622 euros par rapport à l'exercice précédent, pour la troisième année consécutive (2011 : 47 414 euros ; 2012 : 22 889 euros ; 2013 : 10 267 euros). L'acquisition, en 2011, de 250 postes neufs et le rééquipement de l'Hôtel de la Questure en appareils numériques en 2012 ont réduit sensiblement les besoins en pièces détachées.

Les dépenses d'achats de petit équipement du service des Affaires immobilières et du patrimoine (article 6021) affichent également une baisse sensible en 2013 (- 10,63 % à 141 094 euros, soit - 16 783 euros) par rapport à 2012. Cette année avait été marquée par des achats directement liés au renouvellement de l'Assemblée. Des achats ont, en revanche, été effectués en 2013 au titre du *petit équipement ménager (article 6023)* à hauteur de 41 554 euros. On constate une certaine progression (+ 4 432 euros à 48 050 euros, soit + 10,16 %) des achats de *petit équipement automobile (article 6022)*.

► **Les achats de *fournitures (chapitre 604)*, d'un montant de 2,15 millions d'euros, baissent de 19,46 % (- 520 209 euros).**

Les achats de *fournitures de bureau (article 6041)*, qui représentent traditionnellement le poste le plus important du chapitre (70,34 % en 2013) baissent considérablement (- 26,10 % à 1,51 million d'euros, soit - 0,53 million d'euros).

¹ Source INSEE – données de décembre 2011, décembre 2012 et décembre 2013.

La baisse est particulièrement sensible sur les achats de papeterie, qui s'établissent à 1 million d'euros en 2013 contre 1,55 million d'euros en 2012 (- 35,34 %), année de renouvellement, et 1,48 million d'euros en 2011 (- 32,54 %), année d'activité législative ordinaire. Traditionnellement, les dépenses destinées à répondre aux besoins des députés pour l'exercice individuel de leur mandat représentent plus de 90 % du total de ces achats. Elles avaient, dès lors, connu en 2012 une certaine hausse, liée à la nécessité d'approvisionner les députés de la nouvelle législature en enveloppes, bostols et papiers à lettres marqués du logo de l'Assemblée nationale. En 2013, cette source conjoncturelle de dépenses a disparu. On constate en revanche l'effet chiffré de la substitution sur le long terme au courrier traditionnel, pour les députés et pour les services, des moyens de communication dématérialisés que sont les courriels et les SMS. Entre 2011 et 2013, les commandes de papiers à lettres et d'enveloppes ont, ainsi, diminué respectivement de 31,36 % et de 34,87 %.

Les dépenses d'achats de *fournitures pour le laboratoire photographique (article 6043)* ont été divisées par 4,5 (2012 : 19 416 euros ; 2013 : 4 302 euros, soit - 77,84 %).

En revanche, les acquisitions regroupées dans *l'article 6042 – Achats d'autres fournitures* (uniformes du personnel, produits d'entretien, linge, denrées alimentaires et fleurs), progressent légèrement (+ 4,47 %) à 613 382 euros en 2013 (587 110 euros en 2012). La hausse de la dépense tient notamment à la décision prise par l'Assemblée de recourir encore plus fréquemment que par le passé, pour les achats de produits d'entretien, aux établissements de service d'aide par le travail (ESAT), qui facturent généralement ces achats à des prix plus élevés que ceux de fournisseurs traditionnels.

► **Après la forte hausse (+ 9,51 %) observée en 2012, le coût des achats de fluides (chapitre 605), qui représente plus de la moitié des dépenses du titre 60, progresse très légèrement (+ 1,07 %) en 2013 à 4,33 millions d'euros (2012 : 4,28 millions d'euros).**

Cette progression est due aux dépenses d'achats de *fluides pour les bâtiments (article 6051)*, de 4,19 millions d'euros contre 4,14 millions d'euros en 2012 (+ 1,35 %). Comme chaque année, leur niveau reflète à la fois l'évolution des tarifs pratiqués par les différents opérateurs et l'état des conditions climatiques sur l'ensemble de la période.

Premier poste de dépenses, le coût de la fourniture d'électricité (1,77 million d'euros) augmente de 3,31 % par rapport à 2012 (1,72 million d'euros). A la hausse du prix du kilowattheure fixé par EDF (+ 2,02 % entre janvier et décembre 2013¹) s'ajoutent les effets de l'intensification de l'activité parlementaires observée tout au long de l'année.

¹ Tarif Heures Pleines Hiver : 6,535 c€ par kilowattheure en janvier 2013 – 6,667 c€ en décembre 2013.

La dépense au titre de la fourniture de vapeur, c'est-à-dire de chauffage et d'eau sanitaire, a fortement augmenté en 2013 (1,24 million d'euros au lieu de 1,16 million d'euros en 2012, soit + 6,99 %). Le premier facteur de hausse de ce poste est, comme pour l'électricité, la revalorisation du tarif pratiqué par le fournisseur, la Compagnie parisienne de chauffage urbain¹. Les effets du pic de froid constaté au cours du 1^{er} trimestre 2013, qui s'est traduit par une hausse de plus de 20 % du nombre cumulé de degrés jours unifiés (DJU) par rapport à la même période en 2012², ont été compensés par la relative douceur globale de la fin de l'année (baisse de 3,31 % du nombre cumulé de DJU entre le 2^{ème} semestre 2012 et le 2^{ème} semestre 2013). En outre, diverses mesures techniques ont été mises en œuvre par le SAIP pour améliorer la gestion des équipements de traitement d'air.

Le coût de la fourniture d'eau glacée, en revanche, diminue sensiblement (0,97 million d'euros en 2013 au lieu de 1,05 million d'euros en 2012, soit - 7,83 %). Même si l'été 2013 a été légèrement plus chaud qu'en 2012³, et si des revalorisations tarifaires ont été pratiquées par le principal fournisseur de l'Assemblée (CLIMESPACE)⁴, des mesures techniques d'économie ont compensé les effets de ces facteurs de hausse de la dépense.

Les achats de *carburants pour les véhicules (article 6052)* qui avaient déjà fortement baissé en 2012 (- 19,22 %), affichent en 2013 une nouvelle baisse, de 6,80 %, à 135 918 euros contre 145 831 euros en 2012. Le prix à la pompe est demeuré stable, et à un niveau élevé, au cours de la période 2012-2013. Mais, le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules du parc a diminué (- 4,33 % à 1,10 million de km) et le nombre de voitures fonctionnant avec un moteur à essence, plus consommatrices de carburant, a été une nouvelle fois réduit au profit de véhicules hybrides ou électriques.

► Le poste des *achats de marchandises (article 6071)* retrace le coût des accessoires remis ou vendus aux parlementaires (maroquinerie, cartes de vœux, petits accessoires, médailles, etc.) et s'établit à 53 166 euros.

2 - Les services extérieurs (titres 61 et 62) :

Les dépenses de services extérieurs (33,47 millions d'euros en 2013) affichent globalement une progression de 0,94 million d'euros (+ 2,90 %) par rapport à 2012. On constate ainsi une nouvelle fois les effets directs ou indirects, sur certaines catégories de dépenses, du retour, en 2013, à une activité parlementaire habituelle. Les économies réalisées sur d'autres postes (frais d'hébergement du site Internet, impressions parlementaires, affranchissement du courrier, etc.) permettent de maintenir ces dépenses largement en dessous du réalisé de 2011 (36,37 millions d'euros).

Elles peuvent être réparties en quatre grandes catégories : dépenses de communication, dépenses immobilières, dépenses informatiques et autres dépenses.

¹ + 4,21 % à 44,60 € du prix de la tonne de vapeur entre janvier et décembre 2013.

² Selon la définition de Météo France, le degré jour unifié est une valeur représentative de l'écart négatif entre la température d'une journée donnée et une température de référence (18° C), utilisée notamment afin d'évaluer les dépenses en énergie pour le chauffage. Le nombre cumulé de DJU (station de Paris Montsouris) était de 1647 entre janvier et juin 2013 contre 1365 entre janvier et juin 2012.

³ La chaleur estivale est évaluée en utilisant la notion de « degré jour de réfrigération », c'est-à-dire une valeur représentative de l'écart positif entre la température d'une journée donnée et une température de référence (15° C) afin d'évaluer les dépenses en énergie pour la climatisation. Le nombre de DJR s'est accru de 8,70 % (598 en 2012 ; 650 entre 2013).

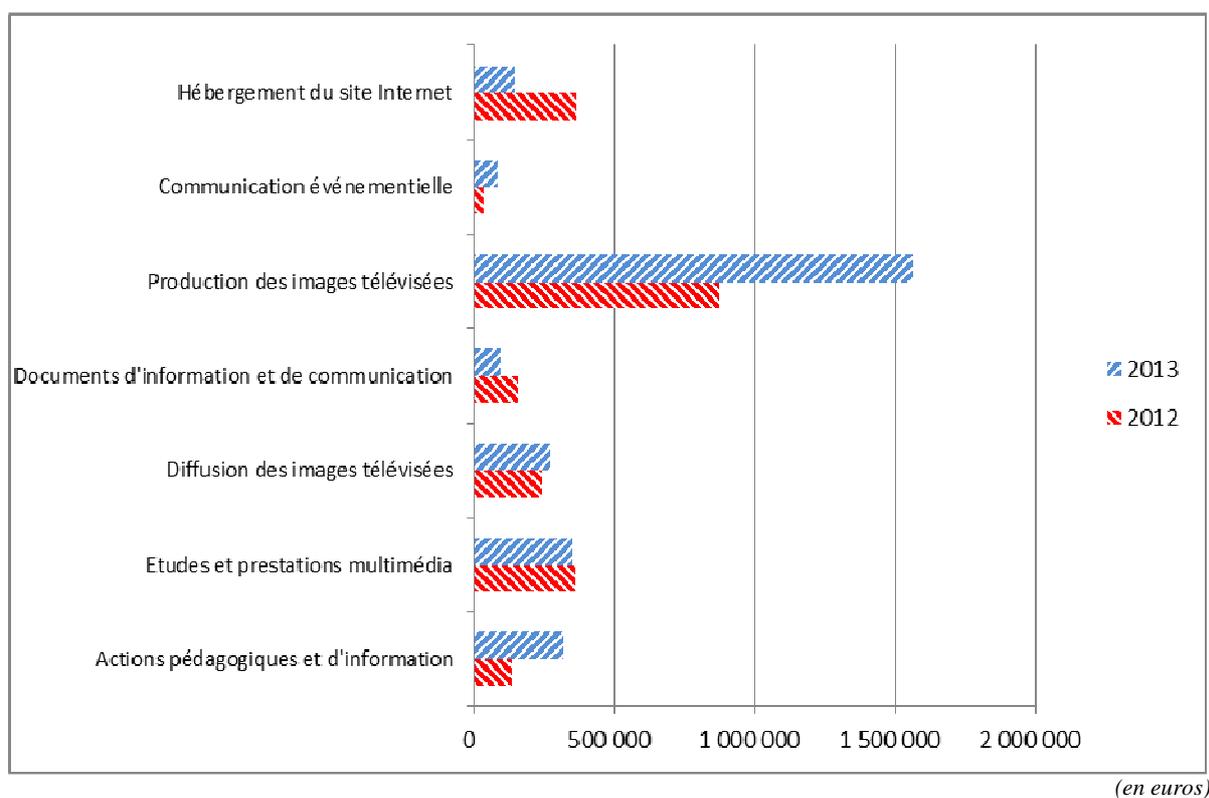
⁴ Le prix par mégawattheure a augmenté de 1,50 %, à 48,64 €, entre le début et la fin de l'année 2013.

a - Les dépenses de communication :

Sous la dénomination de **dépenses de communication de l'Assemblée nationale**, il est d'usage de regrouper le site Internet, l'organisation des expositions, la production et la diffusion des images télévisées, l'édition de brochures et l'organisation de manifestations diverses.

Ainsi définies, ces dépenses progressent de 656 032 euros à 2 810 587 euros en 2013 contre 2 154 555 euros en 2012 (+ 30,45 %). Les deux plus fortes hausses touchent les dépenses de production des images télévisées (+ 78,14 % à 1,56 million d'euros) et les actions pédagogiques et d'information (+ 136,58 % à 0,31 million d'euros).

Évolution des dépenses de communication (2013/2012)



Évolution des dépenses de communication (2013/2012)

(en euros)

		Réalisé 2012	Réalisé 2013
6114	Hébergement du site Internet	363 008	141 593
6233	Communication événementielle	33 625	82 058
6234	Production d'images télévisées	875 257	1 559 174
6235	Documents d'information et de communication	155 132	90 293
6236	Diffusion des images télévisées	236 088	272 464
6237	Études et prestations multimédia	358 973	351 607
6238	Actions pédagogiques et d'information	132 470	313 398
TOTAL DES DÉPENSES		2 154 555	2 810 587

► Les *frais d'hébergement du site Internet de l'Assemblée nationale (article 6114)* passent de 363 008 euros en 2012 à 141 593 euros en 2013 (- 221 415 euros soit - 60,99 %). Le marché conclu pour l'hébergement des vidéos a été renouvelé à la fin de l'année 2012. En dépit du doublement de la consommation de bande passante, qui est passée de 50 To en 2012 à 109 To en 2013, les tarifs pratiqués par le nouveau prestataire permettent de réduire le coût de l'hébergement vidéo à 20 377 euros.

Les dépenses d'*études et prestations multimédia (article 6237)* sont quasiment stables (2012 : 358 973 ; 2013 : 351 607 euros, soit - 2,05 %). Elles évoluent, pour l'essentiel, au rythme de réalisation du projet CERESIAN de refonte du site Internet de l'Assemblée, qui représente, avec 339 804 euros, la quasi-totalité des dépenses de l'article (93,62 % en 2012 ; 96,6 % en 2013). Après la réalisation du cahier des spécifications fonctionnelles en 2011 et la mise en place, en 2012, des premiers outils de gestion des contenus, la mise en œuvre du projet s'est poursuivie avec :

- l'intégration de données issues des activités législatives (réunions de commissions, questions et votes) ;
- le développement de fonctionnalités supplémentaires visant à permettre la production, la recherche, la consultation et les contributions des internautes.

► Les *articles 6233 (communication événementielle) et 6238 (autres actions pédagogiques et d'information)* regroupent les événements de communication institutionnelle, qu'ils soient récurrents ou exceptionnels. Le retour à l'activité ordinaire du Parlement a entraîné une forte hausse des dépenses correspondantes (2012 : 166 095 euros ; 2013 : 395 456 euros, soit + 138,09 %).

Le principal évènement a été le Parlement des enfants, non tenu en 2012 à cause des élections, et dont la XVIII^{ème} édition a coûté globalement 306 596 euros (254 432 euros en 2011), dont 211 198 euros au titre du transport et de l'hébergement, 52 967 euros au titre des frais de restauration et de réception et 42 431 euros au titre des autres frais (badges et invitations, affiches, reportages photos, etc.).

Les autres principales opérations réalisées en 2013 ont été les suivantes :

- l'exposition « L'Assemblée nationale au bout du pinceau », des dessins et aquarelles de Noëlle Herrenschmidt, ouverte du 22 octobre au 25 novembre 2013 (23 103 euros) ;
- la commémoration du centenaire de la naissance d'Aimé Césaire le 25 juin 2013 (21 260 euros) ;
- la Journée du Livre politique le 6 avril 2013 (19 213 euros).

La charge financière des Journées européennes du Patrimoine des 14 et 15 septembre 2013 a été, comme en 2012, extrêmement limitée (3 584,55 euros), les prestations étant, pour l'essentiel, effectuées en interne. Ces deux journées ont permis d'accueillir environ 14 000 visiteurs.

La participation de l'Assemblée à la Nuit blanche du 5 octobre 2013 a également engendré peu de dépenses (3 328,52 euros au total), le visuel de l'opération ayant été réalisé en interne.

► Les charges de *production des images télévisées (article 6234)*, qui regroupent l'ensemble des prestations liées à la gestion de la régie audiovisuelle de l'Assemblée (séances dans l'Hémicycle, réunions des commissions, etc.), progressent de 78,14 % (2012 : 875 257 euros ; 2013 : 1 559 174 euros). Cette progression reflète la reprise du travail législatif depuis l'installation de la 14^{ème} Législature¹.

Tous les postes de l'article 6234 augmentent ; les plus fortes progressions portent sur les installations de l'hémicycle (+ 335 806 euros à 704 115 euros) et des salles de réunion des commissions (+235 387 euros à 591 654 euros).

► *L'article 6235 (Documents d'information et de communication)* regroupe les dépenses relatives aux supports de communication courante à l'intention du public et celles de la mission éditoriale.

En 2012, plus d'un tiers des dépenses imputées sur ce poste était constitué par l'acquisition d'une œuvre photographique, d'où la forte décroissance de ces dépenses (90 293 euros, soit - 41,80 %). Hors effet de cette acquisition, le réalisé de l'année 2013 demeure inférieur de près de 10 % à celui de 2012.

Comme l'année précédente, une part importante des dépenses (40 901 euros en 2013) correspond à la réimpression des brochures et supports de communication réalisés, depuis 2009, en interne. Parmi les autres réalisations de l'année figurent :

- la réédition du numéro hors-série du magazine *Beaux-Arts* consacré à l'Assemblée, actualisé après le changement de législature (28 784 euros) ;
- la conception graphique des cartes de vœux 2014 (20 608 euros).

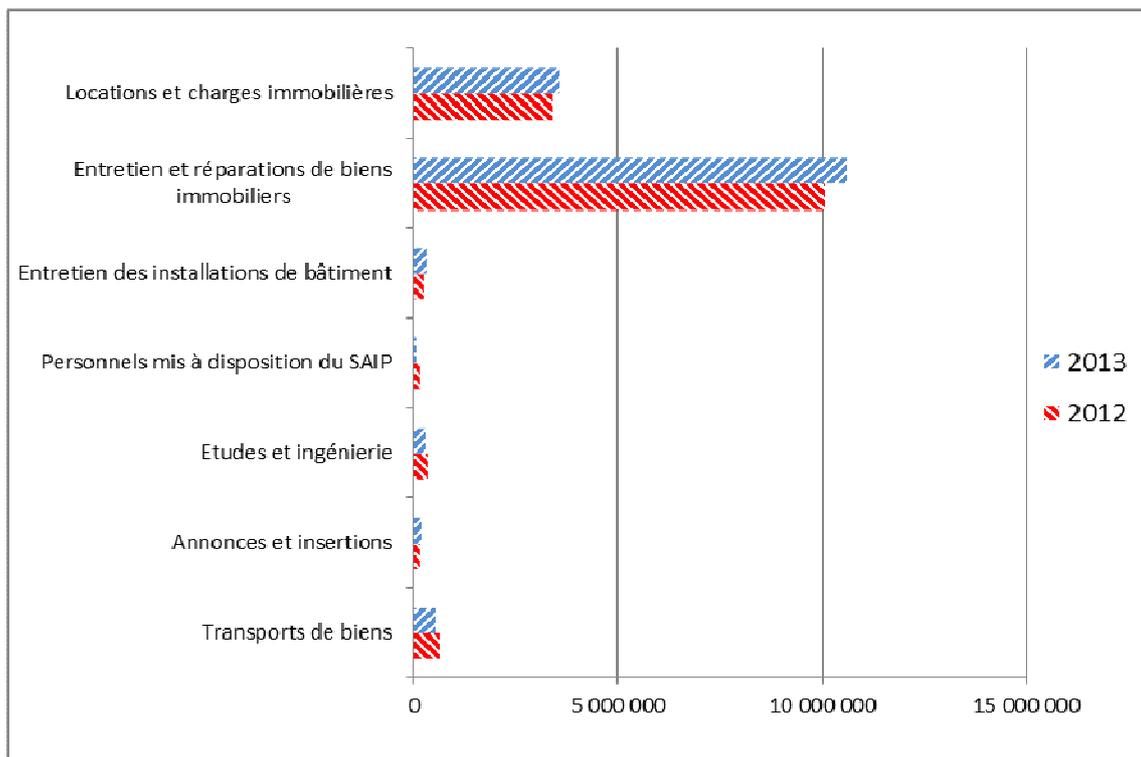
¹ 1 440 heures de séances en 2013, soit 1,2 fois plus qu'en 2012 et 35 % de plus qu'en 2011 (1064).

► Les charges de *diffusion des images télévisées (article 6236)* comprennent l'ensemble des charges afférentes à la diffusion d'images sur les chaînes de télévision hertzienne, avec le Sénat et le SERTE (Service d'exploitation de radio et de télévision). Les dépenses augmentent de 36 376 euros (+ 15,41 %), à 272 464 euros en 2013, essentiellement en raison de la reprise des charges de sous-titrage télétexte des questions au Gouvernement, qui avaient été interrompues au printemps 2012 pendant la période électorale.

b - Les dépenses immobilières :

Les **charges de prestations extérieures liées à la gestion immobilière de l'Assemblée nationale (articles 6132, 6151, 6152, 6213, 6223, 6231, et 6251)** s'établissent en 2013 à 15,37 millions d'euros, soit une augmentation de 3,86 % par rapport à 2012 (14,80 millions d'euros). Si certains postes diminuent (transports de biens, études et ingénierie), les charges de location et, surtout, les dépenses d'entretien des bâtiments et des biens immobiliers progressent significativement.

Évolution des dépenses extérieures immobilières (2013/2012)



(en euros)

Évolution des dépenses extérieures immobilières (2013/2012)

		Réalisé 2012	Réalisé 2013
Article 6132	Locations et charges immobilières	3 402 516	3 550 320
Article 6151	Entretien et réparation de biens immobiliers	10 053 426	10 613 867
Article 6152	Entretien des installations de bâtiment	250 292	304 503
Article 6213	Personnels extérieurs mis à disposition du SAIP	56 385	5 886
Article 6223	Etudes et ingénierie	356 684	287 198
Article 6231	Annonces et insertions	38 790	70 570
Article 6251	Transports de biens	638 879	536 019
TOTAL DES DÉPENSES		14 796 973	15 368 364

(en euros)

► Les dépenses de *locations et charges immobilières* (article 6132) augmentent de 4,34 % à 3,55 millions d'euros (3,40 millions d'euros en 2012).

L'Assemblée nationale loue un immeuble de bureaux situé 110, rue de l'Université et des locaux dans des entrepôts situés porte d'Aubervilliers.

En 2013, les charges locatives se sont élevées à respectivement 3,07 millions d'euros pour l'immeuble du 110, rue de l'Université (+ 4,73 %) et 0,48 million d'euros pour les entrepôts de la porte d'Aubervilliers (+ 1,93 %). Ces augmentations, qui sont comparables à celles observées en 2012 (respectivement + 4,94 % et + 1,80 %) découlent des règles d'indexation des loyers stipulées dans chacun des deux baux.

► Les charges d'*entretien et de réparation des biens immobiliers* (article 6151) progressent de 5,57 % en 2013 (2012 : 10,05 millions d'euros ; 2013 : 10,61 millions d'euros). A l'instar des exercices précédents, plus de 80 % des coûts imputés sur cet article correspondent aux contrats conclus pour le nettoyage des locaux et pour l'entretien des installations générales : génie climatique, installations de sécurité, plomberie, électricité, etc.

L'augmentation du coût du nettoyage des locaux, de 1,39 % à 4,88 millions d'euros (2012 : 4,81 millions d'euros) est essentiellement due à l'application des clauses contractuelles de révision des prix.

Les coûts de nettoyage se décomposent, par bâtiment, de la façon suivante :

- immeuble du 3 rue Aristide Briand : 0,25 million d'euros ;
- immeuble du 233 boulevard Saint Germain : 0,23 million d'euros ;
- Palais-Bourbon : 2 millions d'euros ;
- ensemble immobilier Jacques Chaban-Delmas : 2,21 millions d'euros ;
- immeuble du 33 rue Saint Dominique : 0,19 million d'euros.

L'augmentation du coût de l'entretien des installations générales (+ 0,23 million d'euros à 4,40 millions d'euros, soit + 5,44 %) est essentiellement due aux interventions effectués en 2013 sur les installations de génie climatique (climatiseurs, équipements aérauliques, etc.).

Les dépenses d'entretien des biens immobiliers enregistrent également une progression significative (+ 0,19 million d'euros à 0,56 million d'euros, soit + 50,38 %), correspondant à des interventions de réfection et de peinture réalisées sur divers ouvrages de maçonnerie et menuiserie au Palais-Bourbon.

► Les charges *d'entretien des installations des bâtiments (article 6152)* augmentent globalement de 54 211 euros, soit + 21,66 % (2012 : 250 292 euros ; 2013 : 304 503 euros), en raison, pour l'essentiel, d'un nombre élevé de dépannages sur les matériels électriques et audiovisuels (appareils électroménagers, caméras et écrans).

L'entretien des onduleurs, premier poste de dépenses en valeur absolue, augmente également, mais dans une moindre mesure (+ 9,22 % à 133 600 euros contre 122 317 euros en 2012).

► Sur l'article 6213 (*Mise à disposition de personnels extérieurs du SAIP*) étaient imputées, jusqu'en 2013, les rémunérations des personnels appelés à renforcer les départements techniques du SAIP pour l'exécution de travaux. Pour une meilleure cohérence de la nomenclature comptable, ces dépenses ont été, dans la perspective de la suppression en 2014 de l'article 6213 décidée par le Collège des Questeurs, imputées sur l'article 6211 – *personnel intérimaire et mis à disposition* dès le deuxième trimestre 2013. Les rémunérations correspondant à diverses interventions de techniciens au cours du premier trimestre 2013 sont restées imputées sur l'article 6213, pour un montant de 5 886 euros.

► Les frais *d'études et d'ingénierie du SAIP (article 6223)* retracent deux types de dépenses : les études n'ayant pas donné lieu à travaux (infaisabilité technique, coût trop élevé) et celles qui ne peuvent pas, par nature, être rattachées à un élément d'actif (études préalables à des dépenses d'entretien ou pour lesquelles aucun projet d'investissement à plus ou moins long terme n'est envisagé).

En 2013, ces dépenses s'élèvent à 287 198 euros, soit 19,48 % en-deçà de leur montant de 2012 (356 684 euros) et près de la moitié (- 43,76 %) de celui de 2011 (510 678 euros). Elles correspondent principalement au règlement des études réalisées pour suivre l'évolution des désordres architecturaux constatés sous les marches de la colonnade du Palais-Bourbon (207 945 euros).

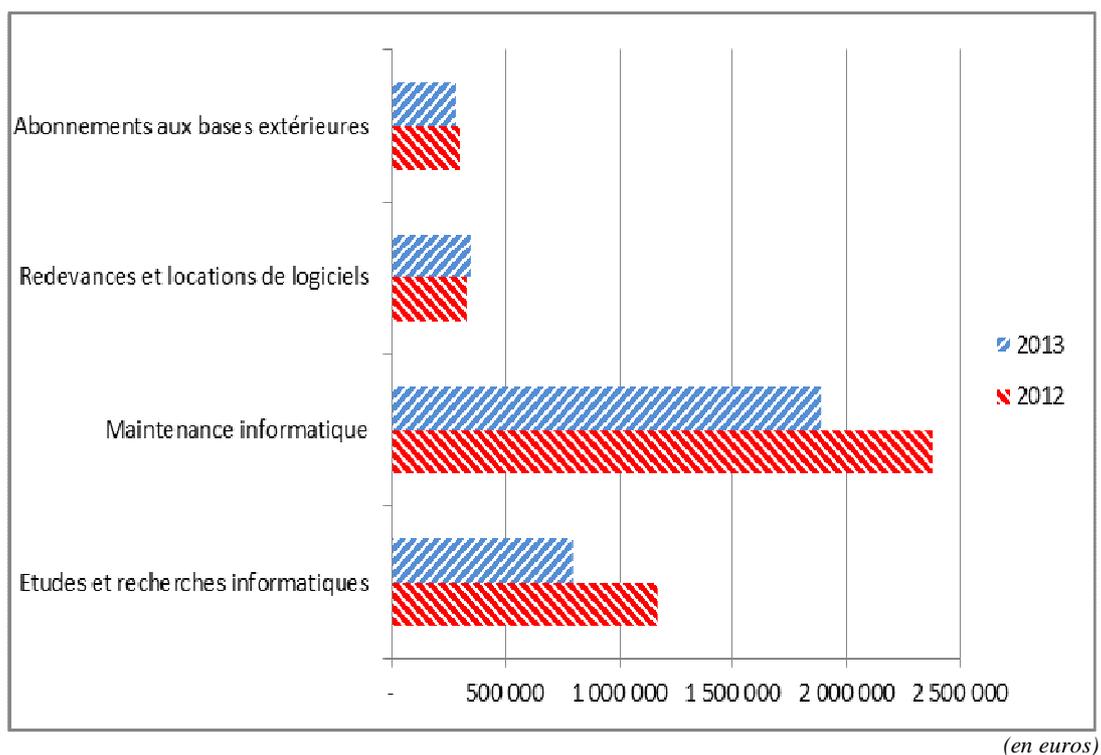
► L'article 6231 (*annonces et insertions*) regroupe essentiellement les frais de publicité des marchés publics. En 2013, un rythme soutenu de lancement ou de renouvellement de marchés s'est traduit par une hausse des dépenses de 81,93 % (2012 : 38 790 euros ; 2013 : 70 570 euros). Le réalisé 2013 demeure cependant inférieur, de 9,89 %, au réalisé 2011 (78 314 euros).

► Les crédits de l'article 6251 « transports de biens » permettent de financer, notamment, la location de véhicules de transports (bennes) dans le cadre de travaux immobiliers, le règlement de prestations de déménagement spécifiques, la collecte de déchets non recyclables ainsi que l'enlèvement et la destruction de papiers. La baisse des dépenses constatée en 2013 (- 16,10 % à 536 019 euros) s'inscrit dans la logique du retour à une année ordinaire d'activités.

c - Les dépenses informatiques :

Les dépenses de **prestations informatiques** (articles 6113, 6133, 6153 et 6171) reviennent à 3,32 millions d'euros (contre 4,18 millions d'euros en 2012, soit - 20,52 %). Cette baisse globale résulte d'abord de la réalisation effective d'économies substantielles sur la maintenance informatique ; elle est aussi la traduction chiffrée d'un changement de périmètre des dépenses d'études et d'assistance.

Évolution des dépenses informatiques (2013/2012)



Évolution des dépenses extérieures informatiques (2013/2012)

		Réalisé 2012	Réalisé 2013
Article 6113	Abonnements aux bases extérieures	296 717	282 533
Article 6133	Redevances et locations de logiciels	332 845	350 465
Article 6153	Maintenance informatique	2 378 792	1 893 475
Article 6171	Etudes et recherches informatiques	1 169 574	793 855
TOTAL DES DÉPENSES		4 177 928	3 320 328

(en euros)

► Après avoir fortement augmenté en 2012, le coût des *abonnements (article 6113)* à des bases informatiques extérieures juridiques, économiques, sociales et d'actualités (Europresse, Lexbase, Electre, etc.) recule légèrement en 2013 (- 4,78 % à 282 533 euros, contre 296 717 euros en 2012). Le regroupement en un seul marché de la fourniture d'accès aux bases de données de presse et de biographies a permis la réalisation d'économies qui ont plus que compensé l'effet des revalorisations tarifaires prévues par les contrats en cours d'exécution.

► Le coût des *redevances et locations informatiques (article 6133)* s'établit à 350 465 euros, en augmentation (+ 5,29 %) par rapport à 2012 (332 845 euros).

Comme chaque année, la dépense la plus importante correspond au marché d'infogérance de la gestion des Fonds de sécurité sociale, en hausse de + 4,17 % à 190 117 euros (182 514 euros en 2012).

Le compte 6133 intègre également le coût des abonnements Internet et téléphoniques pour les services (0,08 million d'euros).

► Les dépenses de *maintenance informatique (article 6153)* diminuent fortement en 2013 (- 20,40 % à 1,89 million d'euros, contre 2,38 millions d'euros en 2012).

Les coûts d'assistance informatique des députés, que le renouvellement de l'Assemblée nationale avait conduits à augmenter en 2012 (+ 62,19 % à 528 728 euros) diminuent logiquement en 2013 (236 431 euros, soit - 55,28 %), restant ainsi nettement en dessous de leur niveau de 2011 (325 989 euros).

L'évolution des frais de maintenance des matériels informatiques, qui constituent en 2013 le premier poste de dépenses de l'article 6153, traduit, une fois de plus, le retour à une année d'activité parlementaire habituelle et, dès lors, à une augmentation sensible du nombre des interventions par rapport à 2012. Cependant, la progression des dépenses (+ 10,04 % à 926 161 euros) par rapport à 2012, est ralentie par l'effet des mesures d'internalisation prises en 2013, de sorte que le réalisé 2013 de ce poste demeure inférieur de 2,01 % au réalisé 2011 (945 160 euros).

Les coûts de maintenance des logiciels diminuent fortement (- 26,82 % à 623 983 euros contre 852 622 en 2012). La plus forte baisse (- 81,58 % à 30 814 euros) concerne la maintenance des logiciels de bureautique ; elle s'explique par la non-reconduction du marché relatif aux logiciels libres.

Des économies importantes (- 31,38 % à 106 901 euros) ont, par ailleurs, pu être réalisées sur les dépenses d'entretien du système de vote électronique en raison des conditions tarifaires plus avantageuses obtenues lors du renouvellement du marché.

► Les *dépenses d'études et de recherches informatiques (article 6171)* décroissent de 32,12 % (2012 : 1 169 574 euros ; 2013 : 793 855 euros).

La baisse ainsi enregistrée ne reflète pas une évolution de dépenses, mais est la traduction chiffrée d'une évolution du traitement comptable des dépenses d'assistance informatique conforme aux préconisations du certificateur des comptes de l'Assemblée nationale. A compter de l'exercice 2013, en effet, la part des frais d'assistance technique fournie par le prestataire lors de l'installation d'un matériel ou d'un logiciel informatique est considérée comme une part du coût d'acquisition de l'actif et non comme une simple charge détachable. Le basculement de dépenses depuis l'*article 6171* vers les *articles 2051 – Logiciels* et *2188 – Matériel informatique*, peut être estimé, respectivement, à environ 0,14 et 0,17 million d'euros.

d - Les autres dépenses :**Évolution des autres dépenses de services extérieurs (2013/2012)**

		Réalisé 2012	Réalisé 2013
6134	Locations de réseaux privés de transmission	1 401	1 350
6135	Locations de matériel de communication	384 054	340 837
6136	Locations de photocopieurs	65 866	52 115
6137	Locations de matériel de transport	26 261	38 319
6138	Locations de matériel divers	236 209	468 536
6139	Autres locations	350 771	346 252
6154	Entretien du matériel de communication	216 198	207 829
6155	Maintenance du matériel	668 677	790 660
6156	Entretien des livres et objets anciens	130 619	193 459
6157	Entretien des installations de transport	107 625	75 299
6158	Entretien du laboratoire photographique	386	0
6161	Assurances des biens et personnes	290 777	295 381
6165	Assurances des véhicules	88 438	96 009
6172	Documentation de la Bibliothèque	175 301	143 436
6173	Documentation européenne	31 756	29 592
6174	Achats de documents pour diffusion	495 229	574 649
6175	Abonnements au J.O	37 923	17 426
6176	Revue de presse	24 203	0
6179	Documentation internationale	0	0
6181	Subventions et libéralités	721 629	703 170
6182	Subventions et indemnités repas	956 500	1 139 435
6211	Personnel intérimaire et mis à disposition	1 480 373	1 426 285
6221	Honoraires d'experts et d'avocats	279 987	270 898
6222	Etudes et expertises des Commissions	26 017	203 325
6224	Honoraires des rédacteurs de biographies	20 160	0
6226	Autres honoraires	55 291	35 610
6241	Impressions parlementaires	380 252	261 431
6243	Impressions techniques	7 925	1 671
6252	Transport du personnel	408 529	693 485
6261	Affranchissement du courrier	3 270 595	3 148 162
6262	Frais de télécommunication	448 365	416 087
628	Régies d'avances (ancien)	9 935	0
629	Régies d'avances (nouveau)	3 069	4 682
TOTAL DES DÉPENSES		11 400 321	11 975 390

(en euros)

► Le coût des *locations de matériel de communication* (article 6135) diminue de 11,25 % à 340 837 euros (contre 384 054 euros en 2012). La baisse résulte des efforts accomplis afin de diminuer les accès aux données fournies par les agences de presse. La réduction du nombre de licences a permis de réaliser une économie de plus de 45 000 euros. Le coût de la location des machines à affranchir, autre dépense imputée sur l'article, ne varie quasiment pas (2012 : 87 261 euros ; 2013 : 88 602 euros).

► Les crédits de *location de matériels divers (article 6138)* permettent de financer la location de matériels techniques ponctuellement nécessaires pour la réalisation de travaux (échafaudages, nacelles, matériels d'éclairage) ainsi que le matériel de sonorisation de salles.

L'évolution des dépenses est en lien direct avec le nombre de réunions et colloques organisés à l'Assemblée. Le doublement des dépenses constaté de 2012 à 2013 (2012 : 236 209 euros ; 2013 : 468 536 euros, soit + 98,36 %) est une conséquence du retour à une activité parlementaire soutenue en 2013.

► Les dépenses relatives aux *autres locations (article 6139)* sont en très légère diminution (2012 : 350 771 euros ; 2013 : 346 252 euros, soit une baisse de 1,29 %). Ce compte enregistre les frais (loyers et charges) occasionnés par la location de biens non susceptibles d'être considérés comme des immeubles ou des matériels. Comme chaque année, le coût des 130 emplacements de stationnement loués par l'Assemblée représente plus de 80 % des dépenses du poste (297 864 euros).

► Les dépenses d'*entretien du matériel (article 6155)* augmentent globalement de 18,24 % à 790 660 euros, contre 668 677 euros en 2012.

Pour une part importante, cette augmentation est liée à l'accroissement des frais de maintenance des photocopieurs (+ 17,15 % à 367 570 euros). Le montant de la redevance contractuelle est établi en fonction du nombre de copies effectuées et est, dès lors, lié au niveau d'activité de l'Assemblée.

Le second poste de dépenses, dédié à l'entretien des articles de linge utilisés à l'Assemblée (linge pour les réceptions, linge courant, etc.) augmente également de 19,78 % (2012 : 184 146 euros ; 2013 : 220 562 euros) du fait de la reprise des activités de réception suspendues pendant la période électorale du printemps 2012.

L'ancienneté de certains équipements de cuisine (cuiseurs-vapeurs, meubles réfrigérés, etc.) a, par ailleurs, conduit à accroître le nombre d'interventions pour des dépannages ponctuels (165 694 euros, soit + 29,59 % par rapport à 2012).

► L'*article 6161 (assurance des biens et personnes)* enregistre essentiellement le paiement des primes des diverses polices d'assurance souscrites par l'Assemblée nationale pour la protection des personnes et des biens : responsabilité civile, frais médicaux des stagiaires accueillis à l'Assemblée, contrat d'assistance lors des missions parlementaires effectuées à l'étranger et dommages aux biens. Les dépenses sur ce compte s'établissent à 295 381 euros en 2013, dont 270 775 euros au titre de l'assurance « dommages aux biens » (264 232 euros en 2012, la hausse de 2,48 % étant la traduction de l'indexation contractuelle de la prime).

► Les dépenses d'*achats de documents pour diffusion (article 6174)*, constituées pour plus de 90 % par des achats de périodiques, augmentent de 16,04 % en 2013 après la décrue observée au cours des années précédentes (2012 : 495 229 euros ; 2013 : 574 649 euros).

Sur cet article sont imputés les frais d'abonnement aux périodiques (jurisclasseurs, presse quotidienne, revues juridiques et économiques) destinés aux députés et aux services, ainsi qu'à des alertes média et à des agences de presse spécialisées. A la reprise d'une activité parlementaire habituelle correspond l'augmentation de ces frais (+ 19,53% à 235 179 euros contre 196 752 euros en 2013). Le coût des abonnements aux supports documentaires a également augmenté en raison, notamment, des revalorisations tarifaires pratiquées par les éditeurs.

► La suppression de l'abonnement des députés aux *Journaux Officiels* à compter de la 14^{ème} législature a eu pour effet de réduire les dépenses de l'article correspondant (*article 6175*). Le réalisé de l'année 2013 (17 426 euros) est, en conséquence, moins de la moitié de son niveau de 2012 (37 923 euros, soit une baisse de 54,05 %).

► Les dépenses de *subventions et libéralités (article 6181)*, d'un total de 703 170 euros diminuent de 18 460 euros, soit 2,56 %, en 2013. La subvention versée à la Boutique (331 424 euros) pour couvrir les rémunérations de ses personnels contractuels et celle du Groupe des Anciens Députés (49 000 euros) ont été reconduites ; la subvention à l'ASCAN (Association sportive et culturelle de l'Assemblée nationale) a été réduite de 20 % à 120 000 euros (contre 150 000 euros en 2012). Une subvention d'équilibre de 12 399 euros a été accordée au salon de coiffure.

► Les *subventions et indemnités repas (article 6182)*, à 1,14 million d'euros en 2013, sont en progression sensible (+ 19,13 %) par rapport à 2012 (0,96 million d'euros). Elles comportent deux principaux postes qui sont, par nature, liés au niveau d'activité de l'Assemblée :

- la subvention de fonctionnement versée à l'Association de gestion des restaurants de l'Assemblée nationale (AGRAN), assise sur le nombre de repas servis : 0,43 million d'euros (2012 : 0,36 million d'euros) ;
- les charges de collations et de repas d'astreinte : 0,56 million d'euros (2012 : 0,42 million d'euros).

Les remboursements effectués à l'AGRAN au titre de ses frais de personnel diminuent, en revanche, de 17,42 % à 0,15 million d'euros, le Collège des Questeurs ayant décidé, lors de sa réunion du 10 juillet 2012, de faire supporter intégralement par l'association les frais liés à la rémunération de ses apprentis à compter du troisième trimestre 2012.

► Les dépenses de l'*article 6211 (personnels intérimaires et mis à disposition)*, globalement en baisse de 3,65 % à 1,43 million d'euros, comprennent principalement les deux postes suivants :

- les charges des personnels mis à disposition de l'Assemblée (essentiellement frais de personnel de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et de la Garde républicaine) : représentant traditionnellement plus de 80 % des dépenses totales de l'article, elles sont en légère hausse (1,23 million d'euros en 2013 contre 1,22 million d'euros en 2012) ;
- la prise en charge pour 0,19 million d'euros (0,26 million en 2012) des personnels intérimaires recrutés pour faire face aux éventuelles absences de longue durée de personnels indispensables à la continuité du service (secrétaires de personnalités politiques, personnel technique, etc.).

► Les *honoraires d'experts et d'avocats (article 6221)* correspondent pour plus des deux tiers, en 2013 comme en 2012, à l'exécution de missions d'évaluation et d'audit liées à la procédure de certification des comptes. Les honoraires versés au Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC) pour l'audit des comptes annuels et au cabinet chargé de l'évaluation actuarielle des engagements sociaux de l'Assemblée nationale ont coûté ensemble 182 969 euros. Comme l'an dernier, la rémunération du commissaire aux comptes de l'AGRAN s'est élevée à 16 390 euros.

Les honoraires d'avocats et huissiers s'établissent en 2013 à 69 117 euros, en progression de 10,82 % par rapport à 2012 (62 370 euros). Ils correspondent à titre principal aux demandes de consultations spécialisées adressées à des avocats par les services de l'Assemblée (essentiellement le service des Ressources humaines et la division de la Réglementation et du contrôle des marchés).

Au total, les dépenses inscrites à l'article 6221 atteignent 270 898 euros, en diminution de 3,25 % par rapport à 2012 (279 987 euros).

► Compte tenu de l'interruption des travaux parlementaires et du renouvellement de l'Assemblée en 2012, les dépenses correspondant aux *études et expertises des commissions (article 6222)* étaient restées à un niveau très faible en 2012 (26 017 euros). L'augmentation de ces mêmes dépenses en 2013 (203 325 euros) traduit la reprise des activités de contrôle parlementaire.

Les études des commissions d'enquête et des missions d'information ont coûté au total 29 279 euros.

Le coût des travaux du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) s'est élevé globalement à 174 046 euros.

► Les charges d'*impressions parlementaires (article 6241)* poursuivent le mouvement de baisse entamé en 2010. Elles s'élèvent, en 2013, à 261 431 euros, soit une réduction de 31,25 % par rapport à 2012 (380 252 euros). En quatre ans, les dépenses, qui se montaient à 1 116 918 euros en 2009, ont été ainsi diminuées de 76,59 %.

L'activité parlementaire soutenue qui a caractérisé la première année pleine de la législature s'est logiquement répercutée sur les volumes d'impressions¹. Cependant, la dématérialisation accrue de la procédure et la poursuite de l'internalisation des travaux d'impression décidée en 2010 (622 des 1274 documents publiés en 2013, soit 48,82 %, ont été réalisés par l'atelier de reprographie) ont permis de diminuer d'environ un tiers le nombre de tirages confiés à un imprimeur extérieur. Le renouvellement du marché d'impression des documents parlementaires, en mars 2013, a été également l'occasion d'obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses.

► Les dépenses de *transport du personnel (article 6252)* (+ 69,75 % à 693 485 euros) croissent en proportion de l'intense activité législative constatée en 2013. La majeure partie de ces dépenses correspond, comme chaque année, pour une très large part (657 749 euros, soit plus de 90 % du réalisé), à la prise en charge du rapatriement collectif des personnels à l'issue des séances de nuit.

¹ Hausse de près de 20 % du nombre de pages imprimées entre 2012 et 2013.

► Les dépenses d'affranchissement (article 6261) ont continué à diminuer en 2013 (- 3,74 % à 3,15 millions d'euros, contre 3,27 millions d'euros en 2012).

La mise en place d'un plafond d'affranchissement pour les dépenses des députés de la 14^{ème} législature avait permis de réduire de près de moitié le volume des plis affranchis (5,07 millions de plis affranchis en 2012 contre 9,65 millions en 2011). La baisse s'est poursuivie en 2013 (4,62 millions de plis, soit - 8,86 %) et concerne à la fois les envois des députés (- 10,71 %, 4,12 millions de plis) et ceux des services (- 20,36 %, 0,17 million de plis).

► Les frais des télécommunications passées au départ de l'Assemblée nationale (article 6262) sont, à nouveau, en baisse en 2013 (2011 : 0,53 million d'euros ; 2012 : 0,45 million d'euros ; 2013 : 0,42 million d'euros, soit - 7,20 % par rapport à l'année précédente).

Comme en 2012, le marché passé avec le principal opérateur de téléphonie fixe de l'Assemblée a représenté, avec 200 724 euros, près de la moitié des dépenses de l'article 6262. La baisse enregistrée par rapport à 2012 (222 275 euros, soit - 9,70 %) est, pour l'essentiel, liée à une moindre utilisation du réseau par les utilisateurs (députés, groupes politiques et services).

Des économies ont été réalisées sur les charges des lignes de communication mobiles et des liaisons spécialisées, qui se sont élevées à 113 032 euros au total (123 882 euros en 2012, soit - 8,76 %).

Le solde des dépenses imputées sur ce compte (soit 102 331 euros) correspond, pour l'essentiel, aux abonnements et consommations des lignes et liaisons des locaux du Parlement à Versailles, ainsi qu'aux frais des lignes analogiques et Numéris du Palais-Bourbon conservées en cas de défaillance de l'opérateur titulaire du marché principal.

3 - Les impôts, taxes et versements assimilés (titre 63) :

Les charges d'impôts, taxes et versements assimilés augmentent de 9,15 % (2012 : 3,85 millions d'euros ; 2013 : 4,20 millions d'euros).

► Assis sur les rémunérations des personnels, le versement au Syndicat des transports parisiens (article 6330) s'accroît de 11,16 % à 3,45 millions d'euros.

► La hausse de 5,98 % du montant des impôts locaux (article 6350) auxquels l'Assemblée nationale est assujettie (2012 : 674 719 euros ; 2013 : 715 050 euros) résulte de révision de barèmes :

- la somme acquittée au titre de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France progresse ainsi de 4,5 % (0,51 million d'euros) ;
- le montant de la redevance pour occupation de la voirie et des réseaux d'assainissement augmente de 4,8 % (98 505 euros).

Le montant dû au titre de la taxe de balayage est, cette année, resté stable à 0,06 million d'euros.

► La contribution versée volontairement par l'Assemblée nationale au Fonds d'insertion des personnes handicapés dans la fonction publique est de 33 840 euros en 2013. La diminution constatée est la conséquence de la prise en compte des travaux d'accessibilité réalisés en 2012.

4. Les charges de personnel (titre 64) :

Les charges de personnel comprennent les frais de rémunération des personnels statutaires et des contractuels de l'Assemblée nationale et de la Présidence ainsi que les charges sociales. Ces frais (183,51 millions d'euros) augmentent de 7,90 % en 2013. Leur part dans les dépenses de fonctionnement s'accroît corrélativement (35,41 % au lieu de 32,70 %).

L'augmentation des charges de personnel après chaque année de renouvellement est un phénomène habituel¹. En 2013, la hausse est plus forte qu'en 2008, en raison du rythme particulièrement soutenu des travaux parlementaires. Un indicateur en témoigne clairement : le nombre d'heures de séances effectuées en 2013 (1 440) est supérieur de près de la moitié (+ 41,55 %) à la moyenne des dix années précédentes (1 017 heures sur la période 2003-2012).

A l'inverse, deux mesures exercent un effet à la baisse sur les dépenses de rémunération :

- le gel du point d'indice de la fonction publique, maintenu à sa valeur du 1^{er} juillet 2010 (55,5635 euros) tout au long de l'année 2013 ;
- la poursuite de la diminution des effectifs de fonctionnaires. Sur les 41 départs à la retraite, 33 n'ont pas donné lieu à remplacement. Le nombre de fonctionnaires s'établit ainsi à 1 179 au 1^{er} janvier 2014, contre 1 212 au 1^{er} janvier 2013. La baisse cumulée des effectifs de fonctionnaires, depuis le 1^{er} janvier 2010 (1263) dépasse 6,5 %. Les effectifs des contractuels, y compris ceux à statut, passent à 113 emplois au 1^{er} janvier 2014 (contre 110 début 2013).

Les charges sociales et diverses, constituées, pour l'essentiel, des dépenses liées à la caisse de retraites du personnel, poursuivent leur progression et s'établissent à 48,11 millions d'euros en 2013, contre 46,15 millions d'euros l'année précédente (+ 4,24 %). Comme chaque année, l'évolution de ces charges reflète le rythme des départs en retraite, qui s'est maintenu à un niveau élevé en 2013, et répercute la revalorisation réglementaire des pensions, indexées sur l'inflation depuis juillet 2004.

Les personnels statutaires :

Les dépenses de *rémunérations des personnels statutaires*, assises sur l'évolution du point d'indice, s'établissent à 75,61 millions d'euros en 2013, soit une diminution de 2,29 % par rapport à l'exercice 2012 (77,38 millions d'euros). Elles comprennent :

- le traitement de base, inscrit à l'article 6411, pour un montant de 51,88 millions d'euros en 2013 (53,10 millions d'euros en 2011) ;
- l'indemnité de législature, fixée en fonction du traitement de base et inscrite sur l'article 6413, pour un montant de 23,73 millions d'euros en 2013 (24,28 millions d'euros en 2012).

¹ En 2003 et en 2008, deux années suivant les deux précédents renouvellements (2002 et 2007), les charges de personnel avaient augmenté respectivement de 8,34 % et de 5,31 %.

Les baisses constatées entre 2012 et 2013 sur les réalisés de ces deux articles (respectivement de 2,30 % et 2,25 %) sont les plus fortes observées au cours des dix dernières années (2004-2013)¹. Le montant des dépenses est ainsi ramené à un niveau inférieur à ce qu'il était en 2005 (76,30 millions d'euros).

Cette évolution est d'abord imputable à la stabilisation en valeur du point d'indice de la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2010. Elle est aussi due au non-remplacement quasi systématique des départs à la retraite de personnels statutaires depuis cette date. En conséquence de cette décision, le nombre de points à rémunérer a de nouveau diminué, cette fois de 2,31 % par rapport à l'exercice 2012 (2012 : 741 947 points ; 2013 : 724 817 points).

Les dépenses inscrites au titre *des travaux supplémentaires* comprennent :

- les heures supplémentaires, inscrites sur l'article 6412, qui diminuent de 7,43 % (284 460 euros en 2013, contre 307 301 euros en 2012) ;
- les indemnités de travaux supplémentaires, inscrites sur l'article 6413, qui augmentent de 67,07 %, passant de 19,64 millions d'euros en 2012 à 32,82 millions d'euros en 2013.

Les versements des *prestations familiales (article 6415)* et du *supplément familial (article 6416)* diminuent respectivement de 9,70 % (2012 : 1,93 million d'euros ; 2013 : 1,75 million d'euros) et de 6,97 % (2012 : 0,47 million d'euros ; 2013 : 0,44 million d'euros), en fonction de l'évolution du nombre et de la situation familiale des bénéficiaires.

Enfin, 40 allocations de fin de carrière ont été versées en 2013, contre 56 en 2012. Les dépenses correspondantes, imputées sur l'article 6418, ont été ramenées à 489 481 euros, soit une baisse de 10,82 % par rapport à 2012 (548 851 euros).

Les personnels contractuels :

Les charges de *rémunération des personnels contractuels (chapitres 642 et 643)* augmentent de 8,22 % à 8,99 millions d'euros (contre 8,31 millions d'euros en 2012). La progression, de 110 à 113, de l'effectif global des contractuels entre le début et la fin de l'année 2013 n'explique que partiellement cette hausse.

Les dépenses du *chapitre 642 (personnels contractuels de l'Assemblée nationale)* s'accroissent de 12,39 %, à 6,28 millions d'euros contre 5,59 millions d'euros en 2012.

L'augmentation de ces dépenses n'est pas due à l'évolution des effectifs des personnels contractuels affectés dans les services, restés stables tout au long de l'année 2013 (81 au 1^{er} janvier 2013 comme au 31 décembre 2013), mais à l'accueil en nombre par l'Assemblée nationale d'apprentis et de stagiaires, beaucoup plus qu'au cours de l'exercice précédent². De la sorte, les dépenses de rémunérations de base enregistrées sur l'article 6421 (4,29 millions d'euros) ont augmenté de 11,03 % par rapport à 2012. Les dépenses du chapitre comportent également le versement d'indemnités de travaux supplémentaires, inscrites à l'article 6422, qui suivent, à l'instar de celles versées aux personnels statutaires, le niveau d'activité parlementaire.

¹ La deuxième plus forte baisse (- 0,71 %) s'était produite en 2008 à 76,29 millions d'euros.

² 93 stagiaires et 13 apprentis en 2013, contre 57 stagiaires et 4 apprentis en 2012.

Le réalisé du *chapitre 643 (personnels contractuels de la Présidence)* est, pour sa part, globalement stable (2012 : 2,72 millions d'euros ; 2013 : 2,71 millions d'euros, soit - 0,35 %).

Les *indemnités de chômage (chapitre 644)*, correspondent à l'indemnisation des contractuels licenciés n'ayant pas retrouvé d'emploi, l'Assemblée nationale étant son propre assureur pour le risque chômage. Le nombre de contractuels indemnisés s'était fortement accru à la suite du renouvellement de juin 2012. Il s'est maintenu à un niveau élevé (25) pendant une partie importante de l'année 2013 avant de revenir à 17 en fin d'année. C'est pourquoi la charge correspondante a augmenté de 31,22 %, passant de 0,44 million d'euros en 2012 à 0,58 million en 2013.

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance :

Les dépenses imputées sur le *chapitre 645 (charges de sécurité sociale et de prévoyance)* comprennent, comme en 2012, la contribution au fonds de sécurité sociale du personnel, la contribution et la subvention à la caisse de retraites du personnel, les cotisations versées aux URSSAF et aux caisses de retraite complémentaire pour les personnels contractuels, et enfin la contribution solidarité autonomie. Ces charges s'établissent à 45,42 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 1,95 million d'euros (+ 4,48 %) par rapport à 2012.

La *contribution au Fonds de sécurité sociale* du personnel de l'Assemblée nationale (*article 6451*), qui comprend la part patronale de l'ensemble des cotisations de sécurité sociale est assise sur l'évolution des traitements de base. En 2013, elle diminue de 2,31 %, à 3,90 millions d'euros (contre 3,99 millions d'euros en 2012).

En revanche, la *contribution et la subvention d'équilibre de la caisse de retraites du personnel (article 6452)* augmentent en 2013 de 4,87 % (soit + 1,82 million d'euros). Elles s'établissent à 39,20 millions d'euros (contre 37,38 millions d'euros en 2012) sous l'effet conjugué :

- de la majoration réglementaire du montant moyen de l'ensemble des pensions (+ 1,3 % au 1^{er} avril 2013) ;
- de la hausse du nombre de retraités et d'ayants droit, les effectifs gérés par la caisse s'élevant à 1 159 au 31 décembre 2013 contre 1 124 au 31 décembre 2012).

Les charges relatives aux *cotisations à l'URSSAF (article 6453)* affichent également une augmentation non négligeable, passant de 1,55 million d'euros en 2012 à 1,77 million d'euros en 2013 (+ 14,42 %). Le montant dû au titre de ces cotisations varie en fonction du montant des rémunérations versées aux employés contractuels et vacataires de l'Assemblée nationale assujettis au régime général. Les *cotisations aux caisses de retraites complémentaires (IRCANTEC)*, imputées sur l'*article 6454*, restent stables à 0,43 million d'euros.

Le coût de la *contribution de solidarité autonomie* instaurée par la loi n° 2004-626 du 26 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et destinée à financer les ressources de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (*article 6455*), diminue de 2,30 % en 2013 pour s'établir à 120 616 euros contre 123 457 euros en 2012 ; cette contribution est assise sur le montant des traitements de base des fonctionnaires de l'Assemblée nationale lui-même en diminution.

Les dépenses de *prestations directes (chapitre 646)* diminuent globalement de 2,87 %, passant de 1,85 million d'euros en 2012 à 1,79 million d'euros en 2013. Les arrérages de pensions des retraités de l'Union française, qui en constituent traditionnellement le poste principal (74,29 % en 2013) baissent pour leur part de 6,04 %, à 1,33 million d'euros contre 1,42 million d'euros en 2012. Le montant des capitaux décès versés sur l'article 6462 s'élève à 351 727 euros en 2013, contre 119 591 euros en 2012.

Les autres charges sociales :

Le *chapitre 647 - Autres charges sociales de personnel* - s'élève à 0,17 million d'euros (contre 0,12 million d'euros en 2012). Ce chapitre comprend, comme en 2012, les indemnités de repas des gardes républicains pour un montant de 112 323 euros (2012 : 117 968 euros, soit - 4,79 %). Les frais de médecine du travail se sont élevés en 2013 à 11 240 euros (contre 4 918 euros en 2012 et 20 294 euros en 2011).

Les frais de recrutement et de formation :

Le montant des *frais de recrutement (article 6481)* dépend du nombre et de la nature des concours administratifs organisés par l'Assemblée. Au faible nombre de concours organisé en 2011 et 2012 a correspondu une dépense limitée, respectivement de 94 455 euros et de 103 778 euros. En 2013, six concours (2 externes et 4 internes) ont été organisés, et un recrutement de contractuels organisé en vertu d'un accord-cadre spécifique. Aussi les dépenses ont-elles été multipliées par 2,6, passant à 262 341 euros en 2013.

Les charges de *formation professionnelle (compte 6482)* diminuent à nouveau en 2013 (2012 : 563 126 euros ; 2013 : 459 849 euros, soit - 18,34 %). La réduction de la dépense est pour partie imputable à l'effet des mesures de rationalisation de l'offre de formation prises en 2012 (mutualisation des cours de langues, réalisation de formations en interne, développement de partenariats avec des institutions extérieures, etc.). Elle peut également être attribuée, indirectement, à l'intensité des travaux parlementaires, qui réduit la disponibilité des personnels. En témoigne la diminution, de 4 099 à 2 667 (- 34,94 %) du nombre de journées de formation, du reste inférieur de 4,92 % au chiffre constaté en 2011 (2 805 journées).

5 - Les charges parlementaires (titre 65) :

Les charges parlementaires (289,46 millions d'euros) représentent plus de la moitié des charges de fonctionnement (2013 : 55,85 %). Leur diminution (-5,32 %, soit -16,27 millions d'euros) est essentiellement due à l'absence de dépenses spécifiquement liées au renouvellement de l'Assemblée nationale en 2012, notamment les frais de licenciement des collaborateurs de députés inscrits sur le *crédit supplémentaire de fin de mandat* (12,25 millions d'euros), et l'équipement informatique des députés nouvellement élus (2,98 millions d'euros).

Si l'on neutralise les mouvements spécifiquement liés au renouvellement, on constate, en 2013, la persistance d'une augmentation des charges en relation directe avec le haut niveau de l'activité parlementaire. Ainsi, les frais de voyages et déplacements (7,72 millions d'euros) augmentent de 0,99 million d'euros ; les dépenses liées aux activités internationales de l'Assemblée et les frais de mission des commissions, regroupés comptablement sous la rubrique « frais de représentation » (4,43 millions d'euros), augmentent de 0,90 million d'euros. Les charges sociales (63,63 millions d'euros) augmentent également de 1,22 million d'euros, sous la double influence de l'effet en année pleine de la hausse du nombre de pensionnés consécutive aux élections de juin 2012 et de la revalorisation du montant des pensions intervenue au 1^{er} avril 2013.

L'autre fait marquant de l'exercice 2013 pour la structure des charges parlementaires a été la réduction de 10 % du montant de l'indemnité représentative de frais de mandat décidée par le Bureau de l'Assemblée nationale, qui s'est traduite par une diminution de 5,99 millions d'euros des dépenses correspondantes.

L'augmentation de 0,85 million d'euros des dépenses d'indemnités parlementaires (50,11 millions d'euros) est essentiellement imputable à la diminution du nombre de vacances de sièges observée entre 2012 et en 2013.

Les indemnités parlementaires :

Les *indemnités parlementaires*, les *prestations familiales* et le *supplément familial* regroupés au sein du *chapitre 651* versées en 2013 atteignent 50,11 millions d'euros, en hausse de 1,72 % par rapport à l'exercice 2012.

Les dépenses *d'indemnités parlementaires* au sens strict (*article 6511*) représentent avec 49,06 millions d'euros en 2013, le premier poste de ce chapitre (98%). Elles augmentent globalement de 1,67 % par rapport à l'exercice 2012 (48,26 millions d'euros). En l'absence de revalorisation réglementaire de la valeur du point d'indice de la fonction publique en 2013, la hausse des dépenses d'indemnités tient exclusivement à la variation du nombre de vacances de sièges de députés entre 2012 et 2013 ; il y a eu douze vacances de sièges en 2013, chacune durant moins d'un mois, soit bien moins qu'en 2012 où 15 sièges étaient restés vacants sur les six premiers mois de l'exercice, (dont 13 à la suite des élections sénatoriales de l'automne 2011), en application de la règle constitutionnelle qui exclut la tenue d'élections partielles dans l'année précédant le renouvellement général de l'Assemblée nationale.

Les dépenses de *prestations familiales* (*article 6514*), d'un montant de 245 923 euros, augmentent de 10,88 % par rapport à 2012 (221 793 euros). De même, les dépenses de *supplément familial* (*article 6515*) augmentent de 9,42 % en 2013.

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance :

Les dépenses de *sécurité sociale et de prévoyance* (chapitre 652), en augmentation en 2013, s'établissent à 63,63 millions d'euros soit + 1,22 million d'euros par rapport à 2012 (62,41 millions d'euros).

Leur progression est exclusivement due à l'augmentation des charges de sécurité sociale et de prévoyance inscrites sur *l'article 6521* (62,14 millions d'euros en 2013 contre 60,58 millions d'euros en 2012). Ces charges se décomposent en une contribution versée par l'Assemblée nationale, qui inclut la part patronale des cotisations de sécurité sociale et de prévoyance, et une subvention d'équilibre versée à la Caisse de pensions des anciens députés.

En 2013, les *contributions de sécurité sociale* augmentent à 3,70 millions d'euros, en hausse de 1,67 % par rapport à l'exercice 2012. Cette évolution traduit l'effet de la variation des vacances de sièges observée en 2012 et 2013 sur le montant des indemnités parlementaires qui constituent l'assiette de ces cotisations.

Les *contributions à la caisse de pensions des députés* (14,96 millions d'euros) diminuent légèrement (- 0,11 million d'euros et - 0,76 %) par rapport à 2012 (15,05 millions d'euros).

La *subvention d'équilibre* versée par l'Assemblée nationale à la caisse de pensions des anciens députés progresse en revanche de 3,83 % pour s'établir à 43,38 millions d'euros en 2013 (41,78 millions d'euros en 2012). Le montant de cette subvention est étroitement corrélé aux charges supportées par la caisse. En 2013, deux effets ont contribué à une hausse sensible du montant des prestations :

- l'effet en année pleine de l'augmentation du nombre de pensionnés intervenue après le renouvellement de l'Assemblée de juin 2012 (186 nouveaux pensionnés et ayants-droit en 2012 auxquels se sont ajoutés 44 pensionnés et ayants-droit supplémentaires au cours de l'exercice 2013¹) ;
- la revalorisation réglementaire du montant des pensions intervenue à compter du 1^{er} avril 2013 (+1,3 %).

De surcroît le montant des cotisations versées par les députés diminue sensiblement du fait de la suppression progressive, à compter du début de la 14^{ème} Législature, du dispositif de cotisation double, décidée par un arrêté de Bureau en date du 3 novembre 2010.

La *contribution de solidarité autonomie* instaurée par la loi n° 2004-626 du 26 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et destinée à financer les ressources de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie augmente de 1,67 % (2012 : 112 416 euros ; 2013 : 114 293 euros). L'augmentation a pour unique cause la variation déjà évoquée du nombre de vacances de sièges entre 2012 et 2013, la contribution étant assise sur le montant de l'indemnité parlementaire.

¹ Compte non tenu des sorties de régime intervenues en 2012 (80) et en 2013 (85).

Les *prestations directes* (article 6522), d'un montant de 1,30 million d'euros, diminuent de 21,11 % par rapport à 2012 (1,65 million d'euros). Elles sont, pour 80 %, constituées des arrérages des pensions versées aux anciens députés de l'Assemblée algérienne (ADAA) et aux anciens conseillers de l'Union française (ACUF) (1,04 million d'euros). Ces dépenses ne cessent de diminuer depuis de nombreuses années, à mesure que décroît le nombre de bénéficiaires¹.

En 2013, aucun capital-décès ni allocation-décès n'a été versée.

La prime annuelle de la police d'assurances souscrite au titre de l'assurance décès et invalidité pour des déplacements en groupe de plus de 27 députés ou dans des zones à risque de guerre civile ou étrangère a été de 253 710 euros.

La contribution aux frais de secrétariat des groupes :

Les dépenses afférentes à la *contribution aux frais de secrétariat des groupes* (article 6531) incluent les subventions versées directement aux groupes, dont le montant a été fixé par le Bureau, et la subvention versée à l'association des présidents de groupes pour payer les charges patronales dues au titre des employés des groupes.

Le passage de 4 à 6 du nombre des groupes parlementaires après le renouvellement de l'Assemblée de juin 2012 produit, en 2013, son effet en année pleine. En conséquence, la contribution passe de 9,72 millions d'euros à 10,29 millions d'euros, soit une augmentation de 0,57 million d'euros.

La contribution est répartie de la façon suivante :

Socialiste, Républicain et Citoyen	4,41 millions d'euros
Union pour un Mouvement Populaire	3,19 millions d'euros
Union des Démocrates et Indépendants	0,70 million d'euros
Gauche démocrate et républicaine	0,65 million d'euros
Ecologiste	0,65 million d'euros
Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste	0,62 million d'euros
Rassemblement de l'Union pour un Mouvement Populaire	0,06 million d'euros

La contribution aux frais de secrétariat des députés et le crédit supplémentaire de fin de mandat :

Les *frais de secrétariat des députés* (article 6532) diminuent globalement de 1,56 million d'euros, soit - 1,42 % (2012 : 110,34 millions d'euros ; 2013 : 108,78 millions d'euros). Cette tendance générale masque une évolution contrastée des différents postes de charges.

¹ 15 anciens députés de l'Assemblée algérienne et ayants droit et 55 anciens conseillers de l'Union française et ayants-droit au 31 décembre 2013.

Les charges de rémunérations brutes¹ s'établissent en 2013 à 68,74 millions d'euros soit une hausse de 3,02 millions d'euros par rapport à l'exercice 2012 (65,72 millions d'euros). Le nombre moyen de contrats de collaborateurs n'a pas évolué significativement entre ces deux exercices ; la forte croissance observée s'explique par la décision du Bureau de l'Assemblée nationale du 10 octobre 2012, d'affecter 10 % du montant de l'IRFM des députés à la revalorisation de la situation salariale des collaborateurs parlementaires à compter du 1^{er} janvier 2013².

L'effet sur la dépense budgétaire de la revalorisation des rémunérations des collaborateurs est contrebalancé par une diminution proportionnellement plus importante des charges sociales et des crédits affectés à la prime d'ancienneté et à la gestion directe.

Les cotisations versées aux différents organismes sociaux diminuent de 2,42 millions d'euros (- 7,89 %) : elles s'établissent, tous organismes confondus, à 28,31 millions d'euros (contre 30,73 millions d'euros en 2012). La variation constatée est un effet indirect du renouvellement de l'Assemblée nationale : le montant versé en 2012 intègre en effet un supplément exceptionnel de cotisations, évalué à 3,03 millions d'euros, lié au versement des indemnités de licenciement aux collaborateurs de députés non réélus.

La même explication vaut pour la diminution, de 0,29 million d'euros, du montant de la *taxe sur les salaires*, dont l'assiette inclut les primes de licenciement (2012 : 7,17 millions d'euros ; 2013 : 6,88 millions d'euros, soit - 4,06 %).

Également en raison du renouvellement, la dépense enregistrée au titre du *crédit supplémentaire de fin de mandat (article 6533)* qui regroupe l'essentiel des dépenses prises en charge par l'Assemblée nationale en cas de licenciement de collaborateurs en fin de mandat des députés, était particulièrement élevée en 2012 (12,25 millions d'euros). En 2013, la même dépense est un peu supérieure à 210 000 euros (211 570 euros) ; en raison du faible nombre de vacances de sièges de députés, la prise en charge précitée n'a intéressé que 28 collaborateurs.

L'indemnité représentative de frais de mandat :

Les dépenses relatives à *l'indemnité représentative des frais de mandat (article 6534)* diminuent de près de 6 millions d'euros, à 38,80 millions d'euros (contre 44,80 millions en 2012), en conséquence de la réduction de 10 % décidée par l'arrêté de Bureau du 10 octobre 2012.

* * *

¹ Rémunérations versées y compris cessions de crédits collaborateur, gestion directe, 13^{ème} mois, prime de repas, prime de prévoyance et indemnité de congés payés.

² Ce qui correspond à une augmentation de 9 138 euros à 9 504 euros du crédit collaborateur alloué à chaque député.

Les diverses composantes de la **contribution de l'Assemblée aux frais de secrétariat et de mandat des députés** sont récapitulées dans le tableau suivant.

(en millions d'euros)

	2012	2013
Rémunérations brutes des collaborateurs	65,72	68,74
Rémunérations supplémentaires des collaborateurs (prime d'ancienneté, frais de garde, formation professionnelle, frais de voyages, carte orange)	6,71	4,85
Crédit supplémentaire de fin de mandat (brut)	12,25	0,21
Charges sociales (y compris celles concernant le crédit supplémentaire de fin de mandat) hors taxe sur les salaires	30,73	28,31
Taxe sur les salaires	7,17	6,88
IRFM	44,80	38,80
TOTAL	167,39	147,79

Voyages et déplacements :

Les *dépenses de voyages et déplacements des députés et des anciens députés* (chapitre 654) augmentent de 14,69 % pour s'établir à 7,72 millions d'euros (2012 : 6,73 millions d'euros). Cette hausse s'explique par le retour à une activité parlementaire soutenue.

La hausse affecte ainsi tous les postes de déplacements (avions, taxis, frais de péage et transports ferroviaires).

Les *déplacements aériens* (article 6541) s'élèvent à 4,50 millions d'euros, en augmentation de 17,47 % par rapport à 2012 (3,83 millions d'euros). En 2013, le nombre des billets d'avion émis au titre des déplacements sur et hors circonscription a augmenté par rapport à l'exercice précédent (2012 : 9 491 billets ; 2013 : 9 632 billets).

Les *déplacements ferroviaires* (article 6542 – déplacements SNCF et RATP) s'établissent à 1,70 million d'euros, en hausse de 0,05 million d'euros par rapport à 2012 (1,65 million d'euros).

Le coût des *déplacements SNCF* est de 1,45 million d'euros en 2013. Il correspond pour plus de 90 % au coût des abonnements aux cartes de circulation GC10 « France entière » attribuées aux députés utilisant fréquemment le train pour effectuer les trajets entre Paris et leur circonscription. En 2013, 314 députés en moyenne en ont bénéficié (contre 321 en 2012 et 394 en 2011). L'effet sur la dépense de la diminution constante du nombre de cartes allouées est contrebalancé par la hausse de leur coût unitaire qui a été réévalué de 3,85 % en 2013. En définitive, les dépenses ont augmenté de 3,25 % en 2013 par rapport à 2012 où elles étaient de 1,40 million d'euros.

Les dépenses de *déplacements RATP*, deuxième composante des frais de déplacements ferroviaires, augmentent de 1,62 % par rapport à 2012 (2012 : 0,24 million d'euros ; 2013 : 0,25 million d'euros). En effet, le nombre moyen de cartes de circulation délivrées en 2013 a légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent (2012 : 431 cartes ; 2013 : 435 cartes) et les tarifs de la RATP ont été revalorisés de 2,9 %.

Les *frais de taxis* imputés sur *l'article 6543* et les *frais de péages* comptabilisés sur *l'article 6544* (1,14 million d'euros) augmentent nettement (de 26,79 %) par rapport à 2012 (0,90 million d'euros). Principal facteur d'accroissement, les dépenses de taxis des députés (2012 : 0,80 million d'euros ; 2013 : 1,03 million d'euros), sous l'effet de la reprise de l'activité parlementaire.

Enfin les *déplacements des anciens députés (article 6545)* augmentent de 8,28 % en 2013 (2012 : 0,36 million d'euros ; 2013 : 0,38 million d'euros). L'évolution des dépenses retracées par ce compte est corrélée à l'évolution du nombre de membres honoraires du Parlement (MHP) et de membres honoraires de l'Assemblée nationale (MHAN), bénéficiant d'une prise en charge. La hausse des dépenses constatées en 2013, répercute ainsi l'augmentation du nombre de MHP bénéficiant d'une carte de libre circulation SNCF: 34 MHP fin 2013 contre 29 fin 2012.

Les charges de représentation de l'Assemblée nationale :

Les *charges de représentation de l'Assemblée nationale (chapitre 656)*, incluent les charges liées aux activités internationales des organes de l'Assemblée et les frais de missions et réceptions des commissions (liées à leur activité institutionnelle). D'un montant global de 4,43 millions d'euros, elles augmentent de 25,36 % par rapport à l'exercice 2012 (3,54 millions d'euros).

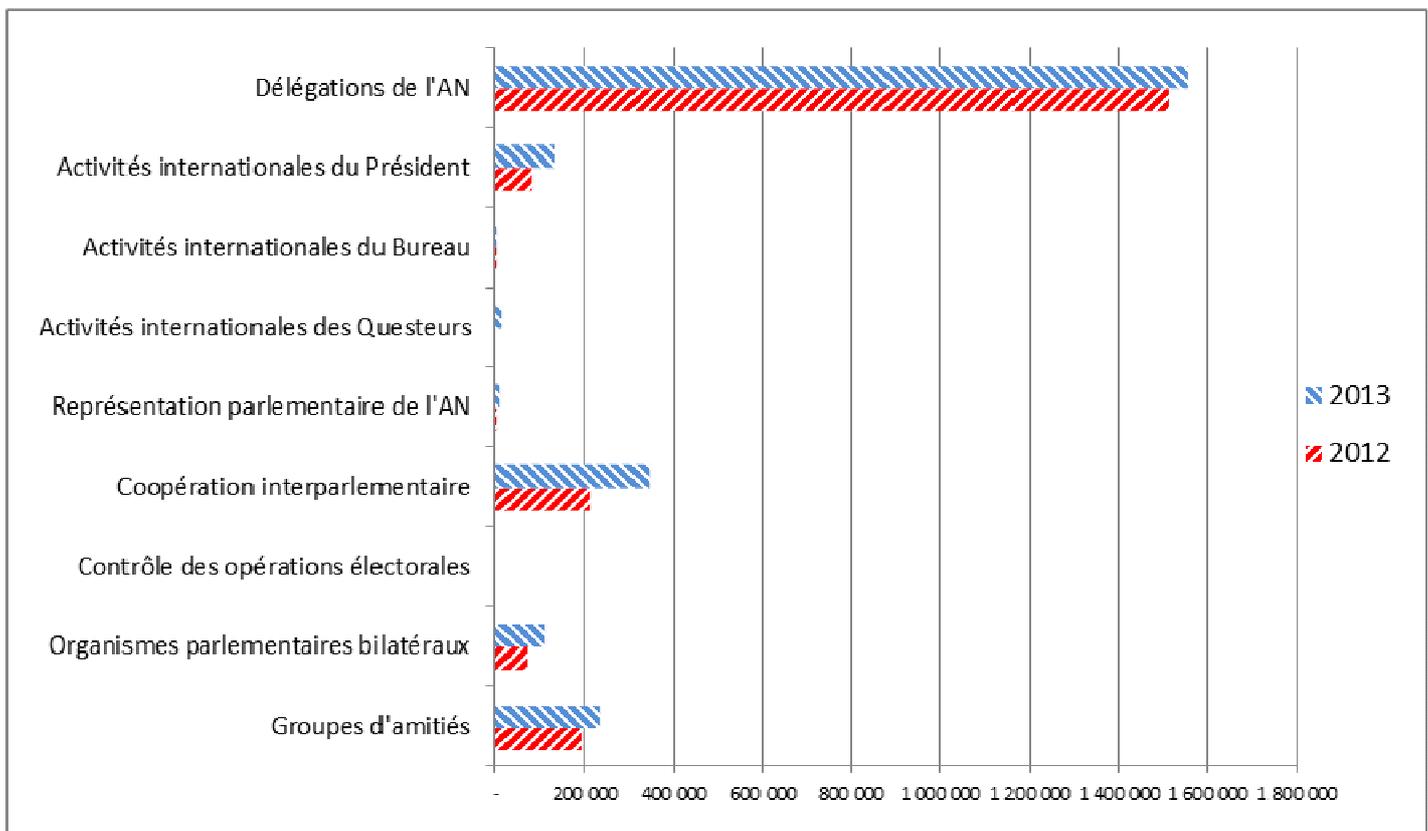
• Les activités internationales de l'Assemblée nationale :

La longue interruption des travaux législatifs durant la période électorale avait entraîné, comme de coutume, un fort ralentissement des activités internationales de l'Assemblée nationale. L'année 2013 se caractérise par le retour à un rythme habituel de ces activités et, par conséquent, par l'augmentation des dépenses qui leur sont liées (*article 6568*), c'est-à-dire, notamment, les frais de déplacement et de mission des délégations représentant l'Assemblée nationale au sein de différents organismes internationaux et bilatéraux, et les dépenses liées à l'activité des groupes d'amitié.

Les dépenses correspondantes sont détaillées dans le tableau et le graphique ci-après :

	2012	2013
Délégations de l'A.N. (UIP, OTAN, UE, Conseil de l'Europe, OSCE, APF, etc.)	1 510 535	1 553 371
Activités internationales du Président	79 308	130 975
Activités internationales du Bureau	3 884	2 649
Activités internationales des Questeurs	0	13 412
Représentation parlementaire de l'A.N.	3 953	10 542
Coopération interparlementaire (y compris les échanges avec le Bundestag et les stagiaires allemands)	211 244	343 435
Contrôle d'opérations électorales	0	0
Organismes parlementaires bilatéraux (France-Canada, France-Québec, France-Russie, et France-Chine, etc.)	68 591	111 157
Groupes d'amitié	193 443	235 326
TOTAL	2 070 959	2 400 867

(en euros)



(en euros)

- *L'activité des délégations internationales (1,55 million d'euros)*

Les dépenses relatives à l'activité de l'Assemblée auprès des organismes internationaux regroupent les dépenses des députés membres de diverses assemblées parlementaires : Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (AP-OTAN), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE), Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), groupe français de l'Union Interparlementaire (UIP). Elles comprennent d'une part la quote-part de l'Assemblée nationale aux frais de fonctionnement de ces organismes ainsi que les frais de missions et de réceptions des députés membres de la délégation française dans chacune des Assemblées parlementaires précitées. Elles représentent, comme en 2012 une part prépondérante (64,70 %) du montant total imputé sur *l'article 6568 (activités internationales de l'Assemblée nationale)* en 2013.

Les dépenses de la délégation de l'Assemblée nationale à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (AP-OTAN), s'établissent à 456 926 euros soit une augmentation de 3,76 % par rapport à 2012 (440 356 euros). Depuis 2012, la contribution française à l'AP-OTAN est entièrement prise en charge par l'Assemblée (et non plus par le ministère des Affaires étrangères). Elle a été fixée en 2013, comme en 2012 à 258 164 euros, et représente 56,50 % du montant total des dépenses de l'exercice. Les autres dépenses correspondent à la participation des députés français aux réunions et sessions de l'AP-OTAN : le Forum Transatlantique de Washington (41 132 euros (contre 48 216 euros en 2012) ; la session de printemps à Luxembourg et la session plénière en Croatie de l'AP-OTAN. Leur coût global a baissé (23 424 euros en 2013 contre 34 168 euros en 2012), en raison de leur localisation proche. A l'inverse, deux réunions de commissions de l'Assemblée parlementaire se sont tenues hors d'Europe et ont donc entraîné des frais plus importants.

La charge annuelle du groupe français de l'Union Interparlementaire (UIP) diminue légèrement (de 2,13 %) en 2013 : 344 811 euros, contre 352 313 euros en 2012. Le montant de la contribution (264 586 euros) est resté stable. Au total, le montant total des dépenses hors contribution diminue de 7,87 en 2013 (80 223 euros contre 87 075 euros en 2012).

Les dépenses de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE) augmentent de 4,56 % (2012 : 229 144 euros ; 2013 : 239 586 euros). La contribution aux frais de fonctionnement de l'Assemblée parlementaire est identique, à 203 euros près, en 2012 et en 2013 (164 329 euros). Trois réunions plénières se sont tenues à Istanbul, à Vienne et au Montenegro.

La forte augmentation des dépenses de la section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), qui passent de 176 250 euros en 2012 à 214 620 euros en 2013, est directement imputable à la tenue en Côte d'Ivoire de la session annuelle de l'Assemblée, qui avait eu lieu, en 2012, à Bruxelles. La dépense inclut en outre la prise en charge des trois cinquièmes du loyer payé par l'APF au titre des locaux qu'elle occupe dans l'immeuble du 233 boulevard St Germain et d'une partie des rémunérations de son personnel, ainsi qu'une cotisation à ses frais de fonctionnement, pour un coût global de 115 424 euros (stabilisé par rapport à 2012).

Les dépenses de la délégation française aux assemblées européennes s'élèvent à 182 955 euros en 2013 (contre 186 909 en 2012 et 263 541 euros en 2011). Depuis la suppression de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale, à compter du 30 juin 2011, la quasi intégralité de ces dépenses est constituée par les frais de participation à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En 2013, la participation des députés aux quatre parties de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a coûté 70 536 euros. Parmi les autres dépenses de la délégation, on peut relever la participation à 5 missions d'observation des élections en Azerbaïdjan, en Ukraine, en Bulgarie, Géorgie et en Arménie, pour un coût total de 19 656 euros.

Les dépenses des autres délégations françaises à des Assemblées internationales s'élèvent en 2013 à 88 468 euros soit un niveau quasi identique à celui de 2012 (88 612 euros). En 2013 comme en 2012, l'essentiel des dépenses (66 000 euros) est constitué par la contribution de l'Assemblée nationale au budget de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM). Le solde correspond, notamment, à la contribution à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (15 430 euros). Par ailleurs, 21 307 euros (33 338 euros en 2012) ont été dépensés pour répondre aux besoins de l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP) et de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF).

- *Les actions ponctuelles et les relations bilatérales (0,47 million d'euros)*

Cette rubrique inclut, comme de coutume, les actions de *coopération interparlementaire*, la *représentation parlementaire* de l'Assemblée nationale, le *contrôle des opérations électorales* et les dépenses des *organismes parlementaires bilatéraux*.

Les dépenses de l'exercice 2013 sont en augmentation de 63,90 % par rapport à l'exercice précédent, du fait de la reprise des activités qu'elles financent après l'interruption due aux élections (2012 : 283 788 euros ; 2013 : 465 134 euros).

Les dépenses de coopération interparlementaire¹ se sont ainsi élevées à 153 554 euros en 2013 (contre 128 726 euros en 2012) ; elles ont permis de financer :

- 19 missions réalisées à l'étranger pour un coût global de 20 813 euros en 2013. Parmi ces déplacements on peut signaler trois déplacements au Mali (10 599 euros) et une mission en Côte d'Ivoire (4 916 euros) ;

¹ Hors stagiaires allemands et échanges avec le Bundestag.

- 38 réceptions et visites d'études organisées à l'Assemblée nationale (coût total : 132 741 euros) notamment pour 8 députés de l'Assemblée nationale du Mali (10 306 euros), 6 membres de la Choura égyptienne (10 183 euros), une délégation de représentants de la Chambre des députés d'Haïti (9 528 euros) et une délégation de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire (12 436 euros).

La coopération bilatérale franco-allemande permet l'accueil de stagiaires allemands et les programmes d'échanges avec le Bundestag. Pour un coût total de 188 242 euros, ont été notamment financés en 2013 :

- l'accueil, comme en 2012 de 5 stagiaires allemands auprès de députés pendant 5 mois en 2013 (30 500 euros de participation à leur allocation d'entretien) ;
- les activités parlementaires franco-allemandes traditionnelles (prix parlementaire, réunion du Bureau et du Präsidium) ;
- le transport vers Berlin des députés invités à participer à la séance commémorative commune de l'Assemblée et du Bundestag tenue à l'occasion du cinquantième de la signature du traité de l'Elysée (99 027 euros).

Les charges de représentation parlementaire (participation de l'Assemblée nationale à des événements internationaux spécifiques) s'élèvent en 2013 à 10 542 euros et correspondent notamment, comme en 2012, à la participation du Président de l'Assemblée et de députés à la cérémonie organisée à la mémoire des 80 parlementaires ayant refusé de voter les pleins pouvoirs constituants au Maréchal Pétain.

Enfin ont été notamment financés au titre des Autres organismes bilatéraux, pour un montant total de 111 157 euros (2012 : 68 591 euros), les événements suivants :

- deux réunions du Comité permanent de l'Association interparlementaire France-Canada à Paris en avril 2013 (9 404 euros) et dans la province du Nouveau-Brunswick en septembre 2013 (21 839 euros) ;
- la réception d'une délégation russe conduite par le Président de la Douma à l'occasion de la XVIIème session de la grande commission parlementaire France-Russie (23 175 euros) ;
- la première session de la Grande Commission Interparlementaire France-Algérie à Alger en mars 2013 (27 300 euros) ;
- la quatrième session de la Grande Commission France-Chine à Pékin en novembre 2013 (27 181 euros).

Comme en 2012, aucune demande spécifique de participation à des opérations de contrôle d'opérations électorales hors du cadre des assemblées parlementaires internationales n'a été adressée à l'Assemblée en 2013.

- *Les activités des groupes d'amitié*

Après la période de moindre activité liée aux consultations électorales de 2012 et au délai nécessaire à leur reconstitution, les dépenses constatées au titre des activités des groupes d'amitié correspondent au retour à un rythme habituel d'échanges bilatéraux (2012 : 193 443 euros ; 2013 : 235 326 euros), dont 9 missions et 2 réceptions.

• Les missions et réceptions des commissions :

L'effet de la reprise des activités parlementaires, et à un rythme particulièrement soutenu, se fait directement sentir à travers la forte progression (+93%) des dépenses enregistrées sur l'article 6569 sur lequel sont imputés l'ensemble des frais de missions et de réception des commissions permanentes (2012 : 478 112 euros, 2013 : 925 077 euros).

Ces dépenses sont récapitulées, par commission, dans le tableau suivant :

(en euros)

	2012	2013	Δ	%
Commission des Affaires sociales	14 551	24 037	9 486	+ 65 %
Commission de la Défense	58 939	116 936	57 997	+ 98 %
Commission des Affaires étrangères	143 402	275 075	131 673	+ 92 %
Commission des Finances	31 369	103 561	72 192	+ 230 %
Commission des Lois	28 669	69 904	41 235	+ 144 %
Commission des Affaires économiques	23 821	71 855	48 034	+ 202 %
Commission des Affaires européennes	135 148	189 293	54 145	+ 40 %
Commission des Affaires culturelles	10 815	32 652	21 837	+ 202 %
Commission du Développement durable	31 398	41 766	10 368	+ 33 %
TOTAL	478 112	925 077	446 965	+ 93 %

Les dépenses de la commission des Affaires étrangères, qui représentent avec près de 30 % des crédits le premier poste de dépenses, s'établissent à 275 075 euros en 2013 (143 402 en 2012 soit une augmentation de 92 %). Outre la traditionnelle participation à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies (21 976 euros), les crédits 2013 ont permis de financer la réalisation de 24 missions et notamment un déplacement en Egypte, Libye et Tunisie dans le cadre de travaux sur les révolutions arabes (22 172 euros) et, dans le cadre de la mission d'information sur les pays émergents de l'Afrique anglophone, un déplacement au Kenya pour un coût de 16 716 euros.

La commission des Affaires européennes réalise, avec 189 293 euros, 20,46 % des dépenses totales de missions et réception des commissions pour l'exercice 2013.

Les frais de réception qui s'élèvent à 27 570 euros en 2013, correspondent à diverses auditions effectuées dans le cadre de rapports d'information (frais d'interprétariat notamment) et à des petits déjeuners de travail.

Parmi les frais de mission proprement dits (161 723 euros), qui sont principalement dus à des déplacements préalables à la présentation de rapports d'information, on peut citer notamment :

- des déplacements en Russie et à Londres (coût: 13 245 euros), en vue d'un rapport d'information sur l'Union européenne et le G20,
- des déplacements aux Etats-Unis et en Lituanie (coût : 31 902 euros), en vue d'un rapport d'information sur les négociations internationales sur le changement climatique ;
- des déplacements aux Etats-Unis et à Genève (coût : 18 137 euros), en vue d'un rapport sur le juste échange sur le plan international.

En outre, la participation aux activités de la Conférence des Organes parlementaires spécialisés (COSAC), a coûté au total 15 488 euros ; elle comprend l'assistance aux réunions tenues en Irlande et en Lituanie, Etats membres ayant assuré en 2013 la présidence tournante de l'UE.

Les dépenses de la commission de la Défense (116 936 euros en 2013) correspondent pour 40 % aux déplacements organisés dans le cadre de la mission d'information sur l'opération Serval au Mali (28 637 euros) et au Tchad (18 955 euros). On peut également citer la mission d'information sur la mise en œuvre et le suivi de la réorganisation du ministère de la Défense (9 548 euros) ; la mission d'information sur l'exécution des crédits « Anciens combattants » (6 085 euros) ; la mission d'information de revue capacitaire (2 120 euros).

Les dépenses de mission de la commission des Finances en 2013 (103 561 euros) traduisent la reprise des activités de contrôle qui lui sont propres, après deux années de faibles dépenses (2011 : 56 873 euros ; 2012 : 31 369 euros). Un cinquième de la dépense totale est dû aux déplacements des membres de la mission d'information sur l'optimisation fiscale aux Pays Bas et aux Etats-Unis (20 769 euros) ; un tiers correspond au coût global (34 683 euros) des déplacements effectués par trois rapporteurs spéciaux de la commission (rapporteur « action extérieure de l'Etat » en Indonésie et à Singapour ; rapporteur « Prévention des risques » au Japon ; rapporteur « outre-mer » en Guadeloupe et en Martinique).

Les dépenses de missions et réceptions de la commission des Affaires culturelles et de l'Education se sont élevées à 32 652 euros. Deux déplacements de membres de la commission à Munich et à Bruxelles dans le cadre de la mission d'information relative au *fair play* financier dans le monde du football et à Londres dans le cadre de la mission d'information sur la gestion des dépôts et réserves des musées ont représenté 30 % du total, soit 9 724 euros.

Les dépenses de la commission du Développement durable (41 766 euros) correspondent en 2013 :

- à la réalisation de trois missions d'information pour un montant total de 10 536 euros (missions d'informations relative à la biomasse, à la gestion des déchets radioactifs, et mission d'information sur les filières à responsabilité élargie du producteur) ;
- à l'organisation de réunions dans le cadre de la participation aux travaux de l'Union européenne pour 8 269 euros (réunions des Présidents de commission en charge de l'environnement à Dublin sous la présidence irlandaise de l'Union européenne et à Vilnius sous la présidence lituanienne),
- à l'organisation de colloques et séminaires à l'Assemblée, notamment la Conférence Globe Europe sur l'économie verte en présence de députés européens (4 851 euros), et sur les « Agences de notation et la transition écologique » (1 520 euros).

La commission des Lois a organisé cinq missions d'information et des déplacements dans le cadre de l'examen de 10 projets de lois. Les dépenses totales se sont ainsi élevées à 69 904 euros dont 17 684 euros au titre de la mission d'évaluation sur les services de renseignement au Canada.

Trois missions d'information ont été organisées à l'initiative de la commission des Affaires économiques pour un coût de 71 855 euros.

Enfin la commission des Affaires sociales a dépensé au titre des frais de mission et réception 24 037 euros correspondant essentiellement à des déplacements réalisés en France dans le cadre de quatre missions d'information dont une mission sur le Pôle emploi et le service public de l'emploi (3 209 euros) et une mission sur la mise en œuvre de la loi portant création des emplois d'avenir (3 665 euros).

Les autres charges liées au mandat :

Les dépenses regroupées dans le compte *autres charges liées au mandat* (chapitre 658), s'élèvent à 5,39 millions d'euros soit une diminution de 17,93 % par rapport à 2012 (6,57 millions d'euros).

Cette diminution traduit essentiellement la baisse des dépenses *d'équipement informatique des députés* (2012 : 2,98 millions d'euros ; 2013 : 1,72 million d'euros). Traditionnellement fortes la première année de la législature en raison de l'équipement des députés nouvellement élus, ces dépenses ont tendance à baisser au cours des années suivantes, une grande partie des achats étant généralement réalisés au début de mandat législatif. En 2013, 24,75 % des dépenses (426 750 euros) ont été consacrées à des achats de terminaux téléphoniques, le solde correspondant à des acquisitions de matériels informatiques proprement dits (postes informatiques et écrans).

Les *frais d'hébergement des députés* (article 6586) augmentent de 103 % par rapport à l'exercice précédent (2012 : 259 005 euros ; 2013 : 526 278 euros) en raison de l'activité parlementaire beaucoup plus importante en 2013 que l'année précédente. Les députés ont donc été plus présents à Paris et la capacité d'hébergement de la Résidence hôtelière a été très régulièrement dépassée, notamment les mardis et mercredis. De ce fait, le nombre des nuitées passées hors la Résidence et remboursées a presque doublé (+ 92,79 %) de 2012 à 2013 (2012 : 1.471 nuitées ; 2013 : 2.836 nuitées).

Les *frais de communication téléphoniques des députés* (article 6583) représentent avec 2,70 millions d'euros en 2013, la moitié des autres charges parlementaires. Leur diminution de 9,03 % par rapport à l'exercice précédent (2012 : 2,96 millions d'euros) confirme la tendance déjà observée de 2011 à 2012. Elle est l'effet du nombre croissant d'abonnements souscrits dans le cadre du marché global de téléphonie passé par l'Assemblée nationale.

Les dépenses de *formation des députés* (article 6584, 6585 et 6588) se sont globalement élevées à 175 778 euros (contre 95 736 euros en 2012). Les *formations aux techniques de communication* se sont élevées à 42 991 euros en 2013 (contre 66 107 euros en 2012) et ont permis de financer 19 formations. Les *cours de langues étrangères* ont fortement augmenté (2012 : 17 184 euros ; 2013 : 63 882 euros), se plaçant à un niveau nettement supérieur à celui observé en moyenne les années antérieures (environ 40 000 euros). Le volume des heures dispensées a été multiplié par 3,5 entre 2012 et 2013 (2012 : 213 heures ; 2013 : 743 heures).

6. Les charges exceptionnelles (titre 67) :

Les dépenses de charges exceptionnelles comportent :

- les secours, inscrits traditionnellement à l'article 6716 (29 632 euros) ;
- les charges exceptionnelles sur exercices antérieurs (290 306 euros).

7. Les dépenses imprévues (titre 69) :

Le compte de *dépenses imprévues* (article 6992) est un compte de réserves utilisable pour abonder, en tant que de besoin, par des virements budgétaires, les autres comptes de charges. Les sommes effectivement utilisées sont comptabilisées, non sur ce compte mais sur ceux qui ont été abondés, afin de ne pas perdre la nature comptable de la dépense.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2013/2012	
	2012	2013	2013		Δ absolu	Δ %
60 ACHATS DE BIENS ET FOURNITURES	7 772 530	7 913 500	7 339 892	573 608	-432 639	-5,57%
601 ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	546 325	680 000	565 146	114 854	18 821	3,45%
6011 Fournitures d'ateliers du SAIP	334 544	280 000	274 492	5 508	-60 052	-17,95%
6012 Fournitures d'impressions et reliures	153 695	330 000	222 275	107 725	68 579	44,62%
6013 Fournitures audiovisuelles	58 086	70 000	68 379	1 621	10 293	17,72%
602 ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	245 318	320 000	240 965	79 035	-4 354	-1,77%
6021 Petit équipement du SAIP	157 877	160 000	141 094	18 906	-16 783	-10,63%
6022 Petit équipement automobile	43 618	60 000	48 050	11 950	4 432	10,16%
6023 Petit équipement du service de la Logistique	20 934	50 000	41 554	8 446	20 620	98,50%
6025 Petit équipement téléphonique	22 889	50 000	10 267	39 733	-12 622	-55,14%
604 ACHATS DE FOURNITURES	2 672 923	2 681 000	2 152 713	528 287	-520 209	-19,46%
6041 Achats de fournitures de bureau	2 049 142	1 971 000	1 514 299	456 701	-534 843	-26,10%
6042 Achats d'autres fournitures	587 110	670 000	613 382	56 618	26 272	4,47%
6043 Fournitures du labo photographique	19 416	20 000	4 302	15 698	-15 113	-77,84%
6044 Fournitures médicales soins et prévention	17 255	20 000	20 731	-731	3 475	20,14%
605 ACHATS DE FLUIDES	4 282 059	4 180 000	4 327 902	-147 902	45 843	1,07%
6051 Fluides pour les bâtiments	4 136 228	3 980 000	4 191 983	-211 983	55 755	1,35%
6052 Carburant pour véhicules	145 831	200 000	135 918	64 082	-9 912	-6,80%
607 ACHATS DE MARCHANDISES	25 906	52 500	53 166	-666	27 261	105,23%
6071 Achats de marchandises	25 906	52 500	53 166	-666	27 261	105,23%
61 SERVICES EXTÉRIEURS	23 256 993	24 867 500	23 444 366	1 423 134	187 373	0,81%
611 BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	659 726	720 000	424 126	295 874	-235 599	-35,71%
6113 Abonnements aux bases extérieures	296 717	280 000	282 533	-2 533	-14 184	-4,78%
6114 Hébergement du site Internet	363 008	440 000	141 593	298 407	-221 415	-60,99%
613 LOCATIONS	4 799 922	5 264 000	5 148 194	115 806	348 272	7,26%
6132 Locations et charges immobilières	3 402 516	3 545 000	3 550 320	-5 320	147 804	4,34%
6133 Redevances et locations informatiques	332 845	435 000	350 465	84 535	17 620	5,29%
6134 Locations de réseaux privés de transmission	1 401	10 000	1 350	8 650		
6135 Locations de matériel de communication	384 054	392 000	340 837	51 163	-43 217	-11,25%
6136 Locations de photocopieurs	65 866	66 000	52 115	13 885	-13 751	-20,88%
6137 Locations de matériel de transport	26 261	76 000	38 319	37 681	12 058	45,92%
6138 Location de matériel divers	236 209	400 000	468 536	-68 536	232 327	98,36%
6139 Autres locations	350 771	340 000	346 252	-6 252	-4 518	-1,29%

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2013/2012	
	2012	2013	2013	2013	Δ absolu	Δ %
615 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANTS	13 806 015	14 610 480	14 079 092	531 388	273 077	1,98%
6151 Entretien et réparation de biens immobiliers	10 053 426	10 360 000	10 613 867	-253 867	560 441	5,57%
6152 Entretien des installations de bâtiment	250 292	285 000	304 503	-19 503	54 211	21,66%
6153 Maintenance informatique	2 378 792	2 466 480	1 893 475	573 005	-485 316	-20,40%
6154 Entretien du matériel de communication	216 198	234 000	207 829	26 171	-8 370	-3,87%
6155 Maintenance du matériel	668 677	961 000	790 660	170 340	121 984	18,24%
6156 Entretien des livres et objets anciens	130 619	200 000	193 459	6 541	62 840	48,11%
6157 Entretien des installations de transport	107 625	103 000	75 299	27 701	-32 327	-30,04%
6158 Entretien du labo photographique	386	1 000	0	1 000	-386	-100,00%
6159 Archives audiovisuelles	0	0	0	0	0	NS
616 PRIMES D'ASSURANCES	379 215	390 000	391 391	-1 391	12 176	3,21%
6161 Assurances des biens et personnes	290 777	300 000	295 381	4 619	4 604	1,58%
6165 Assurances des véhicules	88 438	90 000	96 009	-6 009	7 572	8,56%
617 ÉTUDES ET DOCUMENTATION	1 933 985	1 966 520	1 558 958	407 562	-375 027	-19,39%
6171 Etudes et recherches informatiques	1 169 574	1 146 520	793 855	352 665	-375 719	-32,12%
6172 Documentation de la bibliothèque	175 301	180 000	143 436	36 564	-31 865	-18,18%
6173 Documentation européenne	31 756	70 000	29 592	40 408	-2 164	-6,81%
6174 Achats de documents pour diffusion	495 229	510 000	574 649	-64 649	79 420	16,04%
6175 Abonnements au J.O.	37 923	50 000	17 426	32 574	-20 496	-54,05%
6176 Revues de presse	24 203	0	0	0	-24 203	-100,00%
6178 Reliures	0	0	0	0	0	NS
6179 Documentation internationale	0	10 000	0	10 000	0	NS
618 AUTRES CHARGES DIVERSES	1 678 129	1 916 500	1 842 605	73 895	164 475	9,80%
6181 Subventions et libéralités	721 629	706 500	703 170	3 330	-18 460	-2,56%
6182 Subventions et indemnités repas	956 500	1 210 000	1 139 435	70 565	182 935	19,13%
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	9 272 784	12 872 000	10 030 302	2 841 698	757 518	8,17%
621 PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	1 536 758	1 505 000	1 432 171	72 829	-104 587	-6,81%
6211 Personnel intérimaire et mis à disposition	1 480 373	1 470 000	1 426 285	43 715	-54 088	-3,65%
6213 Personnel extérieur mis à disposition du SAIP	56 385	35 000	5 886	29 114	-50 499	-89,56%
622 HONORAIRES	738 139	1 580 000	797 031	782 969	58 892	7,98%
6221 Honoraires d'experts et d'avocats	279 987	360 000	270 898	89 102	-9 089	-3,25%
6222 Etudes et expertises des Commissions	26 017	750 000	203 325	546 675	177 308	681,52%
6223 Etudes et ingénierie	356 684	440 000	287 198	152 802	-69 486	-19,48%
6224 Honoraires des rédacteurs de biographies	20 160	30 000	0	30 000	-20 160	-100,00%

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2013/2012	
	2012	2013	2013	2013	Δ absolu	Δ %
6225 Honoraires audiovisuels	0	0	0	0	0	NS
6226 Autres honoraires	55 291	0	35 610	-35 610	-19 682	-35,60%
623 INFORMATIONS	1 830 337	2 680 000	2 739 564	-59 564	909 227	49,68%
6231 Annonces et insertions	38 790	80 000	70 570	9 430	31 780	81,93%
6233 Communication événementielle	33 625	150 000	82 058	67 942	48 433	144,04%
6234 Production des images télévisées	875 257	1 180 000	1 559 174	-379 174	683 916	78,14%
6235 Documents d'information et de communication	155 132	150 000	90 293	59 707	-64 839	-41,80%
6236 Diffusion des images télévisées	236 088	280 000	272 464	7 536	36 376	15,41%
6237 Information-multimédia	358 973	430 000	351 607	78 393	-7 366	-2,05%
6238 Actions pédagogiques & d'information	132 470	410 000	313 398	96 602	180 927	136,58%
624 IMPRESSIONS	388 177	660 000	263 102	396 898	-125 075	-32,22%
6241 Impressions parlementaires	380 252	650 000	261 431	388 569	-118 821	-31,25%
6243 Impressions techniques	7 925	10 000	1 671	8 329	-6 254	-78,91%
625 TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	1 047 409	1 054 000	1 229 504	-175 504	182 095	17,39%
6251 Transport de biens	638 879	600 000	536 019	63 981	-102 861	-16,10%
6252 Transport du personnel	408 529	454 000	693 485	-239 485	284 956	69,75%
626 FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	3 718 961	5 365 000	3 564 249	1 800 751	-154 712	-4,16%
6261 Affranchissement du courrier	3 270 595	4 800 000	3 148 162	1 651 838	-122 433	-3,74%
6262 Frais de télécommunication	448 365	565 000	416 087	148 913	-32 279	-7,20%
628 RÉGIES D'AVANCES (ancien)	9 935	0	0	0	-9 935	-100,00%
629 REGIES D'AVANCES (nouveau)	3 069	28 000	4 682	23 318	1 613	52,54%
63 IMPÔTS ET TAXES	3 850 525	3 791 000	4 202 917	-411 917	352 392	9,15%
633 SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	3 107 135	3 000 000	3 453 924	-453 924	346 789	11,16%
635 IMPÔTS LOCAUX	674 719	670 000	715 050	-45 050	40 332	5,98%
637 TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	23	1 000	103	898	80	355,56%
638 FONDS D'INSERTION TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	68 649	120 000	33 840	86 160	-34 809	-50,71%

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2013/2012	
	2012	2013	2013		Δ absolu	Δ %
64 CHARGES DE PERSONNEL	170 081 298	174 217 000	183 510 002	-9 293 002	13 428 705	7,90%
641 PERSONNELS STATUTAIRES	115 178 299	119 020 000	125 828 837	-6 808 837	10 650 538	9,25%
6411 Traitements-rémunérations de base	53 099 646	53 850 000	51 876 356	1 973 644	-1 223 290	-2,30%
6412 Heures supplémentaires	307 301	280 000	284 460	-4 460	-22 841	-7,43%
6413 Indemnités de travaux suppl. et de législature	43 924 947	47 400 000	56 552 303	-9 152 303	12 627 356	28,75%
6414 Autres indemnités	14 891 564	14 510 000	14 440 853	69 147	-450 711	-3,03%
6415 Prestations familiales	1 934 394	2 100 000	1 746 663	353 337	-187 731	-9,70%
6416 Supplément familial	471 595	460 000	438 719	21 281	-32 876	-6,97%
6418 Indemnité de fin de carrière	548 851	420 000	489 481	-69 481	-59 370	-10,82%
642 PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ASSEMBLEE	5 588 707	5 406 600	6 280 988	-874 388	692 281	12,39%
6421 Traitements-rémunérations de base	3 859 607	3 780 000	4 285 514	-505 514	425 907	11,03%
6422 Indemnités de travaux suppl. et de législature	1 226 930	1 284 600	1 584 123	-299 523	357 193	29,11%
6423 Autres indemnités	349 670	312 000	366 495	-54 495	16 825	4,81%
6424 Prestations familiales	41 494	30 000	44 857	-14 857	3 363	8,10%
6425 Indemnités de préavis de licenciement	111 006	0	0	0	-111 006	NS
643 PERSONNELS CONTRACTUELS DE LA PRÉSIDENTE	2 719 338	1 982 000	2 709 780	-727 780	-9 557	-0,35%
6431 Salaires-rémunérations de base	2 068 133	1 840 000	2 603 425	-763 425	535 292	25,88%
6432 Indemnités	321 271	130 000	84 597	45 403	-236 674	-73,67%
6433 Prestations familiales	16 406	12 000	21 759	-9 759	5 353	32,63%
6434 Indemnités de préavis de licenciement	313 528	0	0	0	-313 528	NS
644 AUTRES PERSONNELS	441 144	300 000	578 886	-278 886	137 741	31,22%
6442 Indemnisation des demandeurs d'emploi	441 144	300 000	578 886	-278 886	137 741	31,22%
645 CHARGES SOCIALES	43 476 419	44 478 000	45 422 334	-944 334	1 945 914	4,48%
6451 Contribution au Fonds de sécurité sociale	3 992 234	4 000 000	3 900 056	99 944	-92 178	-2,31%
6452 Contribution à la Caisse de retraites	37 381 101	38 544 000	39 201 991	-657 991	1 820 889	4,87%
6453 Cotisations URSSAF	1 550 442	1 414 000	1 773 964	-359 964	223 522	14,42%
6454 Cotisations caisses complémentaires	429 185	395 000	425 707	-30 707	-3 478	-0,81%
6455 Contribution de solidarité autonomie	123 457	125 000	120 616	4 384	-2 841	-2,30%
646 PRESTATIONS DIRECTES	1 846 048	1 661 100	1 793 143	-132 043	-52 905	-2,87%
6461 Accidents du travail	4 192	19 000	17 602	1 398	13 410	319,91%
6462 Capital-décès 1	119 591	80 000	351 727	-271 727	232 136	194,11%
6463 Allocation-décès 1	22 241	15 000	35 696	-20 696	13 454	60,49%
6464 Allocations viagères	279 174	37 400	55 992	-18 592	-223 182	-79,94%

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2013/2012	
	2012	2013	2013	2013	Δ absolu	Δ %
6465 Médico-social et prévention	0	2 000	0	2 000	0	NS
6466 Arrérages de pensions des R.U.F.	1 417 819	1 503 700	1 332 126	171 574	-85 693	-6,04%
6467 Allocations vacances des contractuels	3 031	4 000	0	4 000	-3 031	-100,00%
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	122 885	201 300	165 523	35 777	42 638	34,70%
6473 Action sociale	0	0	0	0	0	NS
6474 Subventions et indemnités repas	0	0	426	-426	426	NS
6475 Indemnités repas gardes républicains	117 968	125 000	112 323	12 677	-5 645	-4,79%
6476 Subvention à la Mutuelle du personnel	0	50 000	41 535	8 465	41 535	NS
6477 Médecine du travail	4 918	26 300	11 240	15 060	6 323	128,58%
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	708 458	1 168 000	730 511	437 489	22 054	3,11%
6481 Frais de recrutement de personnel	103 778	438 000	262 341	175 659	158 564	152,79%
6482 Formation professionnelle	563 126	680 000	459 849	220 151	-103 277	-18,34%
6483 Dons de médailles	0	0	0	0	0	NS
6484 Formation à la micro-informatique	41 554	50 000	8 321	41 679	-33 233	-79,97%
65 CHARGES PARLEMENTAIRES	305 725 967	297 540 666	289 455 299	8 085 367	-16 270 668	-5,32%
651 INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	49 265 419	50 172 719	50 111 426	61 293	846 007	1,72%
6511 Indemnité parlementaire	48 256 725	49 161 419	49 063 025	98 394	806 299	1,67%
6512 Indemnités spéciales	569 617	591 300	564 717	26 583	-4 900	-0,86%
6514 Prestations familiales	221 793	250 000	245 923	4 077	24 130	10,88%
6515 Supplément familial	217 284	170 000	237 761	-67 761	20 477	9,42%
652 CHARGES SOCIALES	62 410 448	66 187 060	63 634 145	2 552 915	1 223 697	1,96%
6521 Sécurité sociale et prévoyance	60 576 851	64 508 125	62 145 004	2 363 121	1 568 153	2,59%
6522 Prestations directes	1 646 218	1 488 000	1 298 630	189 370	-347 588	-21,11%
6528 Autres charges sociales	187 379	190 935	190 511	424	3 132	1,67%
653 FRAIS DE SECRÉTARIAT	177 110 998	161 129 087	158 087 836	3 041 251	-19 023 162	-10,74%
6531 Frais de secrétariat des groupes	9 718 051	10 079 005	10 289 816	-210 811	571 764	5,88%
6532 Frais de secrétariat des députés	110 344 737	108 888 394	108 781 400	106 994	-1 563 337	-1,42%
6533 Crédit supplémentaire de fin de mandat	12 248 225	2 000 000	211 570	1 788 430	-12 036 655	-98,27%
6534 Indemnité représentative de frais de mandat	44 799 984	40 161 688	38 805 050	1 356 638	-5 994 934	-13,38%
654 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	6 731 884	8 568 000	7 720 755	847 245	988 871	14,69%
6541 Déplacements par avions	3 829 468	5 100 000	4 498 299	601 701	668 831	17,47%
6542 Déplacements SNCF/RATP	1 646 817	1 798 000	1 696 415	101 585	49 598	3,01%

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2013/2012	
	2012	2013	2013	2013	Δ absolu	Δ %
6543 Déplacements en taxis	798 714	870 000	1 031 528	-161 528	232 815	29,15%
6544 Remboursements de péages	100 549	150 000	108 681	41 319	8 132	8,09%
6545 Déplacements des anciens députés	356 336	650 000	385 832	264 168	29 496	8,28%
655 CHARGES DES OFFICES PARLEMENTAIRES	102 894	225 000	77 943	147 057	-24 951	-24,25%
6551 Office d'évaluation des choix scientifiques	102 894	225 000	77 943	147 057	-24 951	-24,25%
6556 Office d'évaluation des politiques de santé	0	0	0	0	0	NS
656 REPRÉSENTATION DE L'A.N.	3 535 628	5 553 800	4 432 142	1 121 658	896 514	25,36%
6563 Frais de réception du Président	486 080	500 000	475 138	24 862	-10 941	-2,25%
6564 Frais de déplacement du Président	23 342	70 000	40 251	29 749	16 909	72,44%
6565 Frais de mission du Cabinet	36 407	60 000	54 941	5 059	18 534	50,91%
6566 Frais de réception du Bureau	440 056	660 000	529 726	130 274	89 670	20,38%
6567 Délégations	673	22 500	6 142	11 417	11 417	NS
6568 Activités internationales de l'A.N.	2 070 959	3 125 000	2 400 867	724 133	329 908	15,93%
6569 Missions et réceptions des Commissions	478 112	1 116 300	925 077	191 223	446 965	93,49%
658 AUTRES CHARGES LIEES AU MANDAT	6 568 697	5 705 000	5 391 051	313 949	-1 177 646	-17,93%
6581 Equipement informatique des députés	2 980 953	2 000 000	1 724 120	275 880	-1 256 833	-42,16%
6582 Maintenance des équipements bureautiques des groupes	182 429	225 000	179 083	45 917	-3 347	-1,83%
6583 Frais de communication des députés	2 963 893	2 700 000	2 696 214	3 786	-267 679	-9,03%
6584 Formation aux techniques de communication	66 107	120 000	42 991	77 009	-23 116	-34,97%
6585 Autres formations députés	12 445	60 000	68 905	-8 905	56 460	453,68%
6586 Frais d'hébergement	259 005	170 000	526 278	-356 278	267 274	103,19%
6587 Autres équipements des députés	0	300 000	1 674	298 326	1 674	NS
6588 Cours de langues	17 184	40 000	63 882	-23 882	46 699	271,77%
6589 Autres charges diverses	86 680	90 000	87 903	2 097	1 222	1,41%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	141 348	30 000	327 012	-297 012	185 664	131,35%
671 Charges exceptionnelles exercice courant	48 379	30 000	36 706	-6 706	-11 673	-24,13%
674 Charges exceptionnelles exercices antérieurs	92 969	0	290 306	-290 306	197 336	212,26%
69 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	400 000	0	400 000	0	NS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	520 101 445	521 631 666	518 309 790	3 321 876	-1 791 655	-0,34%

C. LES RECETTES DIVERSES :

Les recettes diverses de l'Assemblée nationale comprennent pour l'essentiel des produits dont la nature fluctuante rend peu significatives les variations d'un exercice sur l'autre.

En 2013, elles se sont globalement élevées à 7,41 millions d'euros, soit une hausse de 20,65 % par rapport à l'exercice 2012 (6,14 millions d'euros). Bien que proportionnellement faibles, ces recettes représentent actuellement une part croissante des ressources de l'Assemblée (2011 : 0,82 % ; 2012 : 1,17 % ; 2013 : 1,42 %).

Les ventes et produits assimilés (titres 70, 72 et 73), qui avaient déjà diminué sensiblement en 2012 (- 29,12 % à 356 711 euros), voient leur décroissance s'accroître en 2013 (- 54,73 % à 161 468 euros).

Les ventes de documents parlementaires (chapitre 721), qui représentaient plus de 19 % du total des ventes et produits assimilés en 2012, ont été divisées par dix en 2013 (2012 : 68 138 euros ; 2013 : 6 745 euros) et ne constituent désormais qu'une part résiduelle (4,18 %) de ce poste de recettes. L'arrêt par la direction des Journaux Officiels, en 2012, de son service d'abonnement aux documents parlementaires a pour effet de limiter désormais les produits du chapitre aux seules ventes de documents effectuées par la Boutique.

Les ventes de publications de l'Assemblée nationale (article 7220), qui regroupent essentiellement les ventes d'affiches et d'ouvrages divers également réalisées par la Boutique, diminuent aussi (- 40,06 % à 19 192 euros, contre 32 020 euros en 2012).

Après la baisse (- 13,10 % à 40 090 euros) enregistrée en 2012, année de renouvellement, le produit des *ventes de médailles (article 7071)* repart à la hausse (+ 11,51 % à 44 704 euros). Les produits issus de la *délivrance de photocopies (article 7081)*, également liés aux besoins exprimés par les parlementaires et les groupes politiques, font plus que doubler (+ 123,17 % à 44 977 euros) et s'établissent à un niveau supérieur de plus du tiers (+ 37,53 %) à celui enregistré en 2011 (32 704 euros).

Les ventes de *denrées des distributeurs et d'autres marchandises (articles 7074 et 7075)* progressent respectivement de 3,69 %, à 4 034 euros, et de 9,63 %, à 904 euros.

Les remboursements de communications téléphoniques (article 7082), de 24 249 euros, diminuent fortement (- 85,94 %) par rapport à l'exercice 2012 (172 479 euros). Ce poste de recettes enregistrait traditionnellement les reversements effectués par les députés en situation de dépassement de leur forfait téléphonique, mais l'intégration de la plupart des lignes ouvertes pour les parlementaires au marché de téléphonie conclu par l'Assemblée en 2012 a fait pratiquement disparaître ces dépassements. Sur l'article 7082, ne sont plus imputés, en pratique, que les remboursements des groupes politiques ou de certains utilisateurs extérieurs (LCP-AN, Assemblée parlementaire de la Francophonie, etc.).

Les *produits d'activités annexes (article 7088)* sont, pour leur part, en très légère baisse (- 4,65 %) à 16 664 euros par rapport à 2012 (17 478 euros).

Les produits de gestion courante (*titre 75*), qui s'étaient très fortement accrus en 2012 (+ 70,64 % à 5,17 millions d'euros), poursuivent leur progression en 2013 (+ 9,44 %) pour atteindre 5,66 millions d'euros, ce qui représente plus des trois quarts (76,36 %) des recettes diverses de l'Assemblée.

Comme l'année précédente, les recettes comptabilisées sur *l'article 7580 (produits divers de gestion courante)* affichent, à 2,77 millions d'euros (+ 15,46 % par rapport à 2012), un niveau particulièrement élevé. Parmi les diverses recettes courantes reprises sur ce compte figurent des produits plus spécifiques enregistrés sur les instances du certificateur des comptes de l'Assemblée, tels que les annulations de factures non parvenues des exercices précédents (0,37 million d'euros) et, surtout, une partie de l'indemnisation reçue, dans le cadre d'un référé-provision, en compensation du préjudice résultant de dommages causés aux installations situées sous l'embranchement de l'escalier d'honneur (1,94 million d'euros).

Les *revenus des immeubles (article 7520)*, qui enregistrent le produit des locations de salles de réunion, augmentent à nouveau en 2013 (+ 15,10 % à 183 456 euros) après la suspension liée à la période électorale en 2012. Les *remboursements des caisses primaires d'assurance maladie et du FONGECIF (chapitre 754)* effectués au titre des indemnités journalières des collaborateurs et des formations effectuées pour ces derniers s'élèvent en 2013 à 0,56 million d'euros au lieu de 0,50 million en 2012 (+ 11,25 %).

Les *redevances de gestion des fonds de sécurité sociale* s'élèvent, en 2013 à 1,95 million d'euros, soit un niveau légèrement plus élevé (+ 2,70 %) que celui constaté en 2012.

Les produits exceptionnels (*titre 77*), qui recouvrent des produits non récurrents de nature diverse, s'établissent à 1,59 million d'euros en 2013, soit un montant plus de 2,5 fois supérieur à celui de 2012 (0,61 million d'euros).

Les *remboursements des compagnies de transport (article 7714)*, diminuent légèrement : 45 000 euros en 2013 contre 60 472 euros en 2012. Ils proviennent essentiellement des ristournes annuelles consenties par Air France et qui, adossées au chiffre d'affaires, varient en fonction du nombre de billets d'avion vendus par la compagnie à l'Assemblée nationale.

Les *autres produits exceptionnels sur exercice courant (article 7718)* et *sur exercices antérieurs (article 7748)*, globalement en hausse, s'élèvent respectivement à 0,32 million d'euros et 0,05 million d'euros. En 2013, y ont été constatés notamment la participation de la Bibliothèque nationale de France aux travaux de rétroconversion du fonds ancien de la Bibliothèque (1920-1992), d'un montant de 35 000 euros, ainsi que le remboursement complémentaire du dépôt de garantie versé par l'Assemblée au titre de la location de bureaux situés 280/282 boulevard Saint-Germain (37 853 euros).

Enfin, les *remboursements des compagnies d'assurances (chapitre 776)* s'élèvent en 2013 à 1,14 million d'euros. Sur *l'article 7761 (remboursements – responsabilité civile)*, a été comptabilisé, conformément au vœu du certificateur des comptes, le solde de l'indemnité allouée dans le cadre du référé-provision précédemment évoqué (1,08 million d'euros). A ces produits divers s'ajoute une somme de 0,06 million d'euros (*article 7765 – remboursements divers*) représentant la participation du Sénat aux frais d'entretien et de réparation des locaux affectés au Congrès du Parlement dans le château de Versailles.

RECETTES DIVERSES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Solde 2013	Variations 2013/2012	
					Δ absolu	Δ %
70 VENTES DE MARCHANDISES	255 137	201 000	135 532	-65 468	-119 605	-46,88%
707 VENTES DE MARCHANDISES	44 805	55 000	49 642	-5 358	4 837	10,79%
7071 Ventes de médailles	40 090	50 000	44 704	-5 296	4 614	11,51%
7072 Ventes d'accessoires	0	0	0	0	0	NS
7073 Ventes de cartes de voeux	0	0	0	0	0	NS
7074 Ventes de denrées distributeurs	3 891	5 000	4 034	-966	144	3,69%
7075 Ventes autres marchandises	825	0	904	904	79	9,63%
708 AUTRES PRODUITS ANNEXES	210 331	146 000	85 890	-60 110	-124 442	-59,16%
7081 Délivrances de photocopies	20 154	30 000	44 977	14 977	24 823	123,17%
7082 Remb. de communications téléphoniques	172 479	100 000	24 249	-75 751	-148 230	-85,94%
7083 Ventes de catalogues	221	1 000	0	-1 000	-221	-100,00%
7088 Autres produits d'activités annexes	17 478	15 000	16 664	1 664	-814	-4,65%
72 VENTES DE DOC. PARLEMENTAIRES	100 158	40 000	25 936	-14 064	-74 221	-74,10%
721 VENTES DE DOC. PARLEMENTAIRES	68 138	10 000	6 745	-3 255	-61 393	-90,10%
7211 Ventes par le Kiosque	7 412	10 000	6 745	-3 255	-667	-9,00%
7212 Ventes par les J.O.	60 726	0	0	0	-60 726	-100,00%
722 VENTES DE PUBLICATIONS DE L'A.N.	32 020	30 000	19 192	-10 808	-12 828	-40,06%
7220 Ventes de publications de l'A.N.	32 020	30 000	19 192	-10 808	-12 828	-40,06%
73 CESSIONS D'APPROVISIONNEMENT	1 417	0	0	0	-1 417	NS
7310 CESSIONS DE FOURNITURES	1 417	0	0	0	-1 417	NS
7320 CESSIONS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	NS
75 PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 167 766	3 227 195	5 655 746	2 428 551	487 981	9,44%
7520 REVENUS DES IMMEUBLES	159 393	300 000	183 456	-116 544	24 063	15,10%
7530 RETENUES HLM-ILN	82	300	0	-300	-82	NS
7540 REMBOURSEMENTS CPAM/FONGECIF	501 629	625 000	558 061	NS	56 432	11,25%
755 PRODUITS/RESSOURCES AFFECTÉES	17 706	0	0	0	-17 706	-100,00%
7551 Office d'évaluation des choix scientifiques	17 706	0	0	0	-17 706	-100,00%
756 REDEVANCES DE GESTION FONDS DE SEC SOC	1 902 955	1 911 000	1 954 383	43 383	51 428	2,70%
7560 Produits de redevance de gestion SSD/SSP	1 902 955	1 911 000	1 954 383	43 383	51 428	2,70%
7570 COTISATIONS FAMDDRE	187 379	190 895	190 511	-384	3 132	1,67%
758 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	2 398 621	200 000	2 769 335	2 569 335	370 714	15,46%
7580 Produits divers de gestion courante	2 398 621	200 000	2 769 335	2 569 335	370 714	15,46%

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2013/2012	
	2012	2013	2013		2013	Δ absolu
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	614 905	990 000	1 589 859	599 859	974 954	158,55%
771 PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT	179 357	210 000	365 485	155 485	186 128	103,78%
7713 Dons, subventions et libéralités reçues	0	0	0	0	0	NS
7714 Remboursements des compagnies de transports	60 472	60 000	45 000	-15 000	-15 472	-25,59%
7718 Autres produits exceptionnels	118 885	150 000	320 485	170 485	201 600	169,58%
774 PROD. EXCEPT. EXERCICES ANTÉRIEURS	17 743	700 000	47 777	-652 223	30 034	169,28%
7743 Produits sur annulation de mandats	0	700 000	96	-699 904	96	NS
7746 Recettes sur dettes/déchéance quadriennale	0	0	0	0	0	NS
7748 Autres produits exceptionnels	17 743	0	47 680	47 680	29 938	168,73%
775 PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS	35 484	30 000	33 003	3 003	-2 481	-6,99%
7752 Cessions d'immobilisations corporelles	35 484	30 000	33 003	3 003	-2 481	-6,99%
776 REMB. DES CIES D'ASSURANCES	382 322	50 000	1 143 594	1 093 594	761 272	199,12%
7761 Remboursements/responsabilité civile	0	0	1 080 521	1 080 521	1 080 521	NS
7762 Remboursements/vols	0	0	0	0	0	NS
7763 Remboursements/incendie	0	0	0	0	0	NS
7764 Remboursements/véhicules	0	0	400	400	400	NS
7765 Remboursements divers	382 322	50 000	62 673	12 673	-319 649	NS
RECETTES DIVERSES	6 139 382	4 458 195	7 407 074	2 948 879	1 267 691	20,65%

II - LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des charges et produits de l'Assemblée nationale.

Les charges et produits extrabudgétaires, dont les montants globaux sont faibles au regard du budget de l'Assemblée, correspondent à des charges sur ressources affectées, à des charges ou des produits financiers ayant par nature un caractère aléatoire ou à des charges et produits pour ordre (amortissements, provisions, cessions d'immobilisations).

Depuis 2007, en application du nouveau référentiel comptable, le périmètre des charges et produits extrabudgétaires a été redéfini : les dépenses et recettes au titre des représentants au Parlement européen ne sont plus suivies dans le compte de résultat de l'Assemblée ; à l'inverse, les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les charges et produits au titre de La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale (LCP-AN) sont désormais retracés dans le compte de résultat.

A. LES CHARGES EXTRABUDGÉTAIRES :

Les charges extrabudgétaires se sont élevées à 28,51 millions d'euros.

Ces charges comprennent :

✓ les *services bancaires et assimilés (compte 6273)*, constitués des frais bancaires et postaux liés à la gestion des comptes bancaires et à l'exécution des paiements à l'étranger. Ces dépenses restent faibles à 13 852 euros en 2013 ;

✓ la *dotation versée à LCP-AN* (16,64 millions d'euros) : elle est égale au montant de la dotation reçue de l'État pour cette chaîne ;

✓ les *dotations aux amortissements et aux provisions* : 11,73 millions d'euros en 2013 (contre 10,95 millions d'euros en 2012) ;

✓ l'enregistrement en charges, à la demande du certificateur des comptes, des dépenses *d'études et d'ingénierie (compte 6223)* effectuées au cours des exercices précédents par le service des Affaires immobilières et du patrimoine (SAIP) et n'ayant pas donné lieu à des opérations de réaménagement (120 253 euros) ;

✓ la constatation sur le *compte 6752 (valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées)* de la mise au rebut d'un véhicule du parc automobile non entièrement amorti (675,75 euros).

B. LES PRODUITS EXTRABUDGÉTAIRES :

Les produits extrabudgétaires atteignent 23,86 millions d'euros.

Ils correspondent à six types de recettes :

- ✓ la *dotation reçue de l'État pour financer LCP-AN* : 16,64 millions d'euros ;
- ✓ les *intérêts des prêts (compte 762)* consentis aux députés et au personnel : ces produits s'élèvent pour 2013 à 1,17 million d'euros (2011 : 1,48 million d'euros ; 2012 : 1,36 million d'euros) ;
- ✓ les *revenus sur valeurs mobilières de placement (compte 764)*, tirés du placement en produits monétaires de la dotation de l'exercice ; ils ont atteint 4,80 millions d'euros en 2013 (2011 : 3,49 millions d'euros ; 2012 : 5,49 millions d'euros) ;
- ✓ les *reprises sur provisions pour charges et amortissements* à hauteur de 1,16 million d'euros (contre 1,24 million d'euros en 2012).
- ✓ le reclassement sur un compte de *produits exceptionnels sur exercices antérieurs (7748)*, conformément aux exigences du plan comptable général, de diverses sommes enregistrées sur d'autres rubriques au cours d'exercices précédents (88 173 euros).

C. LE RÉSULTAT COMPTABLE :

Le solde des charges et des produits extrabudgétaires s'élève à - 4,65 millions d'euros en 2013.

En application du nouveau référentiel comptable, la dotation de l'Etat est intégralement enregistrée en produit (auparavant une fraction de cette dotation correspondant aux dépenses d'investissement de l'année était enregistrée dans les capitaux propres).

Pour passer du résultat budgétaire au résultat comptable, il convient donc désormais non seulement de prendre en compte les charges et produits extrabudgétaires, mais aussi d'ajouter les dépenses d'investissement (qui n'entrent pas dans le résultat comptable).

A - RÉSULTAT BUDGÉTAIRE	-5 320 720
B - CHARGES EXTRABUDGÉTAIRES	28 507 595
C - PRODUITS EXTRABUDGÉTAIRES	23 859 959
D - SECTION D'INVESTISSEMENT	12 308 004
E - RÉSULTAT COMPTABLE (A-B) + (C+D)	2 339 648

(en euros)

Le résultat comptable de l'Assemblée nationale s'établit à 2,34 millions d'euros en 2013 (4,25 millions d'euros en 2012).

COMpte DE RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (AVANT AGRÉGATION DES SOCIÉTÉS ANNEXES)

	2013	2012	2013	2012
Achats de fournitures et marchandises	7 339 892	7 772 530	517 890 000	517 890 000
Autres charges externes	33 608 774	32 543 110	16 641 162	17 180 514
Impôts, taxes et versements assimilés	4 202 917	3 850 525	135 532	255 137
Charges de personnel	183 510 002	170 081 298	25 936	100 158
<i>dont</i>			0	1 417
Charges de rémunérations	135 398 491	123 927 488	1 156 093	1 239 357
Charges sociales	47 215 476	45 322 467	5 655 746	5 167 766
Autres charges de personnels	896 035	831 343		
Indemnités parlementaires	289 455 299	305 725 967		
Charges sociales	50 111 426	49 265 419		
Secrétariat parlementaire	63 634 145	62 410 448		
Autres charges liées au mandat	158 087 836	177 110 998		
Dotations aux amortissements	17 621 891	16 939 102		
Dotations aux provisions	10 501 794	9 643 146		
Dotations versées LCP-AN	1 229 858	1 304 022		
	16 641 162	17 180 514		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I)	546 489 698	548 101 112	541 504 469	541 834 348
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (II)	0	0	5 973 619	10 071 090
Valeur nette comptable d'immobilisations financières cédées	0	0	1 173 706	1 365 356
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	0	0	0	3 213 384
			4 799 913	5 492 350
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	327 687,32	167 875	1 678 945	614 905
Charges exceptionnelles sur exercice courant	36 706	74 906	365 485	179 357
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	290 306	92 969	136 862	17 743
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	676	0	33 003	35 484
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0	0	0
			1 143 594	382 322
Résultat de l'exercice (IV)	2 339 648	4 251 356		
TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	549 157 033	552 520 343	549 157 033	552 520 343

III - LE BILAN

Le bilan est la représentation à un instant donné des ressources dont dispose l'Assemblée nationale et des emplois qu'elle en a faits.

La structure du bilan au 31 décembre 2013 est stable et se caractérise par :

- à l'actif, des immobilisations prépondérantes (94,18 %) ;
- au passif, des capitaux propres qui représentent plus de 94 % de l'ensemble.

A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF :

1 - Les immobilisations :

D'un montant de 828,56 millions d'euros au 31 décembre 2013, les immobilisations nettes sont en légère diminution par rapport au bilan de clôture 2012 (841,34 millions d'euros, soit - 1,52 %).

La structure de l'actif immobilisé est peu modifiée par rapport à l'exercice précédent. La part des immobilisations corporelles est en légère augmentation et demeure, ainsi, largement prépondérante (69,53 % de l'actif immobilisé en 2013, contre 68,30 % en 2012). Le montant des immobilisations en cours progresse de 617 270 euros pour s'établir à 3,12 millions d'euros en raison de la mise en œuvre, sur l'exercice 2013, d'opérations immobilières ayant vocation à être achevées en 2014 (rénovation des murs d'enceinte de l'Hémicycle, création de refuges pour personnes à mobilité réduite, etc.).

Les immobilisations incorporelles poursuivent leur diminution (2012 : - 1,15 million d'euros ; 2013 : - 0,40 million d'euros), passant de 2,35 millions d'euros à 1,95 million d'euros à la fin de l'exercice 2013. Enfin, l'extinction progressive des prêts immobiliers accordés aux députés et au personnel, explique la diminution des immobilisations financières qui passent de 261,83 millions d'euros à fin 2012 à 247,35 millions d'euros à fin 2013.

a - Les immobilisations incorporelles et corporelles :

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2013 atteint 578,09 millions d'euros contre 577 millions d'euros à la fin de l'exercice 2012, soit une quasi-stabilité (+ 0,19 %) en un an. Les travaux et acquisitions de l'année ont globalement été légèrement supérieurs aux amortissements.

Deux catégories doivent être distinguées au sein de cet ensemble :

- Le parc immobilier :

La valeur nette du parc immobilier s'établit à 553,07 millions d'euros (soit 96 % des immobilisations corporelles nettes). Le parc immobilier se subdivise en trois sous-catégories d'immeubles :

Au titre des *immeubles historiques* (Palais Bourbon et Hôtel de Lassay), les sommes nettes immobilisées (45,75 millions d'euros) correspondent à la valeur brute de clôture de 2012 (50,96 millions d'euros) majorée du montant des travaux effectués en 2013 (5,98 millions d'euros) et minorée des amortissements pratiqués (11,20 millions d'euros).

Au titre des *immeubles non spécifiques*, les montants figurant au bilan de clôture (507,24 millions d'euros) comprennent la valeur vénale des immeubles actualisée par l'agence France Domaine au 31 décembre 2012, évaluée à 505,91 millions d'euros, à laquelle s'ajoutent les travaux réalisés sur ces immeubles en 2013 (1,33 million d'euros). En application du référentiel comptable de l'Assemblée nationale, aucun amortissement n'est pratiqué.

Plus marginalement, les immobilisations nettes (0,08 million d'euros) incluent le coût de la valeur nette des immeubles loués au 31 décembre 2012 (0,18 million d'euros), diminué des amortissements (0,10 million d'euros), réalisés sur les *immeubles loués*.

- Les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles autres que le parc immobilier

Ce poste inclut les acquisitions réalisées depuis le 1^{er} janvier 1993, date du premier bilan de l'Assemblée nationale. Leur montant net des amortissements s'établit à 23,06 millions d'euros.

b - Les immobilisations financières :

Ce sont l'ensemble des titres de créances, détenus par l'Assemblée nationale, destinés à être conservés au-delà d'un an. D'un montant de 247,35 millions d'euros à la fin de l'exercice 2013 (contre 261,83 millions d'euros fin 2012), ces immobilisations se composent :

✓ de la participation de l'Assemblée nationale dans la société de programme LCP-AN (compte 261) pour 40 000 euros ;

✓ des obligations et autres droits de créance (compte 272), tous déposés dans les fonds communs de placement (FCP) dédiés gérés par NATIXIS et par la BRED. Leur valeur nette comptable s'établit en 2013 à 145,43 millions d'euros. La valeur liquidative des fonds qui restent immobilisés fin 2013 s'établit globalement à 281,22 millions d'euros (soit une plus-value latente globale de 135,79 millions d'euros).

Comptes		Valeur comptable au 31/12		Valeur liquidative au 31/12	
		2012	2013	2012	2013
27222	FCP (NATIXIS)	117,08	117,08	269,95	281,22
27221	FCP (Société Générale/BRED)	28,25	28,35		
TOTAL		145,43	145,43	269,95	281,22

(en millions d'euros)

✓ des différents prêts (compte 274) dont l'encours baisse par rapport à l'année précédente en s'établissant à 101,24 millions d'euros, contre 115,71 millions d'euros à la fin de l'exercice 2012. Ces prêts sont, notamment, constitués par les anciens prêts au logement

En 2013, les prêts versés aux députés ont représenté 1,14 million d'euros (1,92 million d'euros en 2012) et les prêts versés au personnel 2,71 millions d'euros (3,90 millions d'euros en 2012) ; les amortissements correspondants (remboursements en capital) s'élèvent respectivement à 5,40 millions d'euros et à 10,84 millions d'euros. Le solde net se traduit, pour ces deux catégories de prêts, par une diminution de l'encours de 12,39 millions d'euros. Cette tendance est la conséquence de la suppression du dispositif de prêts immobiliers à compter de 2010, les remboursements en capital devenant ainsi supérieurs au montant des prêts accordés.

(en millions d'euros)

	DÉPUTÉS			FONCTIONNAIRES		
	Montants des prêts versés	Remboursements en capital	Variation de l'encours	Montants des prêts versés	Remboursements en capital	Variation de l'encours
2008	7,43	6,81	+0,62	6,53	8,18	-1,65
2009	8,09	5,90	+2,19	19,69	7,85	+11,84
2010	1,16	3,86	-2,70	7,35	5,66	+1,69
2011	1,19	7,51	-6,32	7,16	11,21	-4,05
2012	1,92	6,56	-4,64	3,90	11,25	-7,35
2013	1,14	5,40	-4,26	2,71	10,84	-8,13

✓ des différents *dépôts et cautionnements (compte 275)* pour 0,64 million d'euros.

c - Les immobilisations en cours :

A la fin de l'exercice 2013, les immobilisations en cours atteignent 3,12 millions d'euros, en augmentation sensible par rapport à la fin de l'année 2012 (2,50 millions d'euros).

Ces comptes enregistrent les dépenses correspondant à des travaux de rénovation dont la réalisation est effectuée partiellement au cours de l'année et dont l'achèvement est prévu sur un exercice ultérieur. Parmi les opérations d'envergure significative menées en 2013, certaines d'entre elles doivent, en l'occurrence, être achevées en 2014, notamment la rénovation des murs d'enceinte de l'Hémicycle (0,89 million d'euros en 2013) et la création de refuges pour les personnes à mobilité réduite au niveau de l'escalier D (0,27 million d'euros en 2013).

2 - L'actif circulant :

L'actif circulant comprend d'une part les créances détenues par l'Assemblée sur des tiers externes ou internes, d'autre part ses disponibilités.

a - Les créances :

Les créances constatées à la fin de l'exercice 2013 s'élèvent à 0,36 million d'euros, en diminution par rapport à la fin de l'année 2012 (0,53 million d'euros). Comme chaque année, leur poids relatif dans l'actif de l'Assemblée nationale est extrêmement marginal (moins de 0,1 % du total).

Les principaux postes de créances sont les suivants :

✓ le montant de 0,05 million d'euros inscrit à la rubrique « créances et comptes rattachés » correspond à des créances à court terme régularisées début 2014.

✓ les autres créances (0,31 million d'euros) regroupent, notamment, les produits rattachés à l'exercice 2013, mais non encore encaissés au 31 décembre (0,22 million d'euros), les avances sur paies à régulariser sur l'exercice suivant, ainsi que les trop-versés à récupérer (0,07 million d'euros).

b - Les disponibilités :

Elles s'établissent à 50,77 millions d'euros à la fin de l'exercice 2013 (38,67 millions d'euros fin 2012).

Les valeurs mobilières de placement, principale composante des disponibilités de l'Assemblée nationale, sont constituées du placement sur des titres court terme de la dotation de l'année en cours. Leur montant est de 10,62 millions d'euros à la fin de l'exercice 2013.

Les autres composantes des disponibilités sont les comptes courants débiteurs pour 40,04 millions d'euros et les avances accordées aux régies permanentes et aux missions gérées par la division du Protocole et de la gestion (0,11 million d'euros).

B - LES ÉLÉMENTS DU PASSIF :

1 - Capitaux propres :

Les capitaux propres (dotations, report à nouveau et résultat de l'exercice) progressent légèrement à 829,10 millions d'euros, contre 826,76 millions d'euros entre les bilans de clôture des exercices 2012 et 2013. La différence correspond à l'inscription provisoire du résultat de l'exercice 2013 (2,34 millions d'euros) avant son affectation.

2 - Les provisions pour risques et charges :

En application du plan comptable général, les avantages postérieurs à l'emploi, autres que les pensions et avantages assimilés, doivent faire l'objet de provisions pour charges. Les engagements de pensions et assimilés font l'objet d'une inscription dans l'annexe aux états financiers au titre des engagements hors bilan.

Les provisions inscrites au bilan (pour 1,38 million d'euros) correspondent à la constatation comptable de trois types d'engagements à long terme en faveur des personnels :

- la garantie d'une rémunération pendant un congé de longue durée pour cause de maladie (0,18 million d'euros) ;

- la garantie de rémunération de personnels mis à disposition d'organismes extérieurs (autorités administratives indépendantes et juridictions administratives) pour 0,82 million d'euros ;

- une provision pour risque contentieux : la provision s'élève à 0,38 million d'euros et correspond à un pourcentage des demandes de réparation des plaignants hors préjudice moral, ce type de préjudice étant, par nature, difficilement évaluable.

3 - Les dettes :

Les dettes figurant au bilan sont toutes à moins d'un an et concernent pour l'essentiel les fournisseurs de l'Assemblée nationale ainsi que les organismes sociaux et l'Etat.

Les *dettes à l'égard des fournisseurs et comptes rattachés* s'élèvent à 11,16 millions d'euros fin 2013 (contre 13,84 millions d'euros fin 2012). Il s'agit :

- d'une part, des dépenses mandatées pendant la période complémentaire de 2013, du 1^{er} au 20 janvier 2014 et payées en 2014 au titre de l'exercice 2013 (9,19 millions d'euros) ;

- d'autre part, des factures non parvenues au 20 janvier 2014 mais qui, correspondant à des services faits antérieurs au 1^{er} janvier 2014, ont été rattachées à l'exercice 2013 (1,96 million d'euros).

Les *autres dettes*, d'un montant de 38,16 millions d'euros, incluent :

- les comptes de liaison avec les comptabilités annexes créditeurs, dont le montant varie en fonction des excédents ou déficits constatés ainsi que des soldes des comptes fournisseurs de chaque entité annexe : 18,21 millions d'euros¹ ;

- les dettes à l'égard de la Sécurité sociale et des autres organismes assimilés, qui correspondent aux charges sociales de la fin de l'année 2013 payées début 2014 : 15,41 millions d'euros ;

- les charges à payer au titre des indemnités payées en 2014, mais correspondant à des services faits en 2013 : 2,53 millions d'euros ;

- les dettes à l'égard de l'Etat et organismes assimilés, soit essentiellement le solde 2013 de la taxe sur les salaires et de la participation au Syndicat des Transports d'Ile de France, les montants correspondants ayant été versés en janvier 2014 : 1,11 million d'euros ;

- le solde cumulé des dotations, reçues de l'Etat pour la prise en charge des députés européens rémunérés par l'Assemblée nationale, qui n'ont pas été intégralement utilisées : 0,47 million d'euros ;

- les dettes diverses à l'égard des personnels et des députés : 0,20 million d'euros ;

- les paies, les prestations de sécurité sociale, les arrérages de pensions et successions bloqués, rejetés ou sur lesquels il a été fait opposition : 0,19 million d'euros ;

- le compte d'attente pour recettes à régulariser, à hauteur de 0,02 million d'euros.

¹ Depuis le 31 décembre 2012, le solde du compte de liaison de l'ancien fonds de garantie et de ressources des députés est nul, l'ensemble des réserves ayant été transféré à la Caisse des dépôts et consignations qui assure la gestion déléguée des prestations depuis cette date.

DEUXIÈME PARTIE :
OBSERVATIONS GÉNÉRALES
SUR LES
COMPTABILITÉS ANNEXES
ET LES COMPTES
DES REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN

I - LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS

► Les charges de la caisse de pensions des anciens députés se sont élevées en 2013 à 65,81 millions d'euros, contre 64,36 millions d'euros en 2012 (+2,26 %). Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du nombre de pensions servies.

	Effectifs	
	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Pensionnés	1188	1159
Ayants-droit	745	733

Malgré la diminution du nombre de pensionnés au cours de l'exercice, les montants des prestations versées au titre du principal vieillesse (61,29 millions d'euros) et de la majoration pour enfants (3,63 millions d'euros) augmentent respectivement de 2,28 % et de 0,67 %.

Comme en 2012, les pensions versées ont bénéficié d'une revalorisation de +1,3 % au 1^{er} avril 2013, conforme à l'indexation réglementaire.

Le nombre total de pensions nouvellement liquidées (44) a été beaucoup plus faible en 2013 qu'en 2012, année du renouvellement de l'Assemblée de juin (186 nouveaux pensionnés et ayants droit).

► Les cotisations des députés et la contribution de l'Assemblée nationale représentent ensemble 22,44 millions d'euros, en baisse de 0,62 % par rapport à l'exercice précédent (22,58 millions d'euros). Le taux de couverture des charges par les cotisations et la contribution s'élève à 34,09 %.

► La subvention nécessaire au strict équilibre du compte de résultat de la caisse de pensions s'élève donc à 43,38 millions d'euros (contre 41,78 millions d'euros en 2012).

On trouvera ci-après le compte de résultat.

II - LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL

► En 2013, le montant total des charges de la caisse de retraites du personnel de l'Assemblée nationale s'est élevé à 45,43 millions d'euros contre 43,24 millions d'euros en 2012 (+5,08%). Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution du nombre de retraités et ayants droit.

	Effectifs	
	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Retraités	846	871
Ayants-droit	278	288

L'accroissement du nombre de bénéficiaires des prestations de retraite (de 1 124 en décembre 2012 à 1 159 en décembre 2013) et l'indexation des retraites (revalorisation de 1,3 % au 1^{er} avril 2013), contribuent ensemble à la croissance des dépenses.

► Le montant cumulé des cotisations obligatoires, des rachats versés par les fonctionnaires et de la contribution de l'Assemblée augmente de 4,68 % à 17,24 millions d'euros en 2013 (16,47 millions d'euros en 2012). Cette progression est pour l'essentiel, imputable aux cotisations obligatoires et à la contribution dont le produit croît de 3,76 % par rapport à 2012 (2012 : 15,82 millions d'euros ; 2013 : 16,42 millions d'euros). Elle traduit à nouveau les effets de la réforme du régime des retraites mise en œuvre, à compter du 1^{er} avril 2012, en vertu de l'arrêté du Bureau n° 170/XIII du 22 février 2012¹. La hausse du produit des cotisations est toutefois partiellement compensée par l'érosion de la base de cotisations composée des rémunérations brutes des personnels actifs : en effet, le nombre des points rémunérés qui constituent l'assiette des cotisations a diminué de 2,31 % entre 2012 et 2013 (2012 : 741 947 points ; 2013 : 724 817 points).

Le taux de couverture des dépenses de la caisse de retraites du personnel par les cotisations et de la contribution s'établit à 37,96 %.

► Une subvention de 28,19 millions d'euros assure le strict équilibre du compte de résultat. Elle est supérieure de 5,33 % à celle versée en 2012 (26,76 millions d'euros).

On trouvera ci-après le compte de résultat.

¹ La réforme prévoyait, sur ce point, l'élargissement de l'assiette des cotisations et l'élévation par étapes du taux de cotisation (de 7,85 % en 2010 à 8,39 % en 2012 et 10,55 % en 2020).

III - LE FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS

Le fonds de sécurité sociale des députés demeure excédentaire en 2013, mais dans une moindre mesure qu'en 2012 et en 2011 (2011 : 954 680 euros ; 2012 : 1 644 938 euros ; 2013 : 334 745 euros).

La persistance d'un résultat excédentaire est imputable au niveau élevé des recettes (12,57 millions d'euros) qui compense l'effet de l'augmentation importante (+8,27 %) des charges (12,24 millions d'euros), notamment des dépenses de prestations maladie et maternité. Cependant les recettes elles-mêmes diminuent de 2,90 % par rapport à 2012.

1. Les charges :

Les charges du Fonds s'établissent à 12,24 millions d'euros (contre 11,30 millions d'euros en 2012) soit une augmentation de 8,27 %.

► Le *chapitre 641* « prestations maladie et maternité » représente une part croissante des dépenses du fonds (68,19 % en 2013 contre 67,58 % en 2012), augmentant de 9,25 % en 2013 (2012 : 7,64 millions d'euros ; 2013 : 8,35 millions d'euros).

Les dépenses au titre de la dotation globale hospitalière (DGH) sont en hausse de 10,88 % à 3,80 millions d'euros en 2013 (contre 3,43 millions d'euros en 2012). Alors que la dotation globale d'hospitalisation diminue très légèrement (2,72 millions d'euros en 2013 contre 2,73 millions d'euros en 2012), la dotation pour les établissements sous forfait de soins augmente fortement (2012 : 545 190 euros ; 2013 : 642 600 euros). Quant aux dépenses hors DGH qui incluent des participations à divers fonds (fonds pour le dépistage des cancers, fonds d'intervention régional, institut national de prévention et d'éducation pour la santé etc.), leur montant triple (2012 : 147 615 euros, 2013 : 434 651 euros, soit + 194,45 %).

► Les dépenses du *chapitre 642 prestations « décès »*, par nature fluctuantes, se sont élevées à 0,63 million d'euros en 2013, au lieu de 0,58 million d'euros en 2012.

► En revanche, les dépenses de « prestations d'action sanitaire et sociale »¹ qui s'établissent à 172 063 euros, diminuent de 17 977 euros (190 040 euros en 2012). Ces dépenses, de faible montant, correspondent à l'aide aux personnes âgées dont les ressources ne leur permettent pas de supporter les charges entraînées par le recours à des aides à domicile, et aux frais d'hébergement dans des maisons de retraite ou dans des établissements de long séjour.

¹ Ce poste de dépenses comprend le *chapitre 643 (prestations d'action sanitaire et sociale)* ainsi que, pour des raisons liées aux exigences comptables, les subventions reprises aux articles 6711 et 6712 (charges exceptionnelles).

► Les *prestations de l'assurance complémentaire (chapitre 644)* qui représentent 18,82 % des dépenses du fonds sont également en forte augmentation (+ 8,20 %) par rapport à 2012 à 2,30 millions d'euros. Leur évolution est par nature corrélée à celle du *chapitre 641 « prestations maladie et maternité »*.

► *Sur les chapitres 6531 et 6532* sont imputées les *redevances de gestion* versées au profit de l'Assemblée nationale et assises sur le nombre de cotisants ; en 2013, elles représentent une charge de 784 741 euros. Cette dépense est neutralisée dans les comptes agrégés de l'Assemblée nationale

2. Les produits :

Le produit des cotisations à l'assurance complémentaire (*compte 7310*) est stable à 0,57 million d'euros.

En revanche la principale recette du fonds constituée par la contribution sociale généralisée (CSG), assise sur l'indemnité parlementaire et l'indemnité représentative de frais de mandats des députés diminue de 1,54 % par rapport à l'exercice précédent (2012 : 7 828 839 euros ; 2013 : 7 708 546 euros). Cette baisse s'explique, pour l'essentiel, par la diminution de 10 % du montant de l'IRFM décidée par le Bureau avec effet au 1^{er} janvier 2013.

La contribution de l'Assemblée nationale (part patronale), qui représente 29,50 % des recettes du fonds, s'établit à 3,71 millions d'euros, en hausse de 1,67 % par rapport à 2012 (3,65 millions d'euros). En effet, la diminution du nombre de vacances de sièges de députés entre 2012 et 2013 a pour conséquence nécessaire une augmentation du nombre des cotisants.

Le reversement de dotation globale d'hospitalisation enregistré en 2013 au titre des exercices antérieurs diminue dans de très fortes proportions (2012 : 480 290 euros ; 2013 : 46 120 euros). Cette recette n'est pas permanente : elle est le résultat de la régularisation (par nature imprévisible) entre, d'une part, les sommes versées au titre des acomptes de la dotation globale d'hospitalisation et, d'autre part, les dépenses hospitalières effectivement réalisées au bénéfice des assurés du fonds.

Les produits financiers atteignent 464 951 euros ; ils correspondent aux intérêts courus non échus sur des placements court terme en 2013.

Les produits exceptionnels sur exercice courant (9 640 euros en 2013) comprennent essentiellement, comme en 2012, des reversements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au titre du financement de l'accueil des personnes dépendantes en établissement de soins.

BUDGET DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS
(EN EUROS)

	REALISE	BUDGET	REALISE	SOLDE	Variations 2013/2012	
	2012	2013	2013	2013	Δ absolu	Δ %
62 HONORAIRES	0	1 500	0,00	1 500	0	NS
6220 HONORAIRES	0	1 500	0,00	1 500	0	NS
64 PRESTATIONS	10 494 120	11 797 000	11 449 272	347 728	955 152	9,10%
641 PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ	7 639 538	8 522 000	8 345 838	176 162	706 300	9,25%
6411 DOTATION GLOBALE HOSPITALIÈRE	3 427 765	3 822 000	3 800 651	21 349	372 886	10,88%
6413 AUTRES PRESTATIONS	4 211 773	4 700 000	4 545 187	154 813	333 414	7,92%
642 PRESTATIONS DÉCÈS	580 357	835 000	634 081	200 919	53 724	9,26%
6421 PRESTATIONS DÉCÈS DEPUTES	188 999	105 000	0	105 000	-188 999	-100,00%
6422 PRESTATIONS DÉCÈS PENSIONNES	391 358	730 000	634 081	95 919	242 723	62,02%
643 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.*	145 483	160 000	166 106	-6 106	20 623	14,18%
6432 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.	145 483	160 000	166 106	-6 106	20 623	14,18%
644 PRESTATIONS D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE	2 128 743	2 280 000	2 303 247	-23 247	174 504	8,20%
6442 PRESTATIONS D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	2 128 743	2 280 000	2 303 247	-23 247	174 504	8,20%
65 CHARGES DIVERSES	766 243	711 000	784 741	-73 741	18 498	2,41%
6520 ACHATS DE DROITS DE LONG SÉJOUR	0	0	0	0	0	NS
6531 REDEVANCE DE GESTION IMPUTEE A L'ASS. DE BASE	586 176	540 000	607 389	-67 389	21 214	3,62%
6532 REDEVANCE DE GESTION IMPUTEE A L'ASS. COMPL.	180 067	171 000	177 351	-6 351	-2 716	-1,51%
6580 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0	0	0	0	0	NS
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 557	80 200	5 978	74 222	-38 579	-86,58%
6711 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ASS MALADIE	37 557	70 000	2 757	67 243	-34 799	-92,66%
6712 SUBVENTIONS ACTIONS SANIT ET SOCIALES	7 000	10 200	3 200	7 000	-3 800	-54,29%
6718 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX COURANT	0	0	0	0	0	NS
6748 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX ANTERIEURS	0	0	21	-21	21	NS
TOTAL DEPENSES	11 304 920	12 589 700	12 239 991	349 709	935 071	8,27%
73 COTISATIONS	8 423 270	7 987 500	8 299 455	311 955	-123 815	-1,47%
7310 COTISATIONS ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	569 444	562 000	569 595	7 595	152	0,03%
7315 CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE	7 828 839	7 400 000	7 708 546	308 546	-120 293	-1,54%
7320 COTISATIONS POUR ORDRE	23 697	24 000	20 266	-3 734	-3 431	-14,48%
7330 COTISATIONS VOLONTAIRES	1 290	1 500	1 047	-453	-243	-18,84%
74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.	3 648 406	3 700 000	3 709 180	9 180	60 774	1,67%
7411 CONTRIBUTION ASSURANCE DE BASE	2 189 044	2 570 000	2 225 508	-344 492	36 464	1,67%
7412 CONTRIBUTION ASS COMPLEMENTAIRE	1 459 363	1 130 000	1 483 672	353 672	24 309	1,67%
75 PRODUITS DIVERS	480 290	145 000	91 510	-53 490	-388 780	NS
7511 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS DE BASE	0	0	0	0	0	NS
7512 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS COMPLE	0	0	0	0	0	NS
7521 REVERSEMENT DGH - HOPITAL	480 290	0	46 120	46 120	-434 170	-90,40%
7522 REVERSEMENT DGH - MEDIC.	0	100 000	0	-100 000	0	NS
7580 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0	45 000	45 390	390	45 390	NS
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	43 293	0	9 640	9 640	-33 653	NS
7718 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICE EN COURS	0	0	0	0	0	NS
7743 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS DE BASE	43 256	0	97	97	-43 160	-99,78%
7744 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS COMPLE	37	0	0	0	-37	-100,00%
7748 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	9 544	9 544	9 544	NS
TOTAL RECETTES	12 595 260	11 832 500	12 109 785	277 285	-485 475	-3,85%
RESULTAT BUDGETAIRE DU FONDS	1 290 340	-757 200	-130 206	626 994	-1 420 546	26,54%

* Les prestations sanitaires et sociales du compte de résultat agrègent les articles 6432, 6711 et 6712

BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS (SSD)

	ACTIF		PASSIF	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF IMMOBILISÉ Immobilisations financières	0	0	22 435 625 2 834	20 790 687 2 834
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	334 745	1 644 938
ACTIF CIRCULANT				
Créances et comptes rattachés	1 263 139	1 366 799	120 958	78 784
Liaison Assemblée nationale	6 708 448	6 692 820	0	0
Débiteurs divers			0	0
Valeurs mobilières de placement	14 903 131	14 438 180		
Disponibilités	19 445	19 445		
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	22 894 162	22 517 243	120 958	78 784
TOTAL ACTIF	22 894 162	22 517 243	22 894 162	22 517 243
			TOTAL PASSIF	22 517 243

IV - LE FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL

Le fonds de sécurité sociale du personnel, connaît en 2013 un déficit de 43 425 euros après un exercice 2012 marqué par un résultat excédentaire de 619 855 euros.

1. Les charges :

Les charges du fonds de sécurité sociale du personnel, augmentent de 6,35 % en 2013 (13,54 millions d'euros (contre 12,73 millions d'euros en 2012)).

► Les « *prestations maladie-maternité* » (*chapitre 641*) représentent, avec 8,54 millions d'euros, 63,05 % des dépenses du fonds. Leur forte augmentation par rapport à 2012 (+7,48 %), s'explique par la hausse de plus de 11 % de la dotation globale hospitalière (3,65 millions d'euros en 2013 contre 3,29 millions d'euros en 2012). Au sein de la DGH, la hausse affecte particulièrement les dotations versées aux établissements sous forfait de soins (2012 : 523 810 euros ; 2013 : 617 400 euros) et, surtout les dotations versées aux autres organismes (fonds pour le dépistage du cancer, fonds d'intervention régionale, institut national de prévention et d'éducation pour la santé etc.) ; au total, ces autres dotations ont augmenté de 205 % (2012 : 136 877 euros ; 2013 : 417 383 euros).

► Le montant des « *prestations décès* » (*chapitre 642*) a globalement augmenté de 42,57 % en 2013 (2012 : 418 340 euros ; 2013 : 596 444 euros).

► En revanche les « *prestations d'action sanitaire et sociale* »¹ ont été ramenées à 0,40 million d'euros en 2013 (contre 0,45 million d'euros en 2012). Ces dépenses comprennent, notamment :

- pour 0,19 million d'euros, l'allocation de vacances, (*article 6431*) ;
- pour 0,18 million d'euros, l'aide aux personnes âgées dont les ressources ne leur permettent pas de supporter les charges entraînées par le recours à des aides à domicile, l'hébergement dans des maisons de retraite ou des établissements de long séjour (*article 6432*).

► Les *prestations de l'assurance complémentaire* (*chapitre 644*) constituent le deuxième poste de dépenses après les charges de prestations maladie et maternité. Evoluant par nature comme ces charges, elles augmentent de 2,19 %, atteignant ainsi 2,84 millions d'euros en 2013 (contre 2,78 millions d'euros en 2012).

► La redevance de gestion au profit de l'Assemblée nationale, assise sur le nombre d'affiliés, représente en 2013 une charge de 1,17 million d'euros pour le fonds. La dépense est neutralisée dans les comptes agrégés de l'Assemblée nationale.

¹ Ce poste de dépenses comprend le *chapitre 643* (*prestations d'action sanitaire et sociale*) ainsi que, pour des raisons liées aux exigences comptables, les subventions reprises aux articles 6711 et 6712 (charges exceptionnelles).

2. Les produits :

En 2013, compte tenu d'une diminution des versements de dotation globale d'hospitalisation (DGH), de 0,40 million d'euros, le montant global des produits du fonds est quasi stable (+ 0,15 million d'euros à 13,50 millions d'euros) et n'augmente pas suffisamment pour faire face à la hausse des dépenses de prestations.

Les versements de contribution sociale généralisée (CSG), qui procurent la principale recette du fonds, avec 8,41 millions d'euros augmentent de 6,69 % par rapport à 2012 (7,88 millions d'euros). Etant assise sur les rémunérations versées aux personnels elle progresse, à taux inchangé en 2013, sous l'effet de la hausse des indemnités de travaux supplémentaires.

Les cotisations à l'assurance complémentaire versées par les affiliés sont quasi stables à 755 512 euros (contre 754 997 euros en 2012).

En revanche la contribution, qui correspond à la part patronale des cotisations, diminue de 0,09 million d'euros : elle atteint en 2013 3,90 millions d'euros, contre 3,99 millions d'euros en 2012. Elle est, en effet, assise sur les traitements de base, dont le montant global est lui-même fonction du nombre de points rémunérés et diminue à raison de la baisse des effectifs constatée en 2013.

Les versements au titre de la dotation globale d'hospitalisation (DGH), par nature fluctuants, diminuent de 89,80 % à 44 312 euros (contre 434 548 euros en 2012). Cette recette constitue une régularisation de la DGH versée au cours des années antérieures.

Les produits financiers, de 312 035 euros, correspondent aux intérêts courus non échus sur des placements à court terme en 2013.

Les produits exceptionnels atteignent 28 653 euros et ont essentiellement pour origine des versements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au titre du financement de l'accueil des personnes dépendantes en établissement de soins.

BUDGET DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL

(EN EUROS)

	REALISE	BUDGET	REALISE	SOLDE	Variations 2013/2012	
	2012	2013	2013	2013	Δ absolu	Δ %
62 HONORAIRES	0	2 000	760	1 240	760	NS
6220 HONORAIRES	0	2 000	760	1 240	760	NS
64 PRESTATIONS	11 497 801	12 323 000	12 350 196	-27 196	852 394	7,41%
641 PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ	7 943 675	8 498 000	8 537 659	-39 659	593 983	7,48%
6411 DOTATION GLOBALE HOSPITALIÈRE	3 288 394	3 648 000	3 651 383	-3 383	362 990	11,04%
6413 AUTRES PRESTATIONS	4 655 282	4 850 000	4 886 275	-36 275	230 994	4,96%
642 PRESTATIONS DÉCÈS	418 340	430 000	596 444	-166 444	178 104	42,57%
6421 PRESTATIONS DÉCÈS FONCTIONNAIRES	141 832	95 000	345 154	-250 154	203 322	143,35%
6422 PRESTATIONS DÉCÈS RETRAITES	276 508	335 000	251 290	83 710	-25 218	-9,12%
643 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.*	352 364	455 000	371 790	83 210	19 426	5,51%
6431 ALLOCATIONS VACANCES	196 419	225 000	190 581	34 419	-5 838	-2,97%
6432 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.	155 945	230 000	181 209	48 791	25 264	16,20%
644 PRESTATIONS DE LA CAISSE COMPLÉMENTAIRE	2 783 422	2 940 000	2 844 303	95 697	60 881	2,19%
6442 AUTRES PRESTATIONS	2 783 422	2 940 000	2 844 303	95 697	60 881	2,19%
65 CHARGES DIVERSES	1 135 104	1 200 000	1 167 351	32 649	32 247	2,84%
6520 ACHATS DE DROITS DE LONG SÉJOUR	0	0	0	0	0	NS
6531 REDEVANCE DE GESTION IMPUTEE A L'ASS. DE BASE	910 354	910 000	936 799	-26 799	26 445	2,90%
6532 REDEVANCE DE GESTION IMPUTEE A L'ASS. COMPL.	224 751	290 000	230 552	59 448	5 801	2,58%
6580 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0	0	0	0	0	NS
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	99 998	88 000	23 679	64 321	-76 319	-76,32%
6711 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ASS MALADIE	34 701	60 000	2 773	57 227	-31 928	-92,01%
6712 SUBVENTIONS ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	65 297	28 000	20 886	7 114	-44 411	-68,01%
6718 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX COURANT	0	0	0	0	0	NS
6748 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX ANTERIEURS	0	0	20	-20	20	NS
TOTAL DEPENSES	12 732 904	13 613 000	13 541 986	71 014	809 082	6,35%
73 COTISATIONS	8 641 278	8 812 700	9 169 895	357 195	528 617	6,12%
7310 COTISATIONS ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	754 997	758 000	755 512	2 488	515	0,07%
7315 CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE	7 881 258	8 050 000	8 408 907	358 907	527 649	6,69%
7320 COTISATIONS POUR ORDRE	1 732	1 700	1 758	58	26	1,49%
7330 COTISATIONS VOLONTAIRES	3 290	3 000	3 718	718	428	13,01%
74 CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE L'A.N.	3 992 065	4 000 000	3 900 056	-99 944	-92 009	-2,30%
7411 CONTRIBUTION ASSURANCE DE BASE	1 317 381	2 222 000	1 287 019	-934 981	-30 362	-2,30%
7412 CONTRIBUTION ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	2 674 684	1 778 000	2 613 037	835 037	-61 647	-2,30%
75 PRODUITS DIVERS	434 548	40 000	87 922	47 922	-346 626	-79,77%
7511 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS DE BASE	0	0	0	0	0	NS
7512 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS COMPLE	0	0	0	0	0	NS
7521 REVERSEMENT DGH - HÔPITAL.	434 548	0	44 312	44 312	-390 236	-89,80%
7522 REVERSEMENT DGH - MEDIC.	0	0	0	0	0	NS
7580 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0	40 000	43 610	3 610	43 610	NS
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 893	19 000	28 653	9 653	-18 240	-38,90%
7743 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS DE BASE	45 343	14 000	18 127	4 127	-27 216	-60,02%
7744 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS COMPLE	1 550	5 000	1 397	-3 603	-153	-9,86%
7748 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICE ANT.	0	0	9 129	9 129	9 129	NS
TOTAL RECETTES	13 114 783	12 871 700	13 186 526	314 826	71 742	0,55%
RESULTAT DU FONDS	381 880	-741 300	-355 460	385 840	-737 340	-193,08%

* Le prestations d'action sanitaire et sociale du compte de résultat agrègent les articles 6431, 6432, 6711 et 6712

V - LE FONDS DE GARANTIE DE RESSOURCES DES ANCIENS DÉPUTÉS

Le Fonds de garantie de ressources a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2012 en application de l'arrêté du Bureau du 6 avril 2011.

A partir de cette date, la gestion d'une allocation d'assurance mutuelle, différentielle et dégressive de retour à l'emploi des députés a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations par délégation. L'ensemble des réserves de l'ancien fonds de garantie ayant été transféré à cette dernière le 1^{er} janvier 2012, le compte de résultat et le bilan du fonds au 31 décembre 2013 ne sont plus valorisés et n'ont plus vocation à faire l'objet d'une agrégation avec les comptes de l'Assemblée nationale.

VI - LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

La rémunération des représentants français au Parlement européen était, en 2006 (première année de mise en application de l'ensemble de la LOLF), assurée par le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'Etat. »

Depuis 2007, le service des indemnités des représentants français au Parlement européen constituait une dotation de la mission « Pouvoirs publics » versée à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Toutefois, depuis son dernier renouvellement intervenu en juin 2009, le Parlement européen prend directement en charge ses membres, sauf option des députés européens réélus à cette date pour le maintien du rattachement national.

Seuls deux représentants sur les 72 députés européens français élus en juin 2009 ont exercé cette option.

Pour l'Assemblée nationale, les produits résultent du solde des crédits non consommés sur exercices antérieurs à hauteur des charges constatées ; leur montant est strictement égal à celui des dépenses, qui se sont élevées en 2013 à 206 835 euros, et se répartissent en 170 415 euros d'indemnité parlementaire et de prestations familiales et en 36 420 euros de charges sociales et de prévoyance.

BUDGET DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2013/2012	
	2012	2013	2013	2013	Δ absolu	Δ %
INDEMNITÉS						
655211 Indemnité parlementaire	170 431		170 415	-170 415	-16	-0,01%
655212 Prestations familiales	0		0	0	0	NS
TOTAL INDEMNITÉS	170 431	0	170 415	-170 415	-16	-0,01%
CHARGES SOCIALES						
655221 URSSAF	8 777		8 948	-8 948	171	1,95%
655222 IRCANTEC	13 994		14 122	-14 122	128	0,92%
655223 Fonds de sécurité sociale des députés	12 838		12 838	-12 838	0	NS
655225 Contribution solidarité autonomie	511		511	-511	0	NS
TOTAL HORS CAPITAL-DÉCÈS	36 120	0	36 420	-36 420	300	0,83%
655224 Capital-décès	0		0	0	0	NS
TOTAL CHARGES SOCIALES	36 120	0	36 420	-36 420	300	0,83%
BUDGET TOTAL	206 551	0	206 835	-206 835	284	0,14%

TROISIÈME PARTIE :

*LES MODIFICATIONS APPORTÉES
AU BUDGET INITIAL DE 2013*

MODIFICATIONS APPORTÉES AU BUDGET EN COURS D'EXERCICE

En application de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, la Commission commune des crédits n'arrête pas le budget proprement dit des Assemblées mais le montant des « *crédits nécessaires* » à leur fonctionnement, c'est-à-dire en fait le montant de la dotation qui sera inscrite au budget de l'Etat.

Le pouvoir d'arrêter le budget appartient au Collège des Questeurs qui, au début de chaque exercice, répartit les crédits ouverts entre les différents chapitres et articles du plan comptable. En cours d'exercice, cette répartition initiale peut être modifiée selon la même procédure, c'est-à-dire par arrêté pris par le Collège des Questeurs.

La répartition du budget initial pour 2013 a été fixée par les **arrêtés n°s 13-05 et 13-06 du 17 janvier 2013**.

En cours d'exercice, cette répartition a été modifiée par cinq arrêtés de virements de crédits (un pour chaque trimestre et un pour la période complémentaire de mandatement et de clôture des comptes de l'exercice 2013) dans les conditions suivantes :

- **arrêté n° 13-43 du 14 mai 2013**, pour le premier trimestre ;
- **arrêté n° 13-71 du 10 juillet 2013**, pour le deuxième trimestre ;
- **arrêté n° 13-113 du 23 octobre 2013**, pour le troisième trimestre ;
- **arrêté n° 14-09 du 21 janvier 2014** pour le quatrième trimestre ;
- **arrêté n° 14-21 du 11 mars 2014**, pour les modifications intervenues pendant la procédure complémentaire de mandatement et la période de clôture des comptes de l'exercice 2013, entre le 1^{er} janvier et le 14 février 2014.

L'ensemble de ces modifications est décrit dans le tableau ci-après.

ETAT DES VIREMENTS DE CREDITS

	Budget 2013	Arrêté n° 13-43 du 14/05/2013	Arrêté n° 13-71 du 10/07/2013	Arrêté n° 13-113 du 23/10/2013	Arrêté n° 14-09 du 21/01/2014	Arrêté n° 14-21 du 11/03/2014	Budget définitif
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 076 800						+ 1 846 800
205 LOGICIELS	2 076 800						+ 1 846 800
2051 Système central	2 076 800					- 230 000	+ 1 846 800
2054 Logiciels information-multimédia							
21/23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 726 300						+ 13 910 300
213 CONSTRUCTIONS	8 870 000						+ 9 851 263
2131/2331* Gros œuvre	790 000		+ 840 000		+ 168 277	+ 715 056	+ 2 513 333
2135/2335* Installations générales	6 280 000		- 840 000		- 351 203	- 121 187	+ 4 967 610
2136/2336* Agencements et aménagements	1 750 000				+ 241 926	+ 328 394	+ 2 320 320
2137 Installations téléphoniques	50 000						+ 50 000
215 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	264 300						+ 284 300
2151 Matériel et outillage du SAIP	30 000						+ 30 000
2152 Matériel du service de la Logistique parlém.	220 000						+ 220 000
2153 Matériel du laboratoire photographique	4 300		+ 20 000				+ 24 300
2154 Matériel médical	10 000						+ 10 000
216 COLLECTIONS	105 000						+ 105 000
2161 Œuvres d'art							
2162 Meubles de style	50 000						+ 50 000
2163 Livres, manuscrits et objets anciens	10 000						+ 10 000
2164 Autres livres de la Bibliothèque	45 000						+ 45 000
2165 Autres œuvres et objets d'art							
218 AUTRES IMMOBILISATIONS	2 487 000						+ 3 461 000
2182 Matériel de transport	225 000						+ 225 000
2183 Matériel de bureau	325 000						+ 325 000
2184 Mobilier	700 000						+ 700 000
2185 Appareils électriques	420 000						+ 420 000
2186 Bureautique des groupes	170 000						+ 170 000
2187 Matériel information-multimédia	4 000						+ 4 000
2188 Matériel informatique	643 000			+ 93 000	+ 312 000	+ 569 000	+ 1 617 000
2341 Etudes en cours	1 190 000				- 59 000	- 922 263	+ 208 737

	Budget 2013	Arrêté n° 13-43 du 14/05/2013	Arrêté n° 13-71 du 10/07/2013	Arrêté n° 13-113 du 23/10/2013	Arrêté n° 14-09 du 21/01/2014	Arrêté n° 14-21 du 11/03/2014	Budget définitif
29 DÉPENSES IMPRÉVUES	1 200 000						+ 248 081
2992 DÉPENSES IMPRÉVUES	1 200 000				- 210 811	- 741 108	+ 248 081
60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	7 913 500						+ 8 081 058
601 ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	680 000						+ 673 909
6011 Fournitures d'ateliers du SAIP	280 000				- 4 000	- 470	+ 275 530
6012 Fournitures d'impressions et reliures	330 000						+ 330 000
6013 Fournitures du département audiovisuel	70 000				- 2 500	+ 879	+ 68 379
602 ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	320 000						+ 302 965
6021 Petit équipement du SAIP	160 000				- 16 000	- 1 035	+ 142 965
6022 Petit équipement automobile	60 000						+ 60 000
6023 Petit équipement du service de la Logistique	50 000						+ 50 000
6025 Petit équipement téléphonique	50 000						+ 50 000
604 ACHATS DE FOURNITURES	2 681 000						+ 2 684 000
6041 Achats de fournitures de bureau	1 971 000						+ 1 971 000
6042 Achats d'autres fournitures	670 000						+ 670 000
6043 Fourniture du laboratoire photographique	20 000				+ 3 000		+ 20 000
6044 Fournitures médicales	20 000						+ 23 000
605 ACHATS DE FLUIDES	4 180 000						+ 4 366 184
6051 Fluides pour les bâtiments	3 980 000					+ 227 194	+ 4 207 194
6052 Carburant pour véhicules	200 000	- 1 500			- 30 000	- 9 510	+ 158 990
607 ACHATS DE MARCHANDISES	52 500						+ 54 000
6071 Achats de marchandises	52 500				+ 1 500		+ 54 000
61 SERVICES EXTÉRIEURS	24 867 500						+ 24 590 532
611 BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	720 000						+ 705 000
6111 Exploitation des bases de l'A.N.							
6112 Frais de saisie des bases de l'A.N.	280 000					+ 5 000	+ 285 000
6113 Abonnements aux bases extérieures	440 000						+ 420 000
6114 Frais d'hébergement du site Internet			- 20 000				

	Budget 2013	Arrêté n° 13-43 du 14/05/2013	Arrêté n° 13-71 du 10/07/2013	Arrêté n° 13-113 du 23/10/2013	Arrêté n° 14-09 du 21/01/2014	Arrêté n° 14-21 du 11/03/2014	Budget définitif
613 LOCATIONS	5 264 000				+ 5 400	+ 3 934	+ 5 344 834
6132 Locations et charges immobilières	3 545 000						+ 3 554 334
6133 Redevances et locations informatiques	435 000				- 3 000	- 1 700	+ 435 000
6134 Location réseau privé de transmission	10 000						+ 5 300
6135 Locations de matériel de communication	392 000						+ 392 000
6136 Location de photocopieur	66 000						+ 66 000
6137 Locations de matériel de transport	76 000						+ 76 000
6138 Location de matériel divers	400 000				+ 70 000		+ 470 000
6139 Autres locations	340 000			+ 6 200			+ 346 200
615 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT	14 610 480						+ 14 450 223
6151 Entretien et réparation de biens immobiliers	10 360 000				+ 194 500	+ 74 793	+ 10 629 293
6152 Entretien des installations de bâtiment	285 000				+ 12 380	+ 8 070	+ 305 450
6153 Maintenance informatique	2 466 480				- 130 000	- 300 000	+ 2 056 480
6154 Entretien du matériel de communication	234 000						+ 234 000
6155 Maintenance du matériel	961 000						+ 961 000
6156 Entretien des livres et objets anciens	200 000						+ 200 000
6157 Entretien des installations de transport	103 000						+ 83 000
6158 Entretien du laboratoire photo	1 000						+ 1 000
6159 Archives audiovisuelles							
616 PRIMES D'ASSURANCES	390 000						+ 397 710
6161 Assurances des biens et personnes	300 000						+ 301 700
6165 Assurances des véhicules	90 000	+ 1 500				+ 4 510	+ 96 010
617 ÉTUDES ET DOCUMENTATION	1 966 520						+ 1 761 020
6171 Etudes et recherches informatiques	1 146 520						+ 832 520
6172 Documentation de la bibliothèque	180 000						+ 180 000
6173 Documentation européenne	70 000						+ 70 000
6174 Achats de documents pour diffusion	510 000						+ 620 000
6175 Abonnements au J.O.	50 000				+ 110 000		+ 48 500
6176 Revue de presse A.F.P.							
6178 Reliures							
6179 Documentation internationale	10 000						+ 10 000
618 AUTRES CHARGES DIVERSES	1 916 500						+ 1 931 745
6181 Subventions et libéralités diverses	706 500						+ 721 745
6182 Subventions repas	1 210 000		+ 15 245				+ 1 210 000
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	12 872 000						+ 12 966 307
621 PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	1 505 000						+ 1 475 886
6211 Personnel intérimaire et mis à disposition	1 470 000						+ 1 470 000
6213 Mise à disposition de personnels pour le SAIP	35 000						+ 5 886

	Budget 2013	Arrêté n° 13-43 du 14/05/2013	Arrêté n° 13-71 du 10/07/2013	Arrêté n° 13-113 du 23/10/2013	Arrêté n° 14-09 du 21/01/2014	Arrêté n° 14-21 du 11/03/2014	Budget définitif
622 HONORAIRES	1 580 000						+ 1 441 614
6221 Honoraires d'experts et d'avocats	360 000			- 6 200		- 15 260	+ 338 540
6222 Etudes et expertises des Commissions	750 000						+ 750 000
6223 Honoraires d'études et d'ingénierie	440 000				- 147 680		+ 292 320
6224 Honoraires des rédacteurs de biographies	30 000					- 5 000	+ 25 000
6225 Honoraires audiovisuels							
6226 Autres honoraires		+ 22 000				+ 13 754	+ 35 754
623 INFORMATIONS	2 680 000						+ 3 059 200
6231 Annonces et insertions	80 000						+ 80 000
6232 Expositions							
6233 Communication événementielle	150 000						+ 150 000
6234 Production des images télévisuelles	1 180 000				- 10 000	+ 389 200	+ 1 559 200
6235 Documents d'info et de communication	150 000						+ 150 000
6236 Diffusion des images télévisées	280 000						+ 280 000
6237 Etudes et prestations multimédia	430 000						+ 430 000
6238 Actions pédagogiques et d'information	410 000						+ 410 000
6239 Subvention assoc musée de versailles							
624 IMPRESSIONS	660 000						+ 652 500
6241 Impressions parlementaires	650 000						+ 650 000
6242 Impressions par le J.O / Doc française.					- 7 500		+ 2 500
6243 Impressions techniques	10 000						
625 TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	1 054 000						+ 1 231 019
6251 Transport de biens	600 000				- 65 486	+ 1 505	+ 536 019
6252 Transport du personnel	454 000			+ 150 000	+ 20 000	+ 71 000	+ 695 000
626 FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	5 365 000						+ 5 078 088
6261 Affranchissement du courrier	4 800 000			- 76 416	- 110 000	- 100 495	+ 4 513 088
6262 Frais de télécommunication	565 000						+ 565 000
629 RÉGIES D'AVANCES	28 000						+ 28 000

	Budget 2013	Arrêté n° 13-43 du 14/05/2013	Arrêté n° 13-71 du 10/07/2013	Arrêté n° 13-113 du 23/10/2013	Arrêté n° 14-09 du 21/01/2014	Arrêté n° 14-21 du 11/03/2014	Budget définitif
63 IMPÔTS ET TAXES	3 791 000						+ 3 851 260
633 SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	3 000 000						+ 3 000 000
635 IMPÔTS LOCAUX	670 000				+ 45 000	+ 15 260	+ 730 260
636 REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL							
637 TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	1 000						+ 1 000
638 TRAVAILLEURS HANDICAPES	120 000						+ 120 000
64 CHARGES DE PERSONNEL	174 217 000						+ 174 439 894
641 PERSONNELS STATUTAIRES	119 020 000						+ 118 995 786
6411 Traitements-rémunérations de base	53 850 000						+ 53 850 000
6412 Heures supplémentaires	280 000						+ 280 000
6413 Indemnités de séances et législation	47 400 000						+ 47 400 000
6414 Autres indemnités	14 510 000						+ 14 510 000
6415 Prestations familiales	2 100 000		- 24 214				+ 2 075 786
6416 Supplément familial	460 000						+ 460 000
6418 Indemnité de fin de carrière	420 000						+ 420 000
642 PERSONNELS CONTRACTUELS	5 406 600						+ 5 406 600
6421 Traitements-rémunérations de base	3 780 000						+ 3 780 000
6422 Indemnité de séances et législation	1 284 600						+ 1 284 600
6423 Autres indemnités	312 000						+ 312 000
6424 Prestations familiales	30 000						+ 30 000
6425 Indemnités de préavis de licenciement							
643 PERSONNELS DE LA PRÉSIDENTE	1 982 000						+ 1 982 000
6431 Salaires-rémunérations de base	1 840 000						+ 1 840 000
6432 Indemnité de Cabinet	130 000						+ 130 000
6433 Prestations familiales	12 000						+ 12 000
6434 Indemnités de préavis de licenciement							
644 AUTRES PERSONNELS	300 000						+ 300 000
6441 Personnels de maison							
6442 Indemnisation des demandeurs d'emploi	300 000						+ 300 000

	Budget 2013	Arrêté n° 13-43 du 14/05/2013	Arrêté n° 13-71 du 10/07/2013	Arrêté n° 13-113 du 23/10/2013	Arrêté n° 14-09 du 21/01/2014	Arrêté n° 14-21 du 11/03/2014	Budget définitif
645 CHARGES SOCIALES	44 478 000						+ 44 478 000
6451 Contribution au Fonds de sécurité sociale	4 000 000						+ 4 000 000
6452 Contribution à la Caisse de retraites	38 544 000						+ 38 544 000
6453 Cotisations URSSAF	1 414 000						+ 1 414 000
6454 Cotisations caisses complémentaires	395 000						+ 395 000
6455 Cotisations régime personnels de maison	125 000						+ 125 000
646 PRESTATIONS DIRECTES	1 661 100						+ 1 967 826
6461 Accidents du travail	19 000						+ 19 000
6462 Capital-décès I	80 000		+ 206 095	+ 65 632			+ 351 727
6463 Allocation-décès I	15 000		+ 24 214	+ 10 784			+ 49 999
6464 Allocations viagères	37 400						+ 37 400
6465 Médico-social et prévention	2 000						+ 2 000
6466 Arrangements de pensions des R.U.F.	1 503 700						+ 1 503 700
6467 Autres prestations	4 000						+ 4 000
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	201 300						+ 202 000
6473 Action sociale					+ 700		+ 700
6474 Subventions et indemnités repas							+ 125 000
6475 Indemnités repas gardes républicains	125 000						+ 125 000
6476 Subvention à la Mutuelle du personnel	50 000						+ 50 000
6477 Médecine du travail	26 300						+ 26 300
6478 Charges sociales diverses							
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 168 000						+ 1 107 683
6481 Frais de recrutement de personnel	438 000						+ 438 000
6482 Formation professionnelle	680 000	- 22 000			- 20 000	- 18 317	+ 619 683
6483 Dons de médailles							
6484 Formation à la micro-informatique	50 000						+ 50 000
65 CHARGES PARLEMENTAIRES	297 540 666						+ 297 555 141
651 INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	50 172 719						+ 50 172 719
6511 Indemnité parlementaire	49 161 419						+ 49 161 419
6512 Indemnités spéciales	591 300						+ 591 300
6514 Prestations familiales	250 000						+ 250 000
6515 Supplément familial	170 000						+ 170 000

	Budget 2013	Arrêté n° 13-43 du 14/05/2013	Arrêté n° 13-71 du 10/07/2013	Arrêté n° 13-113 du 23/10/2013	Arrêté n° 14-09 du 21/01/2014	Arrêté n° 14-21 du 11/03/2014	Budget définitif
652 CHARGES SOCIALES	66 187 060						+ 66 187 060
6521 Sécurité sociale et prévoyance	64 508 125						+ 64 508 125
6522 Prestations directes	1 488 000						+ 1 488 000
6528 Charges sociales diverses	190 935						+ 190 935
653 FRAIS DE SECRETARIAT	161 129 087				+ 210 811		+ 161 339 898
6531 Frais de secrétariat des groupes	10 079 005						+ 10 289 816
6532 Crédit-collaborateur	108 888 394						+ 108 888 394
6533 Crédit supplémentaire de fin de mandat	2 000 000						+ 2 000 000
6534 Indemnité représentative de frais de mandat	40 161 688						+ 40 161 688
654 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	8 568 000						+ 8 382 000
6541 Déplacements par avions	5 100 000			- 150 000	- 13 500	- 50 000	+ 4 886 500
6542 Déplacements SNCF / RATP	1 798 000						+ 1 798 000
6543 Déplacements en taxis	870 000				+ 118 500	+ 45 000	+ 1 033 500
6544 Remboursements de péages	150 000						+ 150 000
6545 Déplacements des anciens députés	650 000				- 95 000	- 41 000	+ 514 000
655 CHARGES SUR RESSOURCES AFFECTÉES	225 000						+ 225 000
6551 Office d'évaluation des choix scientifiques	225 000						+ 225 000
6553 Office d'évaluation de la législation							
6556 Office d'évaluation des politiques de santé							
656 REPRÉSENTATION DE L'A.N.	5 553 800						+ 5 508 800
6563 Frais de réception du Président	500 000						+ 500 000
6564 Frais de déplacement du Président	70 000						+ 70 000
6565 Frais de mission du Cabinet	60 000						+ 60 000
6566 Frais de réception du Bureau	660 000				- 45 000		+ 615 000
6567 Délégations parlementaires	22 500						+ 22 500
6568 Activités internationales de l'A.N.	3 125 000						+ 3 125 000
6569 Missions et réceptions des Commissions	1 116 300						+ 1 116 300
658 AUTRES CHARGES PARLEMENTAIRES	5 705 000						+ 5 739 664
6581 Equipement informatique	2 000 000						+ 2 000 000
6582 Equipement en télécopieurs	225 000						+ 225 000
6583 Frais de communications	2 700 000						+ 2 700 000
6584 Formation aux techniques de communication	120 000						+ 120 000
6585 Autres formations députés	60 000				+ 8 101	+ 2 000	+ 70 101
6586 Frais d'hébergement	170 000						+ 170 000
6587 Autres équipements des députés	300 000						+ 300 000
6588 Cours de langues	40 000						+ 40 000
6589 Autres charges diverses	90 000				+ 20 000	+ 4 563	+ 64 563
							+ 90 000

	Budget 2013	Arrêté n° 13-43 du 14/05/2013	Arrêté n° 13-71 du 10/07/2013	Arrêté n° 13-113 du 23/10/2013	Arrêté n° 14-09 du 21/01/2014	Arrêté n° 14-21 du 11/03/2014	Budget définitif
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000						+ 327 380
671 Charges exceptionnelles exercice courant	30 000						+ 37 074
6711 Subventions et libéralités diverses							+ 0,25
6715 Créances irrécouvrables sur exercice	30 000			+ 7 000	+ 4	+ 0,25	+ 30 000
6716 Secours					+ 60 402	+ 70	+ 7 074
6719 Autres charges except. sur exercice courant			+ 73 065			+ 19 204	+ 152 671
6745 Créances irrécouvrables exercices antérieurs			+ 68			+ 137 566	+ 137 635
6748 Autres charges except. sur exercices antérieurs							
69 DÉPENSES IMPRÉVUES	400 000						+ 8 013
6992 DÉPENSES IMPRÉVUES	400 000		- 294 473	- 7 000	- 69 207	- 21 307	+ 8 013
TOTAL	537 824 766	0	0	0	0	0	537 824 766

* Les comptes 2331, 2335 et 2336 enregistrent les sommes mandatées en 2013 pour des opérations ayant donné lieu à paiement de décomptes intermédiaires (situations de travaux, acomptes).